

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°73-2023-143

PUBLIÉ LE 25 JUILLET 2023

Sommaire

73_DDETSPP_Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations / DDETSPP Direction Départementale de l'Emploi du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations de la Savoie

73-2023-07-25-00001 - Arrêté préfectoral modificatif de l'arrêté du 30 avril 2018 portant nomination des membres de la commission de médiation du département de la Savoie (5 pages)

Page 4

73_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Savoie / DDFIP - Stratégie - Contrôle de gestion

73-2023-07-24-00002 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection des candidatures à un recrutement sans concours dans le corps des agents administratifs des Finances publiques dans le département de la Savoie (1 page)

Page 10

73-2023-07-19-00001 - Déclaration des offres de recrutement

PACTE (Agent administratif des Finances publiques) Direction des Finances publiques de la Savoie (2 pages)

Page 12

73_DDT_Direction départementale des territoires de Savoie / DDT Savoie - Service environnement eau forêts

73-2023-07-06-00010 - ARRÊTE n°2023/07-03 Relatif à la désignation des bois et forêts sur lesquels sera mis en œuvre le règlement type de gestion applicable sur le périmètre du schéma régional d'aménagement de la région Auvergne-Rhône-Alpes (2 pages)

Page 15

73-2023-07-06-00011 - ARRÊTE n°2023/07-04 Relatif à la modification du document d'aménagement de la forêt communale de la Giétaz

2002-2023 Département : Savoie Surface de gestion : 545,05

ha FR84-902 (2 pages)

Page 18

73-2023-07-17-00006 - Arrêté préfectoral DDT/SEEF n° 2023-0812 Portant dérogation aux dispositions de l'article L.411-1 du code de

l'environnement pour : destruction, perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées, destruction, altération ou dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées, récolte, utilisation, transport, cession, coupe, arrachage, cueillette ou enlèvement de spécimens d'espèces végétales protégées par la société d'aménagement de la Plagne dans le cadre du projet de remplacement de la télécabine de Roche de Mio et aménagements associés sur la commune de La Plagne-Tarentaise (35 pages)

Page 21

73_PREF_Präfecture de la Savoie / DCL Direction de la Citoyenneté et de la Légalité - Bureau de l'intercommunalité et des élections

73-2023-07-20-00001 - Arrêté préfectoral n°

PREF-DCL-BIE-2023-17~~??~~ portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement d'Albertville (7 pages)

Page 57

73-2023-07-20-00003 - Arrêté préfectoral n°

PREF-DCL-BIE-2023-18~~??~~ portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne (7 pages)

Page 65

73-2023-07-20-00002 - Arrêté préfectoral n°

PREF-DCL-BIE-2023-19~~??~~ portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Chambéry (9 pages)

Page 73

73_PREF_Präfecture de la Savoie / SCPP Service de Coordination des Politiques Publiques

73-2023-07-20-00004 - Arrêté préfectoral SCPP n° 47-2023 portant délégation de signature à Mme Florence BEAUME, directrice des archives départementales de la Savoie (3 pages)

Page 83

73_PREF_Präfecture de la Savoie / Sous-Préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne

73-2023-07-24-00001 - Arrêté préfectoral portant modification des statuts de la communauté de communes Cour de Maurienne Arvan (3CMA) (10 pages)

Page 87

73_DDETSPP_Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la
Protection des Populations

73-2023-07-25-00001

Arrêté préfectoral modificatif de l'arrêté du 30
avril 2018 portant nomination des membres de la
commission de médiation du département de la
Savoie



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de
la Protection des Populations (DDETSPP)

**Arrêté préfectoral modificatif de l'arrêté du 30 avril 2018
portant nomination des membres de la commission de médiation
du département de la Savoie**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

- VU** la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable,
- VU** la loi n°2009-323 portant mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,
- VU** la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,
- VU** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,
- VU** les articles L 441-2-3 et suivants et R 441-13 et suivants du code de la construction et de l'habitation,
- VU** le décret n°2007-1677 du 28 novembre 2007 relatif à l'attribution des logements locatifs sociaux et au droit au logement opposable et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2010-398 du 22 avril 2010 relatif au droit au logement opposable et notamment son article 3,
- VU** le décret n° 2014-116 du 11 février 2014 relatif au droit au logement opposable et notamment son article 1,
- VU** le décret n° 2017-834 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions modifiant le code de la construction et de l'habitation en matière de demande et d'attribution de logement social,
- VU** l'arrêté préfectoral du 8 avril 2008 portant détermination du délai de saisine de la commission de médiation du département de la Savoie,
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 avril 2018 portant nomination des membres de la commission de médiation de la Savoie, conformément aux dispositions de la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,

VU l'arrêté préfectoral du 03 avril 2023 modificatif de l'arrêté préfectoral du 30 avril 2018 portant nomination des membres de la commission de médiation de la Savoie, conformément aux dispositions de la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) de la Savoie,

A R R Ê T E

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 03 avril 2023 est modifié ainsi qu'il suit :

3 représentants d'associations :

Représentant d'association de locataires

Titulaire : Mme Sylvette KREUTER – Confédération Nationale du Logement

Suppléants par ordre de priorité :

Mme Jocelyne HERBINSKI – Confédération Nationale du Logement

M. Romain BOUVIER – Confédération Syndicale des Familles

Deux représentants d'associations œuvrant à l'insertion ou au logement des personnes défavorisées

Titulaire : Mme Claire PAOLETTI – Habitat et Humanisme

Titulaire : Mme Sonia SOKOLOWSKI – Union Départementale des Associations Familiales

Suppléante : Mme Nathalie GARRERA – SaVoie de femme

Article 2 :

L'ensemble des dispositions des arrêtés du 30 avril 2018 et du 03 avril 2023 demeurent valides.

Article 3 :

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en Savoie.

Article 4 :

La liste des membres de la commission de médiation de la Savoie est annexée au présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 25 juillet 2023

Le Préfet
pour le préfet et par délégation
La Secrétaire générale
signé : Laurence TUR

ANNEXE à l'arrêté modificatif de l'arrêté du 30 avril 2018 portant nomination des membres de la commission de médiation du département de la Savoie :

La commission est présidée par Monsieur Denis CALLEWAERT personnalité qualifiée.

En son absence, le représentant des services déconcentrés de l'Etat (DDETSPP de la Savoie) ou Madame Josette REMY (Conseil départemental de la Savoie) exercent les attributions du Président.

3 représentants des services déconcentrés de l'État, :

Titulaire : Le directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) ou son représentant

Titulaire : Le directeur départemental adjoint de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) ou son représentant

Titulaire : Le chef du pôle entreprises et solidarités – DDETSPP ou son représentant

3 représentants des élus désignés par les collectivités territoriales concernées :

Représentant du Département

Titulaire : Mme Josette REMY – conseillère départementale déléguée au logement – Conseil départemental de la Savoie

Suppléantes par ordre de priorité :

Mme Sara VALLA, Chef de Service Cohésion Sociale – Action sociale de proximité – Maison Sociale du Département (MSD) Bassin Chambérien

Mme Claude QUEROY, Chef de Service Cohésion Sociale – Action sociale de proximité – Maison Sociale du Département (MSD) Aix-les-Bains

Représentant des Etablissements publics de coopération intercommunale

Titulaire : Mme Sophie BOURGADE – Grand Chambéry

Suppléant : M. Thibaut GUIGUE – Grand LAC

Suppléant : M. André VAIRETTO – Arlysère

Représentant des communes (désigné par la Fédération des maires de Savoie)

Titulaire : M. Gaëtan PAUCHET – adjoint au maire de Chambéry

Suppléant : M. Frédéric BURNIER-FRAMBORET – maire d'Albertville

3 représentants des organismes bailleurs et des organismes en lien avec l'hébergement :

Représentant des organismes d'habitation à loyer modéré

Titulaire : Mme Marie Laure de la CROIX – responsable de gestion immobilière de l'OPH de la Savoie

Suppléante : Mme Sabrina GORRE-GUIRAUD – responsable de l'Espace Location – CRISTAL HABITAT

Suppléant : M. Philippe VANDECASTEELE – directeur du pôle clientèle et Patrimoine de l'OPH de la Savoie

Suppléante : Mme Laetitia LACHAUD – Directrice clientèle et proximité – CRISTAL HABITAT

Suppléante : Mme Sophie OTERO – Responsable-adjointe du service Location – CRISTAL HABITAT

Représentant des organismes intervenant dans le parc privé ou agréés au titre des activités d'intermédiation locative

Titulaire : Mme Paule TAMBURINI – directrice générale de l'association « LA SASSON »

Suppléant : M. Alexandre SAVOIE – association « LA SASSON »

Représentant des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale

Titulaire : Mme Claire GUILLOT – directrice territoriale adjointe ADOMA

Suppléant : Mme Véronique GUICHERD – direction de la résidence Joseph Fontanet habitat jeunes d'Aix les Bains

3 représentants d'associations :

Représentant d'association de locataires

Titulaire : Mme Sylvette KREUTER – Confédération Nationale du Logement

Suppléants par ordre de priorité :

Mme Jocelyne HERBINSKI – Confédération Nationale du Logement

M. Romain BOUVIER – Confédération Syndicale des Familles

Deux représentants d'associations œuvrant à l'insertion ou au logement des personnes défavorisées

Titulaire : Mme Claire PAOLETTI – Habitat et Humanisme

Titulaire : Mme Sonia SOKOLOWSKI – Union Départementale des Associations Familiales

Suppléante : Mme Nathalie GARRERA – SaVoie de femme

3 représentants d'associations de défense des personnes en situation d'exclusion et instances de concertation

Deux représentants d'associations œuvrant à l'insertion des personnes en situation d'exclusion

Titulaire : Mme Martine VIVIAND – Secrétaire départementale « Les restaurants du cœur »

Titulaire : Mme Renée PERCEVAL – Fédération de Savoie du Secours Populaire

Suppléante : Mme Edith BILLON-GRAND – Administrateur « Les restaurants du cœur »

Représentant désigné par les instances de concertation mentionnées à l'article L115-2.1 du code de l'action sociale et des familles

Titulaire : M. Jacques MINET – délégué du CRPA

Suppléant : M. Hassan EDDIR – membre du COPIL du CRPA

A titre consultatif, représentant le SIAO :

Titulaire : Mme Corinne DUMAS – coordinatrice du SIAO

Suppléant : Mme Anne MOURET – opérateur du SIAO

73_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Savoie

73-2023-07-24-00002

Arrêté portant désignation des membres de la
commission de sélection des candidatures à un
recrutement sans concours dans le corps des
agents administratifs des Finances publiques
dans le département de la Savoie

Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection des candidatures à un recrutement sans concours dans le corps des agents administratifs des Finances publiques dans le département de la Savoie

Le directeur général des Finances publiques,

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-984 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents administratifs des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2023 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2023 d'un recrutement sans concours d'agents administratifs des Finances publiques.

ARRÊTE :

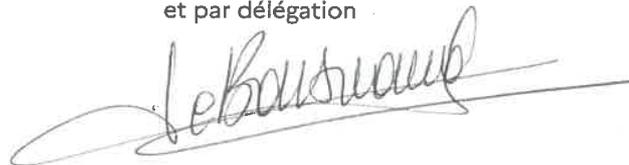
Article 1 : sont désignés membres de la commission de sélection compétente à l'égard du recrutement sans concours dans le corps des agents administratifs des Finances publiques dans le département de la Savoie :

- Mme Annie LAMETERY, Administratrice des Finances publiques, adjointe de la Directrice départementale, Directrice par intérim du Pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie ;
- M. Bernard PORRET, Administrateur des Finances publiques adjoint, Directeur du Pôle expertise financière de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie ;
- Mme Corinne PAVIN, Conseillère entreprises de Pôle emploi Chambéry.

Article 2 : est nommée en qualité de présidente de la commission de sélection précitée, Mme Annie LAMETERY, Administratrice des Finances publiques, adjointe de la Directrice départementale, Directrice par intérim du Pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques de la Savoie.

Article 3 : les dispositions du présent arrêté prennent effet au 24 juillet 2023.

Fait à Paris, le 24 juillet 2023
Pour le Directeur général des Finances publiques,
et par délégation



Carole LE BOURSICAUD,
La cheffe du bureau Affectation, mobilité et carrière des B et C,
Administratrice de l'Etat

73_DDFIP_Direction départementale des
finances publiques de Savoie

73-2023-07-19-00001

Déclaration des offres de recrutement PACTE
(Agent administratif des Finances publiques)
Direction des Finances publiques de la Savoie

RECRUTEMENT PACTE

FICHE DE DÉCLARATION DES OFFRES DE RECRUTEMENT

AGENT(E) ADMINISTRATIF(VE) DES FINANCES PUBLIQUES – CONTRAT PACTE

DESCRIPTION DE L'OFFRE	<p>Dans le cadre du PACTE, la Direction départementale des Finances publiques (DDFIP) de la SAVOIE recrute des agents de catégorie C par contrat de 12 mois en vue d'une titularisation sous réserve d'évaluation.</p> <p>L'agent(e) administratif(ve) des Finances publiques a l'opportunité d'exercer des métiers très diversifiés tels que la tenue de la comptabilité de l'Etat, la gestion, le contrôle et le recouvrement de l'impôt, la gestion des ressources humaines et budgétaires, etc ...</p> <p>Conditions d'accès au dispositif PACTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics - et être âgé(e) de moins de 29 ans sans diplôme ou qualification ou un niveau de qualification inférieur au baccalauréat ; - ou être âgé(e) de 45 ans et plus, en situation de chômage de longue durée (12 mois et plus) et bénéficiaire des minima sociaux : ASS, RSA, AAH (sans condition de diplôme).
AUTRE(S) COMPÉTENCE(S)	Des notions en bureautique seraient appréciées.
SAVOIR-ÊTRE PROFESSIONNEL	Vous êtes motivé(e), autonome, rigoureux(se), réactif(ve) et avez le sens du travail en équipe.
PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE	<p>En 2023, la DGFIP recrute 152 agents administratifs des Finances publiques par voie de PACTE.</p> <p>Dossier de candidature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fiche PACTE disponible sur : https://www.pole-emploi.fr/files/live/sites/PE/files/fichiers-en-telechargement/fichiers-en-telechargement---dem/fichecandidaturepacte66066.pdf - CV + lettre de motivation obligatoire
SITE ENTREPRISE	https://www.economie.gouv.fr/recrutement/pacte-0
DÉTAILS POUR PÔLE EMPLOI	<p>Nombre de postes : 5</p> <p>Lieu de travail : AIX-LES-BAINS, CHAMBERY, MOUTIERS, ST JEAN DE MAURIENNE</p> <p>Type de contrat : Contrat à durée déterminée de 12 mois</p> <p>Date de début : 01/12/2023 – Date de fin : 30/11/2024</p> <p>Nature d'offre : contrat PACTE</p> <p>Durée hebdomadaire de travail : 35 heures hebdomadaires</p> <p>Salaire indicatif : 1 777 euros brut mensuel</p> <p>Qualification : aucune</p> <p>Conditions d'exercice : horaires normaux</p> <p>Expérience : débutant accepté</p> <p>Formation : aucune</p> <p>Effectif de l'entreprise :</p> <p>Secteur d'activité : administration publique</p>
CADRE RÉSERVÉ A PÔLE EMPLOI	Dossier à retourner complet (avec numéro de l'offre 158JZCL) à l'agence POLE EMPLOI CHAMBERY par mail (apechambery.73014@pole-emploi.fr) ou par courrier : adresse de l'agence (à compléter par POLE EMPLOI) au plus tard le 08/09/2023 minuit.

L'EMPLOYEUR (informations à destination des DREETS uniquement)		
MINISTERE/ COLLECTIVITÉ	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES	SIRET
		130 013 261 00719
DIRECTION / ÉTABLISSEMENT	Direction départementale des Finances Publiques de la SAVOIE	Téléphone
		04 79 33 65 36
SERVICE	Division des Ressources humaines	Courriel
		ddfip73.ppr.personnel @dgfip.finances.gouv.fr
RESPONSABLE RECRUTEMENT	Dominique DAGAND	Téléphone
		04 79 70 98 97
FONCTION	Responsable de la Division Ressources humaines, Formation professionnelle	Courriel
		dominique.dagand @dgfip.finances.gouv.fr
LIEU DES ÉPREUVES DE SÉLECTION	Direction des Finances publiques de la SAVOIE 5, rue Jean Girard-Madoux 73011 CHAMBERY Cedex	

Remplissez complètement la fiche de déclaration et transmettez-la aux directeurs régionaux de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Pour de plus amples informations sur le PACTE, consultez le site

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/devenir-agent-public/les-recrutements-pacte-en-cours>

73_DDT_Direction départementale des
territoires de Savoie

73-2023-07-06-00010

ARRÊTE n°2023/07-03

Relatif à la désignation des bois et forêts sur
lesquels sera mis en œuvre
le règlement type de gestion applicable sur le
périmètre du schéma
régional d'aménagement de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Lempdes, le 13 juillet 2023

ARRÊTE n°2023/07-03

**Relatif à la désignation des bois et forêts sur lesquels sera mis en œuvre
le règlement type de gestion applicable sur le périmètre du schéma
régional d'aménagement de la région Auvergne-Rhône-Alpes**

**La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- Vu** les articles L.122-3, L.122-5, L.124-1, L.211-1, L.212-4 2°, R.212-7 à D.212-10, R.214-17 et R.214-18 du code forestier ;
- Vu** le schéma régional d'aménagement de la région Auvergne-Rhône-Alpes approuvé par arrêté du 8 octobre 2020 ;
- Vu** le règlement type de gestion applicable sur le périmètre du schéma régional d'aménagement de la région Auvergne-Rhône-Alpes approuvé par l'arrêté 20-278 du 9 décembre 2020 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2023-20 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu** l'arrêté DRAAF n° 2023/03-39 du 3 avril 2023 portant délégation de signature à certains agents de la DRAAF pour les compétences d'administration générale ;
- Vu** les décisions des collectivités propriétaires mentionnées sur la liste jointe en annexe au présent arrêté, donnant leur accord sur le document de gestion propre à leur forêt établie conformément au règlement type de gestion visé ci-dessus ;

Sur proposition du directeur territorial de l'Office national des forêts ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les bois et forêts répondant aux critères énoncés à l'article R.212-8 du Code forestier et relevant du régime forestier appartenant aux collectivités figurant sur la liste annexée ci-dessous, sont gérés conformément au règlement type de gestion applicable sur le périmètre du schéma régional d'aménagement d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 2 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et le directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des départements de l'Isère, la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, du Rhône et de la Savoie.

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes
16B Rue Aimé Rudel – BP 45 – 63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 42 14 14 – <http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>

1

Pour la préfète et par délégation,
 Pour le directeur régional de l'alimentation,
 de l'agriculture et de la forêt,
 Le chef du service régional de la forêt,
 du bois et des énergies,
 signé

Julien MESTRALLET

Annexe à l'arrêté de la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes n°2023/07-03 en date du 6 juillet 2023 désignant les bois et forêts, répondant aux critères énoncés à l'article R.212-8 du code forestier, sur lesquels est mis en œuvre le règlement type de gestion applicable sur le périmètre du schéma régional d'aménagement d'Auvergne-Rhône-Alpes

Département de situation de la forêt	Nom de la forêt	Propriétaire	Date de l'accord de l'assemblée délibérante	Durée d'application
Isère	Forêt communale de Clavans en Haut Oisans	commune de Clavans en Haut Oisans	8 mars 2023	2022-2041
Isère	Forêt départementale d'Isère	Département de l'Isère	30 juin 2023	2021-2030
Haute-Loire	Forêt de l'EHPAD	Maison de retraite de Tence	2 mai 2023	2023-2042
Haute-Loire	Forêts sectionales de la Coste & l'Hermet et de la Coste & l'Hermet & Varennes	commune de Varennes-Saint-Honorat	13 janvier 2023	2023-2042
Puy-de-Dôme	Forêt sectionale de La Faye	commune de Loubeyrat	18 novembre 2022	2023-2042
Puy-de-Dôme	Forêts sectionales de Lomanie et de Redervis	commune de Palladuc	20 janvier 2023	2023-2042
Puy-de-Dôme	Forêt sectionale de Courtesseyre - La Vironne	commune de Cunlhat	31 mai 2022	2023-2034
Rhône	Forêt communale de Chamelet	commune de Chamelet	30 janvier 2023	2022-2041
Savoie	Forêt communale de Montagnole	commune de Montagnole	11 avril 2023	2022-2041

73_DDT_Direction départementale des
territoires de Savoie

73-2023-07-06-00011

ARRÊTE n°2023/07-04

Relatif à la modification du document
d'aménagement
de la forêt communale de la Giettaz 2002-2023

Département : Savoie

Surface de gestion : 545,05 ha

FR84-902

Lempdes, le 6 juillet 2023

ARRÊTE n°2023/07-04

**Relatif à la modification du document d'aménagement
de la forêt communale de la Giétaz 2002-2023
Département : Savoie
Surface de gestion : 545,05 ha
FR84-902**

**La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

- Vu** les articles L124-1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5, D212-6 et D214-15 à D214-21-1 du Code Forestier ;
- Vu** le schéma régional d'aménagement de la région Auvergne-Rhône-Alpes approuvé par arrêté du 8 octobre 2020 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°00982 du 17 février 2011 portant approbation de l'aménagement de la forêt communale de la Giétaz pour la période 2009-2026 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2023-20 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Vu** l'arrêté DRAAF n° 2023/03-39 du 3 avril 2023 portant délégation de signature à certains agents de la DRAAF pour les compétences d'administration générale ;
- Vu** la décision du directeur de l'agence territoriale Savoie Mont Blanc du 17 mai 2023 portant modification de l'aménagement de la forêt communale de la Giétaz pour la période 2002-2026

Considérant la demande du directeur de l'agence territoriale Savoie Mont Blanc de l'Office national des forêts, en date du 23 mai 2023, demandant la modification de l'aménagement suite à l'application du régime forestier sur de nouvelles surfaces ;

Sur proposition du Directeur territorial de l'Office national des forêts ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commune de la Giettaz possède une forêt communale dotée d'un document d'aménagement avec une durée de validité allant de 2009 à 2026. Afin de prendre en compte l'augmentation de la surface de la forêt, soit 11,5480 ha, l'aménagement de la forêt communale de la Giettaz est modifié. La modification apportée à l'aménagement initial concerne le programme des coupes et des travaux.

Article 2 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°00982 du 17 février 2011 est modifié comme suit :

Pendant une durée de 5 ans (2022-2026), la forêt, sera concernée par des coupes et des travaux liés à l'augmentation de surface qui sera gérée en futaie irrégulière. Les nouvelles surfaces sont rattachées aux parcelles existantes ou forment de nouvelles parcelles.

Des travaux de délimitations seront mis en œuvre afin d'assurer une gestion comprenant ces nouvelles acquisitions et permettre la sauvegarde du périmètre.

L'Office national des forêts informera régulièrement le propriétaire de l'état de l'équilibre sylvocynégétique dans la forêt et proposera toutes les mesures nécessaires à son maintien ou son rétablissement, en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements.

Les mesures définies par l'aménagement visant à la préservation de la biodiversité courante, ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 3 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Savoie.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
Le chef du service régional de la forêt,
du bois et des énergies,

signé

Julien MESTRALLET

73_DDT_Direction départementale des
territoires de Savoie

73-2023-07-17-00006

Arrêté préfectoral DDT/SEEF n° 2023-0812
Portant dérogation aux dispositions de l'article
L.411-1 du code de l'environnement pour :
destruction, perturbation intentionnelle de
spécimens d'espèces animales protégées,
destruction, altération ou dégradation de sites
de reproduction ou d'aires de repos d'espèces
animales protégées, récolte, utilisation,
transport, cession, coupe, arrachage, cueillette
ou enlèvement de spécimens d'espèces
végétales protégées

par la société d'aménagement de la Plagne dans
le cadre du projet de remplacement de la
télécabine de Roche de Mio et aménagements
associés
sur la commune de La Plagne-Tarentaise

Service : Eau,
Hydroélectricité et Nature

Arrêté préfectoral DDT/SEEF n° 2023-0812

Portant dérogation aux dispositions de l'article L.411-1 du code de
l'environnement pour :

destruction, perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales
protégées, destruction, altération ou dégradation de sites de reproduction ou d'aires
de repos d'espèces animales protégées, récolte, utilisation, transport, cession,
coupe, arrachage, cueillette ou enlèvement de spécimens d'espèces végétales
protégées

par la société d'aménagement de la Plagne dans le cadre du projet de remplacement
de la télécabine de Roche de Mio et aménagements associés

sur la commune de La Plagne-Tarentaise

Le préfet de la Savoie

Chevalier de l'Ordre national du mérite

Chevalier des Palmes académiques

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-19-2 et suivants, L.163-5, L.411-1, L.411-1A, L.411-2 et R.411-6 à R.411-14 ;

VU l'arrêté interministériel du 20 janvier 1982 modifié fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire ;

VU l'arrêté interministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur les espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

VU l'arrêté interministériel du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

VU l'arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

VU l'arrêté interministériel du 29 octobre 2009 modifié fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

VU la demande de dérogation pour destruction, perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées, destruction, altération ou dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées, récolte, utilisation, transport, cession, coupe, arrachage, cueillette ou enlèvement de spécimens d'espèces végétales protégées déposée par la société d'aménagement de la Plagne le 5 août 2022 auprès de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) du 23 novembre 2022 ;

VU les réponses apportées par le pétitionnaire aux recommandations du CNPN en date du 7 avril 2023 pour compléter son dossier ;

VU les observations issues de la mise en œuvre de la procédure de participation du public par le biais de la mise en ligne du dossier de demande sur le site Internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes Rhône-Alpes du 13 avril au 30 avril 2023 inclus ;

VU la réponse apportée en date du 28 juin 2023 par le pétitionnaire sur le projet d'arrêté transmis le 22 juin 2023 ;

VU le rapport de la DREAL en date du 30 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT l'analyse des observations issues de la mise en œuvre de la procédure de participation du public par le biais de la mise en ligne de la demande sur le site Internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes du 13 avril au 30 avril 2023 inclus ;

CONSIDÉRANT

- que la télécabine actuelle, construite en 1974 et rénovée en 2003, est ancienne et a atteint sa limite de durée d'exploitation ;
- que le remplacement de la télécabine permet de répondre aux normes de sécurité en vigueur ;
- que la télécabine actuelle est saturée face aux flux de touristes souhaitant accéder au secteur de la Roche de Mio ;
- que le remplacement de la télécabine s'inscrit dans le 2^{ème} axe stratégique du PADD du SCoT Tarentaise Vanoise dont l'objectif est de conforter l'attractivité touristique en donnant notamment la priorité à la modernisation et à la restructuration des domaines skiables existants ;
- que le projet de télécabine permet de desservir la retenue de Forcle et participe donc à la diversification des activités proposées au sein du domaine skiable, y compris en période estivale, et contribue ainsi au maintien de l'activité économique du territoire ;
- et que, par conséquent, le projet répond à des raisons impératives d'intérêt public majeur ;

CONSIDÉRANT

- qu'un remplacement en lieu et place n'est pas possible techniquement et que la solution retenue est de moindre impact environnemental ;
- que toutes les mesures pertinentes de suppression et de limitation des impacts ont été envisagées et sont retenues dans le présent arrêté ;
- qu'il n'existe, par conséquent, aucune autre solution alternative de moindre impact à la destruction des espèces et des habitats d'espèces tel qu'envisagé ;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations d'espèces protégées concernées dans leur aire de répartition naturelle compte tenu des mesures d'évitement, de réduction et de compensation mises en œuvre, telles que détaillées ci-après (article 3 du présent arrêté) ;

SUR proposition du Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ;

Arrête

ARTICLE 1^{ER} : BÉNÉFICIAIRE DE L'AUTORISATION ET OBJET

Dans le cadre du remplacement de la télécabine de Roche de Mio et des aménagements associés au sein du domaine skiable de la Plagne sur la commune de la Plagne-Tarentaise, la société d'aménagement de la Plagne (SAP), dénommée « le bénéficiaire », domiciliée au « 54 impasse de la Cembraie – Plagne Centre – 73210 LA PLAGNE-TARENTEISE » est autorisée, ainsi que ses éventuels mandataires opérant dans le cadre de l'exécution des prescriptions du présent arrêté, à :

- détruire, altérer ou dégrader des sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées,
- détruire ou perturber intentionnellement des espèces animales protégées,

- couper, arracher, cueillir ou enlever des spécimens d'espèces végétales protégées,
 - récolter, utiliser ou transporter des spécimens d'espèces végétales protégées,
- tel que présenté dans les tableaux ci-dessous.

ESPÈCES ANIMALES Nom commun et nom scientifique	Destruction de spécimens	Perturbation intentionnelle de spécimens	Transport, transport en vue de relâcher dans la nature, capture ou enlèvement de spécimens	Destruction, altération ou dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos
MAMMIFÈRES				
Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)		X		X
Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>)		X		X
OISEAUX				
Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>)		X		X
Bec-croisé des sapins (<i>Loxia curvirostra</i>)		X		X
Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>)		X		X
Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>)		X		X
Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)		X		X
Cassenoix moucheté (<i>Nucifraga caryocatactes</i>)		X		X
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)		X		X
Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>)		X		X
Fauvette babillarde (<i>Sylvia curruca</i>)		X		X
Grimpereau des bois (<i>Certhia familiaris</i>)		X		X
Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>)		X		X
Merle à plastron (<i>Turdus torquatus</i>)		X		X
Mésange boréale (<i>Poecile montanus</i>)		X		X
Mésange huppée (<i>Lophophanes cristatus</i>)		X		X
Mésange noire (<i>Parus ater</i>)		X		X
Monticole de roche (<i>Monticola saxatilis</i>)		X		X
Niverolle alpine (<i>Montifringilla nivalis</i>)		X		X
Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)		X		X
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)		X		X
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)		X		X
Pipit des arbres (<i>Anthus trivialis</i>)		X		X
Pipit spioncelle (<i>Anthus spinoletta</i>)		X		X
Roitelet huppé (<i>Regulus regulus</i>)		X		X
Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>)		X		X
Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)		X		X
Sizerin cabaret (<i>Carduelis flammea cabaret</i>)		X		X
Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>)		X		X
Traquet motteux (<i>Oenanthe oenanthe</i>)		X		X
Venturon montagnard (<i>Carduelis citrinella</i>)		X		X
INSECTES				
Azuré du Serpolet (<i>Phengaris arion</i>)	X	X		X

ESPÈCES ANIMALES Nom commun et nom scientifique	Destruction de spécimens	Perturbation intentionnelle de spécimens	Transport, transport en vue de relâcher dans la nature, capture ou enlèvement de spécimens	Destruction, altération ou dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos
Solitaire (<i>Colias palaeno</i>)	X	X		X

ESPÈCES VEGETALES Nom commun et nom scientifique	Récolte, utilisation, transport, cession de spécimens	Coupe, arrachage, cueillette ou enlèvement de spécimens
Buxbaumie verte (<i>Buxbaumia viridis</i>)	X	X
Lycopode des Alpes (<i>Lycopodium alpinum</i>)	X	X

Le bénéficiaire s'assure du respect de l'ensemble des obligations qui lui sont faites de la part de l'ensemble des intervenants sur les chantiers concernés par la présente dérogation.

ARTICLE 2 : PÉRIMÈTRE DE LA DÉROGATION

Le bénéficiaire se conforme strictement au périmètre défini en annexe 1 du présent arrêté.

ARTICLE 3 : PRESCRIPTIONS

Le bénéficiaire ainsi que ses éventuels mandataires opérant dans le cadre de l'exécution des prescriptions du présent arrêté respectent les engagements pris dans le dossier de demande de dérogation et ses compléments, sous réserve des dispositions suivantes.

3.1. Mesures d'évitement

ME1 – Ajustement de la localisation des pylônes vis-à-vis des enjeux environnementaux en phase chantier

En phase de conception du projet, l'implantation des pylônes de la nouvelle télécabine est ajustée de sorte à éviter les habitats humides, les plantes-hôtes du Petit-Apollon (Saxifrage des ruisseaux) et à réduire au maximum les impacts sur la flore protégée, les landes alpines et les plantes-hôtes du Solitaire (Airelle des marais). Les implantations retenues figurent en annexe 2.

ME2 – Modification de l'emprise de terrassement au niveau de la gare amont en phase chantier

Les emprises de terrassements autour de la gare amont sont modifiées de sorte à préserver les stations de Silène de Suède, espèce végétale protégée. La station comprise dans l'emprise de terrassement se situe sur une « bosse » non touchée par le remblai. Elle fait l'objet d'un balisage et d'une surveillance.

Autour de cette station, à la fin des terrassements, le sol est griffé et non revégétalisé pour garantir l'absence de concurrence interspécifique et permettre à l'espèce de recoloniser naturellement cette zone.

La localisation des stations de Silène de Suède évitées aux abords de la gare amont figure en annexe 2.

3.2. Mesures de réduction

MR1 – Limitation des pollutions, boues et matières en suspension en phase chantier

Le stationnement et l'entretien des véhicules motorisés ainsi que le stockage des produits potentiellement polluants utilisés pour le chantier sont réalisés en dehors des périmètres de protection des captages, des zones humides et des abords des cours d'eau présents, sur des sites sécurisés avec des aires étanches et séparateurs d'hydrocarbures. Les hydrocarbures sont stockés dans des cuves à double paroi.

Un stock de matériaux absorbants est présent sur le site du chantier durant toute sa durée afin de neutraliser immédiatement une pollution accidentelle. De plus, les conducteurs d'engins de chantier sont informés des emplacements des zones sensibles et ont en leur

possession des kits anti-pollution. Une procédure d'intervention d'urgence est mise en place en cas de déversement accidentel, sous le contrôle des responsables du chantier.

Des boudins coco sont installés autour des zones humides en phase chantier afin de bloquer l'apport de fines issues du chantier et entraînées par les eaux de ruissellements en cas de fortes précipitations. Ils sont changés en tant que de besoin.

En cas de forte pluie, un repli du chantier a lieu pour éviter tout risque de ruissellement de matières polluantes vers les milieux sensibles.

MR2 – Mise en défens des zones sensibles et cheminement de la pelle araignée en phase chantier

Les engins de chantier empruntent uniquement les chemins existants : aucune piste d'accès n'est créée. Seule la pelle araignée et la pelle classique travaillant sur les pylônes peuvent sortir des chemins existants selon le plan de cheminement figurant en annexe 3. Les autres accès s'effectuent à pied.

Les conducteurs d'engins ainsi que les personnes travaillant sur les sites sont sensibilisés aux enjeux écologiques en présence. Les conducteurs des pelles intervenant en milieu naturel et l'écologue identifient ensemble sur site, avant le début des travaux, le cheminement à suivre pour éviter les zones sensibles préalablement mises en défens.

Les emprises du chantier incluant les diverses zones de stockage sont strictement respectées.

Les zones sensibles susceptibles d'être impactées en phase travaux (zones humides, stations de flore protégée et plantes-hôtes de papillons) sont mises en défens par un écologue à l'aide de cordelines positionnées à 1 mètre de distance au minimum. Des panneaux signalant les enjeux mis en défens sont implantés à proximité de sorte à être visibles et compris par tout le personnel d'intervention.

La mise en défens par l'écologue s'effectue selon les étapes suivantes :

- repérage/balisage en amont, en période favorable (hors neige et période de floraison des espèces végétales), des zones à mettre en défens ;
- pose de piquets et des cordelines quelques jours avant le début des travaux ;
- pointage GPS et marquage au sol de la limite des mises en défens ;
- photographie des zones sensibles et de leur mise en défens dans le cadre du suivi de chantier ;
- si besoin, remise en place des piquets et cordelines dès la fonte des neiges et avant le début des travaux prévus la seconde année ;
- pointage GPS et marquage au sol de la limite des mises en défens des zones sensibles dont l'emprise aura pu évoluer ;
- photographie des zones sensibles et de leur mise en défens dans le cadre du suivi de chantier ;
- après la fin des travaux prévus la seconde année, retrait définitif des mises en défens.

L'écologue veille au maintien des dispositifs de mise en défens durant les 2 périodes de travaux.

Les zones sensibles mises en défens sont localisées en annexe 3.

MR3 – Etrépage et replaquage des mottes de pelouses alpines et de landes impactées par les travaux de terrassement en phase chantier

Les zones de fouilles des pylônes, de remodelage des gares et bâtiments, ainsi que les tranchées impactant des milieux naturels sensibles font l'objet d'un étrépage et replaquage des mottes de végétation puis d'un semis de graines collectées localement.

Pour ce faire, avant les terrassements, la végétation est décapée sous forme de mottes (de 20 à 60 cm d'épaisseur intégrant le tissu racinaire). Une partie des mottes est stockée temporairement, disposée en cordons sur des zones proches et sans enjeu, puis repositionnée en lieu et place à l'issue des travaux. L'autre partie des mottes est transférée sans délai vers les sites à restaurer (voir mesure MC2).

Les zones concernées par la technique d'étrépage de mottes figurent en annexe 3.

En complément, un semis par projection est réalisé sur les éventuels interstices laissés entre les mottes replaquées pour obtenir un couvert végétal total. Le mélange utilisé est adapté aux conditions locales du milieu montagnard et non concurrentiel des espèces indigènes. En cas d'érosion constatée, des espèces « fugaces » peuvent être semées en complément sur les zones concernées.

MR4 – Mise en place de balises avifaune anti-collision en phase d'exploitation

Lors de son installation, la future télécabine est équipée de dispositifs visuels (balises anti-collisions avifaune) sur ses câbles aériens et sur l'ensemble de son linéaire afin de pallier tout risque de collision des oiseaux contre les câbles durant la phase exploitation de la télécabine.

MR5 – Réhabilitation des emprises des équipements démantelés en phase chantier

Les gares, pylônes, câbles, véhicules et constructions annexes de l'ancienne télécabine et du téléski du col de Forcle (raccourcissement) sont démontées et évacuées vers des filières de traitement adaptées dans un délai de 3 ans à compter de la signature du présent arrêté.

Les socles bétons sont démolis et arasés jusqu'à 50 cm sous le niveau du terrain naturel là où l'épaisseur du sol le permet et en dehors des périmètres de protection de captage immédiat et rapproché. Ils sont rebouchés avec des matériaux naturels puis revégétalisés en surface à l'aide de semences locales. Leur localisation figure en annexe 3.

MR6 – Revégétalisation des zones terrassées par du végétal local en phase chantier

Au niveau des gares intermédiaires, un semis est effectué à partir des graines collectées sur site avant travaux et complété si besoin avec au moins 40 % de graines portant le label « végétal local ». Pour les autres sites, le semis est effectué avec au moins 40 % de graines portant le label « végétal local ».

Le semis est réalisé de la manière suivante :

- au début du chantier, décapage de la terre végétale contenant une banque de graines et stockage en cordons de 1 mètre de hauteur au maximum ;
- en fin de chantier, régalage de la terre végétale sur les terrains remaniés. Un amendement complémentaire peut être effectué si besoin à l'aide de compost léger adapté aux conditions édaphiques in situ ;
- un semis mécanique a ensuite lieu.

La récolte de graines s'effectue de la manière suivante :

- les sites où la récolte est prévue sont visités préalablement pour déterminer le peuplement à récolter, le mode de collecte et son échéancier ;
- collectes à l'aide d'une brosseuse puis séchage, tri et stockage jusqu'au semis ;
- réalisation du semis complémentaire sur les terrains remaniés dès que les conditions sont optimales.

Ces opérations ont lieu immédiatement après les travaux, dans des conditions climatiques favorables.

MR7 – Maintien des conditions favorables à la station de Buxbaumie verte en phases chantier et d'exploitation

Le couvert forestier est maintenu au maximum au-dessus de la station de Buxbaumie verte. L'élagage des arbres est prioritaire à l'abattage dans cette zone.

La station est préservée de tout cheminement à proximité sur le long terme.

En complément, une partie du bois issue du défrichement du layon est disposée au sol dans le boisement, à proximité immédiate, pour créer à moyen terme des habitats favorables à l'espèce.

MR8 – Adaptation du calendrier des travaux aux périodes de moindre sensibilité des espèces en phase chantier

Les travaux de défrichement ont lieu entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre.

Le démantèlement des ouvrages de la télécabine à démonter a lieu dès la fonte des neiges, avant la reproduction des espèces d'oiseaux susceptibles d'y nicher. Un écologue effectue un repérage préalable pour confirmer l'absence de nichées sur ces ouvrages. Le démontage est réalisé principalement à l'aide d'un hélicoptère et les accès terrestres se font à pied.

Les travaux en milieux ouverts ne sont pas différés. Ils font toutefois l'objet d'un passage préalable d'écologue pour vérifier l'absence d'espèces protégées nidificatrices. Pour le cas particulier du Lézard vivipare, les travaux au droit de ses habitats ont lieu du 1^{er} août au 30 avril. Un écologue vérifie au préalable l'absence d'individus sur les zones d'intervention.

En cas de nichée avérée (sur bâti ou milieux ouverts), les travaux sont reportés à la fin de la reproduction de l'espèce concernée dans un rayon de 30 m autour du nid. Un écologue suit la nichée et atteste la fin de la reproduction avant reprise des travaux dans le secteur.

Les rotations d'hélicoptères ont lieu après 10h du matin pour limiter les nuisances vis-à-vis des galliformes de montagne.

MR9 - Mise en place d'effaroucheurs à oiseaux en phase chantier

Des dispositifs d'effarouchement biodégradables sont mis en place par un écologue chaque année du chantier, dès la fonte des neiges, avant le début des travaux et avant la période de nidification des oiseaux. Ils sont implantés sur l'ensemble des zones où sont projetés des terrassements ne débutant pas après le 15 août, selon un nombre et une disposition laissés à l'appréciation de l'écologue. Ces dispositifs sont retirés à l'avancement et au début des terrassements pour chaque secteur concerné.

MR10 – Lutte contre la divagation des touristes dans les milieux naturels sensibles en phase d'exploitation

A l'issue des travaux, les stations de Silène de Suède et la zone griffée en gare amont font l'objet d'une mise en défens permanente pour les préserver du risque de piétinement en période estivale à la sortie de la télécabine. Il en va de même pour les milieux sensibles (zones humides, landes) situés aux abords de la retenue de Forcle (gares intermédiaires). Les dispositifs de mise en défens utilisés sont composés de matériaux durables et réutilisables (piquets bois, corde en chanvre, etc.).

Les mises en défens et le plan de cheminement figurent en annexe 3 du présent arrêté.

3.3. Mesures compensatoires

La localisation des mesures de compensation figure à l'annexe 4 du présent arrêté.

Une convention de gestion tripartite est établie entre le bénéficiaire, la commune de la Plagne-Tarentaise (propriétaire des parcelles concernées par les mesures compensatoires) et le syndicat intercommunal de la Grande Plagne (concedant du domaine skiable).

MC1 – Réhabilitation écologique d'une piste 4x4 et ses abords

La piste 4x4 d'accès aux pylônes 19 à 22 de la télécabine à démonter fait l'objet d'un effacement et d'une revégétalisation sur 800 mètres linéaires (soit environ 3000 m²). Pour ce faire, le sol est décompacté et la piste est nivelée en continuité de ses abords pour recréer des profils de pentes naturelles. Elle est ensuite revégétalisée à l'aide de semences locales. Seul un petit sentier piéton (retour via ferrata) est maintenu. Ces opérations ont lieu dans un délai maximal de 3 ans à compter de la signature de l'arrêté.

Les travaux préparatoires, pouvant être impactants sur les espèces protégées, respectent les mesures d'évitement et de réduction prescrites dans le présent article en cas d'enjeu détecté.

Cette réhabilitation est préservée de tout aménagement futur sur une **durée minimale de 30 ans**. Elle se poursuit le cas échéant pendant toute la durée d'exploitation de la télécabine et des atteintes, conformément à l'article L163-1 du code de l'environnement.

La piste à réhabiliter, est située au sein de la parcelle cadastrale n°1581 (lieu-dit « les inversins »).

MC2 – Réhabilitation de landes alpines sous la retenue de Forcle et sur le bas de la piste des sources

Des zones naturelles impactées par le passé et non cicatrisées font l'objet d'actions spécifiques de réhabilitation écologique sur a minima 5856 m². En cas d'impacts supplémentaires sur les landes, la surface compensatoire est augmentée en conservant un ratio compensatoire de 1,2 pour 1.

La première action consiste à transplanter des mottes de landes alpines (en lien avec la mesure MR3) selon le protocole suivant :

- préparation des sites receveurs avec délimitation par marquage physique et GPS ;
- suppression et évacuation de l'éventuelle végétation dépourvue d'intérêt écologique ;
- griffage et labour léger de la terre pour préparer l'accueil des mottes ;

- acheminement direct et immédiat sur les sites receveurs des mottes de landes déplaquées en provenance des sites des nouveaux pylônes à implanter ; transport manuel des mottes en milieu naturel et à l'aide d'un véhicule sur les pistes carrossables ;
- disposition des mottes en mosaïque sur les sites receveurs et tassées légèrement pour permettre une bonne jointure au sol.

La seconde action consiste à récolter des plants de *Vaccinium myrtillus*, *Vaccinium uliginosum*, *Empetrum nigrum* et *Juniperus nana*, espèces végétales caractéristiques des landes alpines, pour mise en culture et ré-implantation de jeunes individus en milieu naturel. Le protocole est le suivant :

- année N : prélèvement des plants avec leur tissu racinaire ; multiplication selon un mode laissé à l'appréciation du pépiniériste pour une garantie de résultats ; mise en culture en godets sous abri froid chez le pépiniériste ;
- année N+1 : surveillance de la reprise des végétaux multipliés ; suivi du développement et comptage des individus viables, non viables et morts ;
- année N+2 : surveillance de la reprise des végétaux multipliés ; mise en acclimatation des végétaux viables en altitude ; suivi du développement et comptage des individus viables, non viables et morts ; plantation des individus suffisamment développés et acclimatés.

Ces opérations sont donc réalisées dans un délai de 3 ans au maximum suivant la signature de l'arrêté.

Cette réhabilitation est préservée de tout aménagement futur sur une **durée minimale de 30 ans**. Elle se poursuit le cas échéant pendant toute la durée d'exploitation de la télécabine et des atteintes, conformément à l'article L163-1 du code de l'environnement.

MC3 – Abandon et renaturation de la zone des Bourtes

Une zone de 70 hectares est rendue à la nature. L'objectif principal est de constituer une zone de quiétude en toutes saisons pour la faune.

Les actions suivantes sont mises en œuvre :

- démontage complet de la télécabine actuelle ;
- arrêt des tirs préventifs d'avalanches ;
- abandon de l'accès damé à la crête l'hiver ;
- installation de dispositifs de sensibilisation écologique et de risque associé à la sortie du domaine skiable sécurisé dans les gares de la télécabine de Roche de Mio et en bordure de la piste des Sources.

Ces opérations sont achevées dans un délai maximal de 3 ans suivant la signature de l'arrêté.

L'exploitation de nouvelles pistes de ski, la création de bâtiments, de sentiers de randonnées ou de VTT et toute opération de terrassement sont interdits sur la zone pour une **durée minimale de 30 ans**. Elle se poursuit le cas échéant pendant toute la durée d'exploitation de la télécabine et des atteintes, conformément à l'article L163-1 du code de l'environnement.

Les parcelles cadastrales concernées sont les suivantes : n°1580, 1581, 1586, 1589 et 2058 aux lieux-dits « Les inversins » et « Montagne des génisses ». La localisation du site figure en annexe 4 du présent arrêté.

Le site compensatoire fait l'objet d'une obligation réelle environnementale (ORE). L'ORE signée est transmise au pôle PME de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes sous un délai maximal de 6 mois suivant la signature de l'arrêté.

Le bénéficiaire a choisi de confier la gestion à un opérateur spécialisé compétent en écologie. La charge financière et la responsabilité administrative liées à la mise en œuvre des mesures restent cependant à la charge du bénéficiaire durant toute la durée d'engagement. La gestion technique est effectuée dans le respect des dispositions du présent arrêté. Une notice de gestion comportant des objectifs à long terme, des objectifs opérationnels et les actions précédemment énumérées est établie et transmise au pôle PME de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour validation sous un délai maximal de 12 mois suivant la signature de l'arrêté.

MC4 – Mise en défens hivernale du layon lié à une ancienne piste de ski et création d'un îlot de sénescence dans le secteur de Plagne Bellecôte

En amont du layon créé par l'ancienne piste de ski « Colosses », un filet est mis en place sur 40 mètres linéaires en continuité de celui existant afin de barrer l'accès au layon dans le but

de dissuader les skieurs hors-pistes de l'emprunter et faciliter ainsi la régénération naturelle du boisement. Des panneaux de sensibilisation écologique sont également implantés à intervalle régulier le long du filet. En complément, une campagne d'information à visée pédagogique est effectuée auprès des socio-professionnels de la station. Cette mesure est mise en place dans un délai maximal de 6 mois suivant la signature de l'arrêté et pour une **durée minimale de 15 ans**, le temps que la repousse des arbres soit suffisamment dissuasive pour les skieurs souhaitant pénétrer dans le layon. Le dispositif est prolongé en cas d'insuffisance.

Le boisement situé à proximité immédiate côté ouest est mis en sénescence sur une surface de 2,5 ha. Aucune exploitation du bois et aucun aménagement n'ont donc lieu au sein de ce boisement. La mise en sénescence est **sans limite de durée**.

Cette mesure est mise en œuvre dans les 6 mois suivants la délivrance de la dérogation.

Les parcelles cadastrales concernées sont les suivantes : n°0599, 2290 et 2776. La localisation du site figure en annexe 4 du présent arrêté.

MC5 – Installation d'étraves et plantation de Pins cembro dans la cembraie sur gypse en amont de Plagne centre

Au moins 20 Pins cembro sont plantés et une étrave en bois est installée afin de créer une barrière limitant l'accès aux skieurs hors-pistes sur une zone naturelle située en contrebas. En complément, des panneaux de sensibilisation écologique sont également implantés et une campagne d'information à visée pédagogique est effectuée auprès des socio-professionnels de la station.

Cette mesure est réalisée sous un délai maximal d'un an suivant la signature de l'arrêté.

Cette réhabilitation est préservée de toute exploitation forestière et aménagement futurs sur une **durée minimale de 30 ans**. Elle se poursuit le cas échéant pendant toute la durée d'exploitation de la télécabine et des atteintes, conformément à l'article L163-1 du code de l'environnement.

La parcelle cadastrale concernée est numérotée 1679.

MC6 – Réalisation d'un plan de gestion sur les zones terrassées revégétalisées

Les milieux remaniés en phase travaux de l'aménagement de la nouvelle télécabine font l'objet d'un plan de gestion. Celui-ci comporte a minima les actions/objectifs suivants :

- revégétalisation avec des graines collectées sur place ;
- entretien avec des réensemencements labellisés « végétal local » si besoin ;
- gestion adaptée des activités touristiques et usages agricoles en faveur de la restauration écologique.

Ce plan de gestion comportant des objectifs à long terme, des objectifs opérationnels et les actions précédemment énumérées est établi et transmis au pôle PME de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour validation sous un délai maximal d'un an suivant la signature de l'arrêté

Il est établi pour une **durée de 10 ans et renouvelé pour toute la durée d'exploitation de la télécabine et des atteintes**, conformément à l'article L163-1 du code de l'environnement.

Les parcelles cadastrales concernées sont les suivantes : n°2290, 2776, 329, 325, 445.

3.4. Mesures d'accompagnement

MA1 – Mise en place de panneaux éducatifs à l'environnement

Des panneaux pédagogiques présentant les enjeux écologiques en présence sont disposés autour de la retenue de Forcle. La réglementation en faveur des espèces protégées y est notamment rappelée. Ces panneaux sont entretenus et le cas échéant remplacés pour être rendus pérennes.

MA2 – Traitement irrégulier des lisières

Lors du défrichement, les lisières créées par le layon de la télécabine en secteur aval sont rendues irrégulières et étagées pour permettre la bonne tenue des arbres conservés. Pour ce faire, certains arbres présentant peu d'intérêt écologique ou pouvant engendrer un risque pour la sécurité de la future installation sont abattus.

Au bout de 5 ans, le cas échéant, les arbres renversés sont tronçonnés et déplacés dans le sous-bois afin de préserver l'intégrité de la lisière arbustive et de renforcer la quantité de bois mort dans le sous-bois.

MA3 – Transplantation du Lycopode des Alpes

Les individus de Lycopode des Alpes présents dans l'emprise des travaux (pylônes 16, 17 et 21) font l'objet d'une transplantation vers des zones de landes alpines à proximité immédiate avant le démarrage des travaux sur les secteurs concernés.

Le protocole de transplantation est le suivant :

- vérification préalable des bonnes conditions pour la réalisation de la transplantation (après le stade reproduction de l'espèce, sol ni trop sec ni trop gorgé d'eau, etc.) ;
- identification et marquage manuel de la délimitation des mottes de végétation abritant l'espèce à prélever ;
- préparation des sites réceptacles (surcreusement, suppression de la végétation existante) ;
- déplaçage des mottes manuel (pioche cantonnier) en prélevant une épaisseur suffisante pour inclure le réseau racinaire ;
- transport des mottes vers les sites réceptacles, à l'avancement des opérations et sans délai ;
- tassement léger des mottes transplantées pour permettre une bonne jointure avec le terrain réceptacle puis arrosage adapté.

Les sites réceptacles font l'objet d'une sécurisation foncière et sont inscrits à la convention de gestion avec la commune de la Plagne-Tarentaise et le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne. Les stations transplantées sont géolocalisées et incluses aux données de l'observatoire du domaine skiable.

3.5. Mesures de suivi

MS1 – Suivi de la mise en œuvre des mesures (assistance environnementale en phase travaux)

Un suivi des mesures environnementales s'effectue sur l'ensemble des emprises du projet avant et durant toutes les phases de chantier. Il consiste également à vérifier le CCTP des travaux. Les passages d'écologues sont a minima les suivants :

- Passage d'un écologue avant la phase de travaux afin de réaliser une vérification de principe de l'absence d'espèces protégées, mettre en place les mises en défens et le dispositif d'effarouchement des oiseaux, et voir avec les conducteurs de pelles leur cheminement sous l'axe de la ligne ;
- Passage d'un ou plusieurs écologues à compétences botanistes pour procéder à la transplantation du Lycopode des Alpes avant les travaux ;
- Passages d'écologues et d'un paysagiste sur le chantier pour s'assurer du respect des mises en défens, des dispositifs de protection des zones humides et ruisseaux, des effaroucheurs à oiseaux, du cheminement des pelles, de la bonne conduite des étrépages et des mesures d'insertion paysagère ;
- Passage d'un écologue et d'un paysagiste après les travaux pour s'assurer que toutes les mesures ont été correctement menées et les différents dispositifs de protection retirés et évacués.

Les écologues conseillent et assistent en outre le maître d'ouvrage et apportent des réponses pragmatiques aux impondérables en cours de chantier pour assurer une meilleure prise en compte des enjeux écologiques.

MS2 – Suivi du Lycopode des Alpes

Un suivi du Lycopode des Alpes est effectué par un botaniste sur les sites d'accueil des individus transplantés et sur des sites témoins. Il se compose d'un suivi « individu centré » et d'un suivi « fréquence ». Les passages ont lieu aux échéances suivantes : années N+1, N+2, N+4, N+7, N+10, N+15, N+20, N+25 et N+30 (N étant l'année de la transplantation).

Ces suivis sont réalisés durant la période optimale de détection de l'espèce.

MS3 – Suivi de la Buxbaumie verte

Un suivi spécifique à la station de Buxbaumie verte est effectué par un botaniste spécialisé en bryologie. 2 passages sont réalisés chaque année pour comptabiliser le nombre de capsules, indiquer leur localisation centimétrique et la phénologie des individus.

Ce suivi a lieu aux échéances suivantes : années N+1, N+2, N+4, N+7 et N+10 (N étant l'année du défrichement).

MS4 – Suivi des mesures compensatoires

Un suivi des mesures compensatoires est réalisé selon l'échéancier suivant :

Mesure suivie	Années de suivi (N étant l'année de référence avant mise en œuvre des mesures)									
	N	N+1	N+2	N+3	N+5	N+10	N+15	N+20	N+25	N+30
MC1	✓	✓		✓	✓	✓		✓		✓
MC2	✓	✓	✓		✓	✓		✓		✓
MC3	✓				✓	✓		✓		✓
MC4 - layon - sénescence	✓ ✓	✓			✓	✓	✓	✓		✓
MC5	✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓
MC6	✓			✓	✓	✓		✓		✓

Chaque mesure compensatoire fait l'objet d'un suivi dédié au sein duquel des indicateurs d'efficacité pertinents sont définis et étudiés sur l'ensemble de leur durée de mise en œuvre. Des zones témoins sont définies et suivies pour comparer et interpréter les résultats obtenus.

Des rapports annuels de suivi relatifs aux mesures MS1, MS2, MS3 et MS4 sont réalisés à l'issue de chaque campagne et communiqués à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, au plus tard le 31 janvier suivant l'année concernée. Ils présentent pour chaque mesure :

- les actions réellement mises en œuvre avec le détail des travaux réalisés (dates, modalités techniques, etc.), coûts engendrés et les difficultés éventuelles rencontrées ;
- le récapitulatif des mesures de gestion déployées dans l'année du suivi ;
- les résultats détaillés des suivis (résultats bruts) et un diagnostic de ces derniers au regard des objectifs fixés à chaque mesure ;
- la liste des travaux et mesures de gestion prévisionnelles de l'année suivante le cas échéant.

Le cas échéant, le bénéficiaire détaille la manière dont les résultats des suivis induisent une ré-orientation des mesures de gestion futures, au regard des objectifs de résultat fixés pour chaque mesure de compensation.

• Fourniture de données

Les mesures de compensation sont géolocalisées et, conformément à l'article 69 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, sont mises à disposition du public au travers d'une plateforme dédiée. Le maître d'ouvrage fournit aux services compétents de l'État toutes les informations nécessaires au renseignement de cet outil par ces services dans un délai de **3 mois** suivant la notification de l'arrêté de dérogation. Le maître d'ouvrage fournit, *a minima*, les données vectorielles des mesures compensatoires. Il peut également joindre les données relatives aux mesures d'évitements, de réductions et d'accompagnements. Ces données sont projetées dans le système de coordonnées de référence RGF93 (Lambert-93) et être compatibles avec la bibliothèque GDAL/OGR (préférentiellement les formats ESRI Shapefile ou MapInfo). Elles sont conformes aux données présentées dans le dossier de dérogation et ses éventuels

avenants visés par cet arrêté. Les différentes entités vectorielles (polygones, polygones et points) se voient affecter, *a minima*, les champs id (nombre entier réel 64 bits) et nom (texte de caractères). La donnée attributive du champ nom d'une entité correspond à l'intitulé de la mesure telle que décrite dans le présent arrêté (par exemple : MC1. Réhabilitation écologique d'une piste 4x4 et ses abords).

Le bénéficiaire contribue à l'Inventaire National du Patrimoine Naturel via le téléservice dédié au dépôt légal des données brutes de biodiversité acquises à l'occasion des études d'évaluation préalable ou de suivi des impacts réalisées dans le cadre du présent arrêté.

On entend par données brutes de biodiversité les données d'observation de taxons, d'habitats d'espèces ou d'habitats naturels, recueillies par observation directe, par bibliographie ou par acquisition de données auprès d'organismes détenant des données existantes.

ARTICLE 4 : DURÉE DE VALIDITÉ DE LA DÉROGATION

La dérogation est accordée pour toute la durée des phases chantier et d'exploitation de la télécabine et aménagements associés.

ARTICLE 5 : MESURES CORRECTIVES ET COMPLÉMENTAIRES

Si les suivis prévus à l'article 3 mettent en évidence une insuffisance des mesures prescrites pour garantir le maintien dans un bon état de conservation des espèces protégées concernées, le bénéficiaire propose des mesures correctives et des mesures compensatoires complémentaires qui sont soumises à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes pour validation. Le Préfet fixe, s'il y a lieu, des prescriptions complémentaires.

ARTICLE 6 : MODIFICATIONS

Conformément aux dispositions de l'article R411-10-2, toute modification ne présentant pas un caractère substantiel est portée par le bénéficiaire de la dérogation à la connaissance de l'autorité administrative compétente, avant sa réalisation, avec tous les éléments d'appréciation. Celle-ci peut imposer toute prescription complémentaire nécessaire au respect des dispositions de l'article L. 411-2 à l'occasion de ces modifications.

Conformément aux dispositions de l'article R411-10-1, toute modification substantielle d'une activité, d'une installation, d'un ouvrage ou de travaux ayant bénéficié d'une de dérogation, qu'elle intervienne avant la réalisation du projet ou lors de sa mise en œuvre ou de son exploitation, est subordonnée à la délivrance d'une nouvelle dérogation.

Est regardée comme substantielle, la modification apportée à une activité, une installation, un ouvrage ou des travaux qui :

- en constitue une extension devant faire l'objet d'une nouvelle évaluation environnementale en application du II de l'article R. 122-2 ;
- ou atteint des seuils quantitatifs et répond à des critères fixés par arrêté du ministre chargé de l'environnement ;
- ou est de nature à entraîner des dangers et inconvénients significatifs pour les intérêts mentionnés à l'article L. 411-1.

ARTICLE 7 : DÉCLARATION DES INCIDENTS OU ACCIDENTS

Dès qu'il en a connaissance, le bénéficiaire est tenu de déclarer au service en charge de la biodiversité de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant objet du présent arrêté qui sont de nature à porter atteinte aux espèces protégées ou à leurs habitats.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le Préfet, le bénéficiaire est tenu de prendre ou de faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou de l'accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

Le bénéficiaire demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence de l'activité ou de l'exécution des travaux ou de l'aménagement.

ARTICLE 8 : TITULAIRE

La présente dérogation est personnelle, et transférable à un tiers dans les conditions définies par l'article R.411-11 du Code de l'Environnement. Elle peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire n'en respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

Le bénéficiaire ou son représentant doit être porteur du présent arrêté lors des opérations citées à l'article 1 et il est tenu de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de l'environnement.

ARTICLE 9 : CONTRÔLE ET DÉMARRAGE DES TRAVAUX

La mise en œuvre des dispositions du présent arrêté pourra faire l'objet de contrôles par les agents visés à l'article L.415-1 du code de l'environnement.

Le bénéficiaire est tenu d'avertir la DREAL (pme.ehn.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr) et le service départemental de l'OFB de Savoie (sd73@ofb.gouv.fr) au moins 15 jours à l'avance du début des travaux.

Le bénéficiaire est tenu de laisser accès aux agents chargés du contrôle dans les conditions prévues à l'article L172-5 du code de l'environnement.

Les agents peuvent demander communication de toute pièce utile au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté conformément à l'article L172-11 du code de l'environnement.

ARTICLE 10 : SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET PÉNALES

Le non-respect des dispositions du présent arrêté peut donner lieu aux sanctions administratives prévues par les articles L.171-7 et 171-8 du code de l'environnement.

Les infractions pénales aux dispositions du présent arrêté sont punies des peines prévues à l'article L.415-3 du Code de l'environnement.

ARTICLE 11 : DROITS ET INFORMATIONS DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

ARTICLE 12 : VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

La présente décision peut être contestée :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la décision, le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois vaut décision implicite de rejet qui peut, elle-même être déférée au tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois,
- par un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la décision, le délai de recours gracieux étant interruptif du délai du recours contentieux.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 13 : EXÉCUTION

Le préfet de Savoie, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, le directeur départemental des territoires de Savoie, le commandant de la brigade de gendarmerie de Aime-la-Plagne, le chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité de Savoie et le directeur d'agence territoriale Savoie-Mont-Blanc de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Savoie, et dont copie sera adressée à :

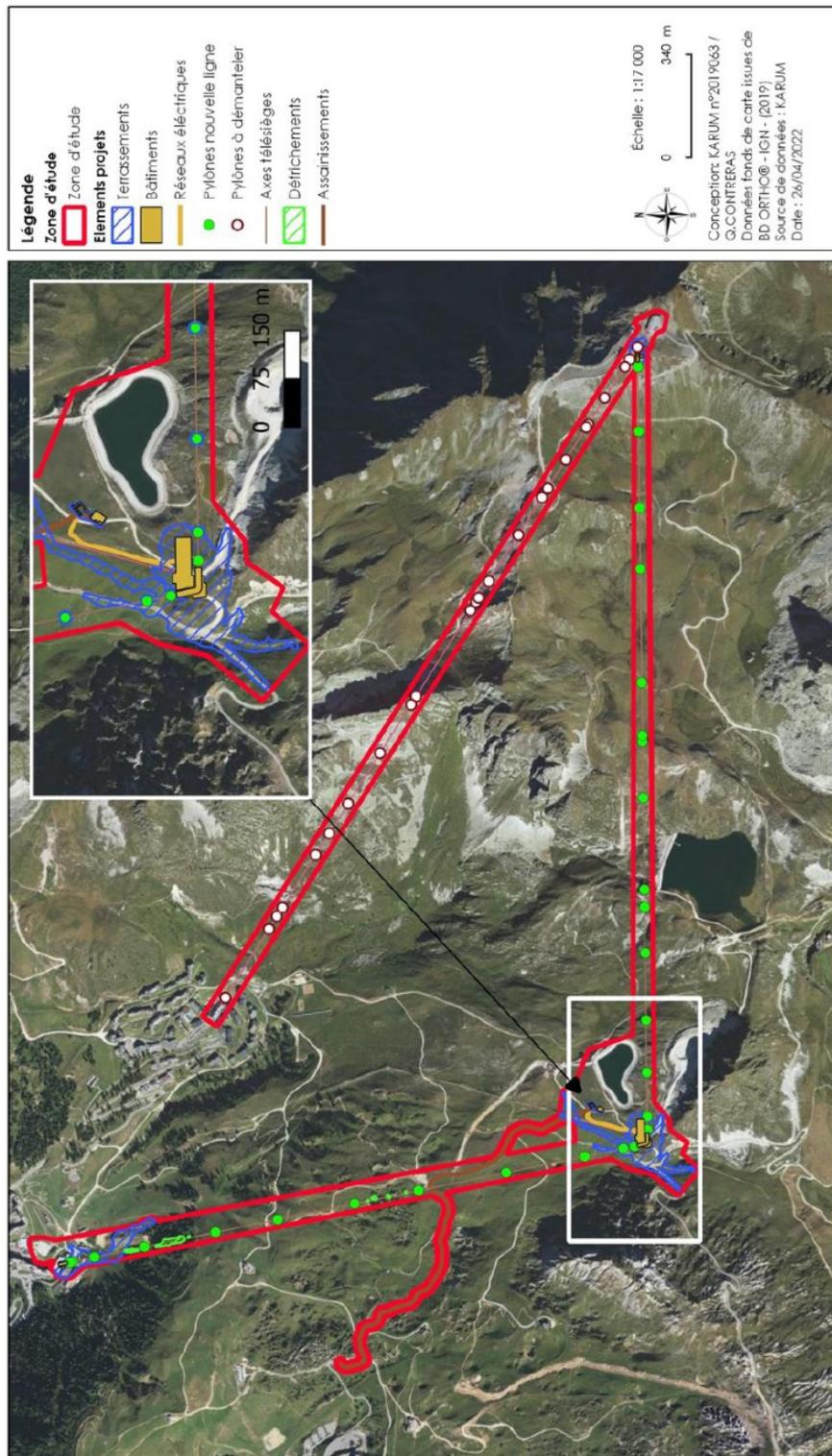
- la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes,
- la direction départementale des territoires de la Savoie,
- la brigade de gendarmerie de Aime-la-Plagne,
- le chef de service départemental de l'Office français de la biodiversité (OFB) de Savoie,
- l'agence territoriale Savoie-Mont-Blanc de l'Office national des forêts (ONF),
- la société d'aménagement de la Plagne (SAP),

- le Parc national de la Vanoise,
- la mairie de la commune de la Plagne-Tarentaise.

Chambéry, le 17 juillet 2023

LE PRÉFET
signé
François RAVIER

Annexe 1 : périmètre de la dérogation



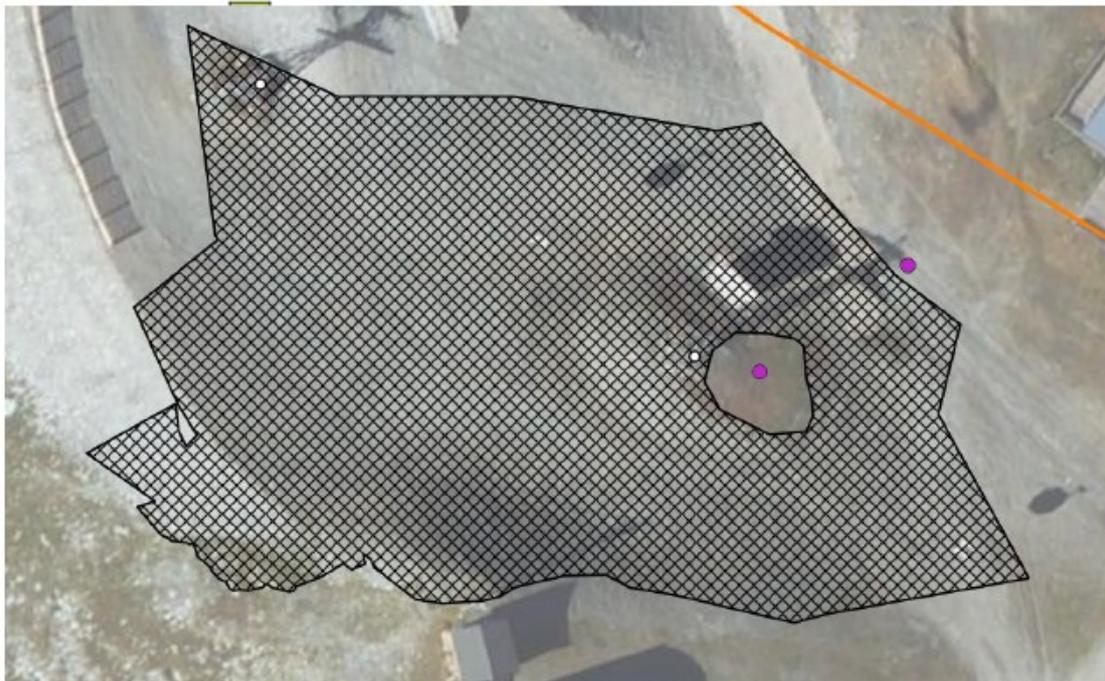
Le périmètre de la dérogation correspond aux emprises de terrassements, défrichements et démantèlements sur cette cartographie

Annexe 2 : localisation des mesures d'évitement



Localisation de la mesure ME1 : Ajustement de la localisation des pylônes vis-à-vis des enjeux environnementaux

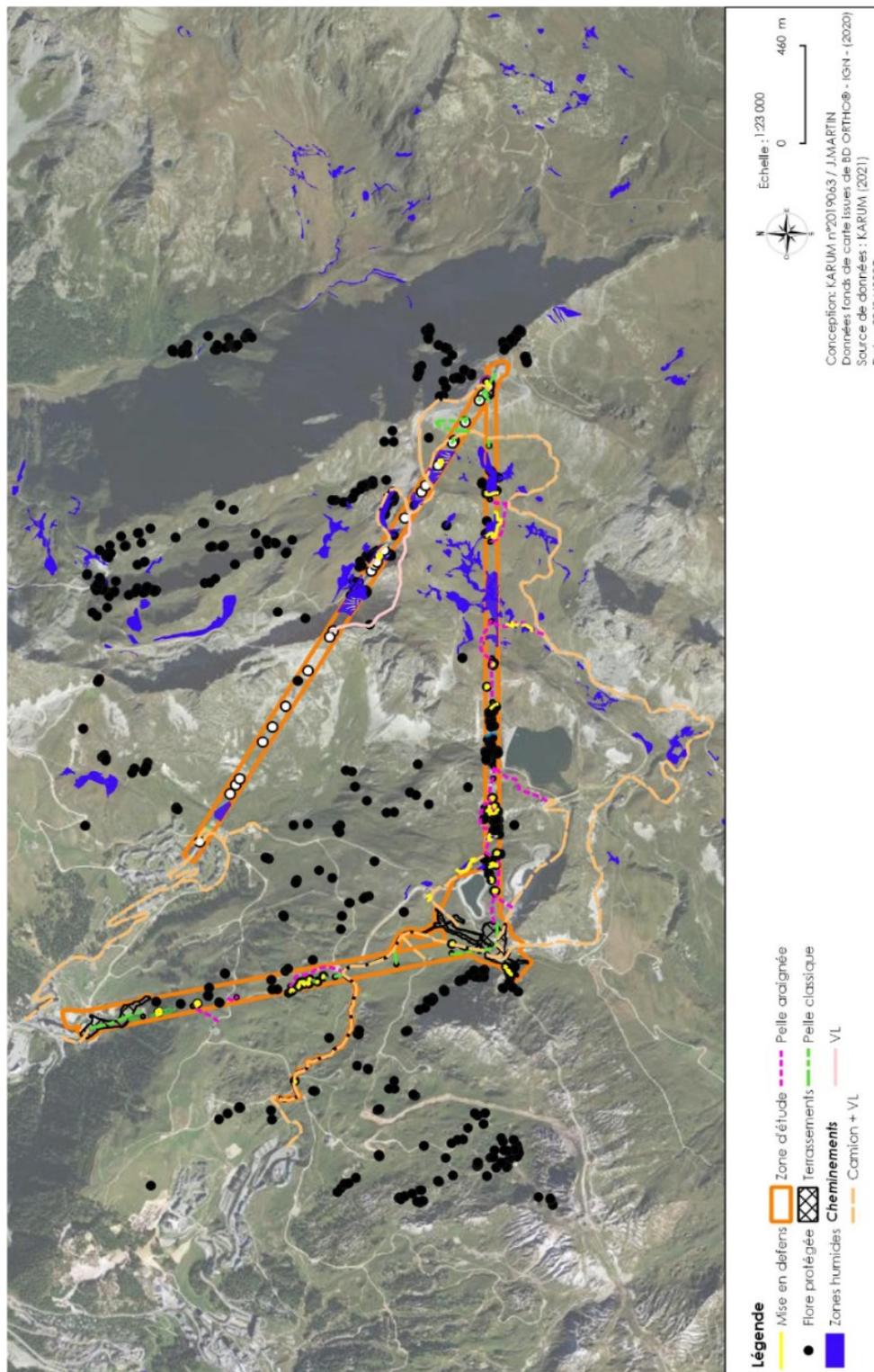
 Terrassements  Silène de Suède



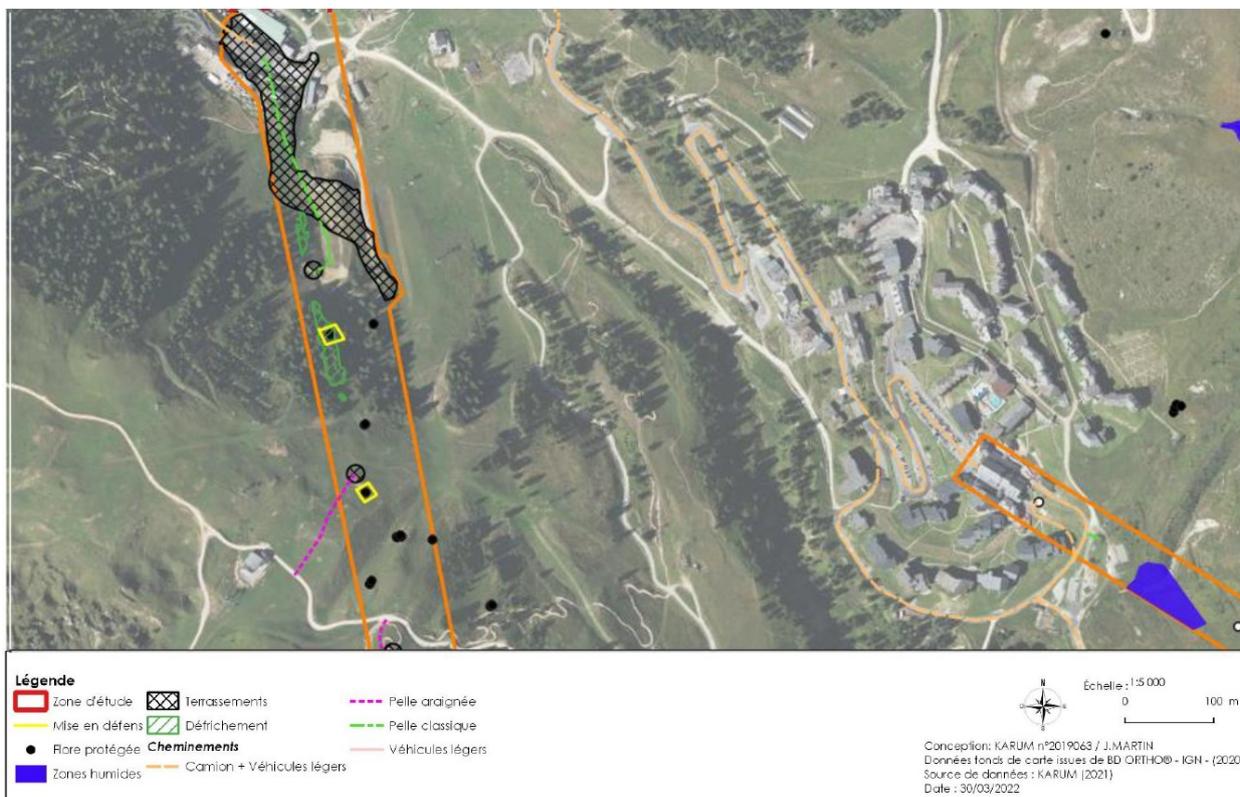
Version avec conservation des stations de Silène_KARUM

Localisation de la mesure ME2 : Modification de l'emprise des terrassements au niveau de la gare amont

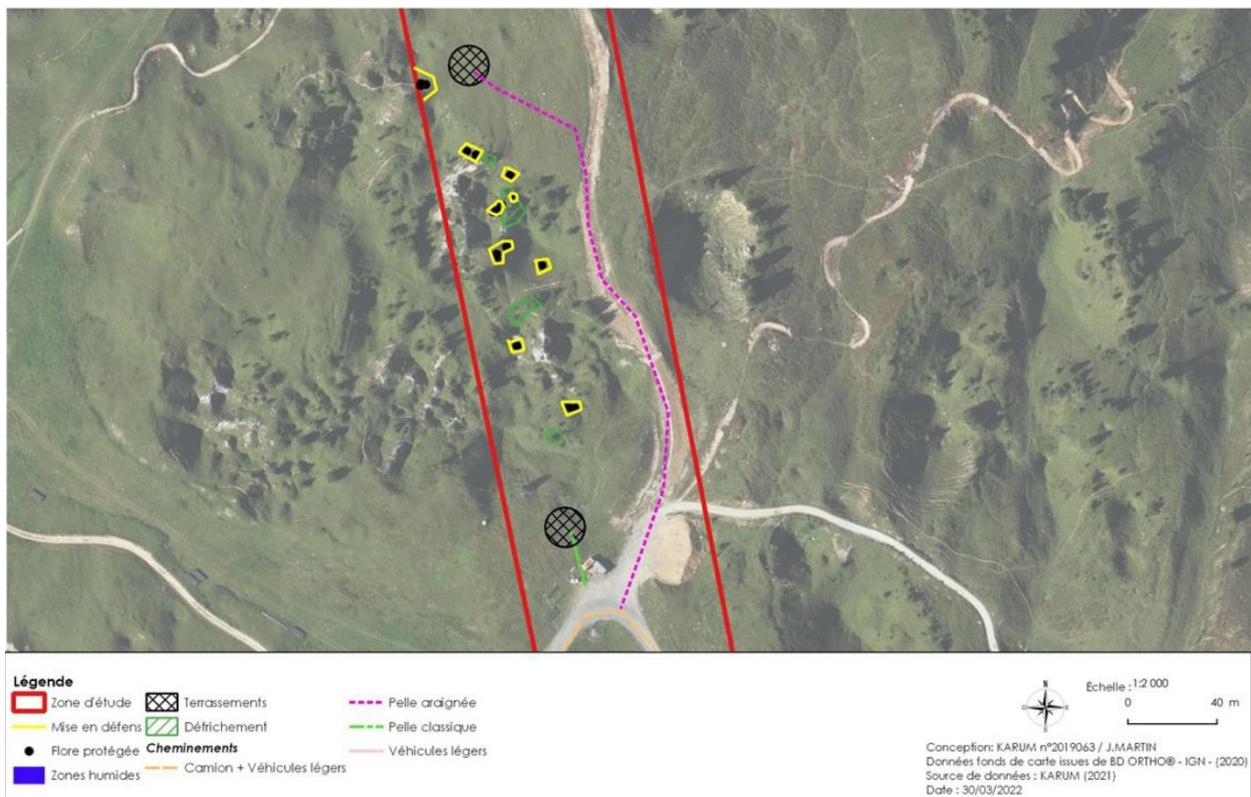
Annexe 3 : localisation des mesures de réduction



Localisation de la mesure MR2 : Mise en défens des zones sensibles et cheminement de la pelle araignée (cartographie générale)



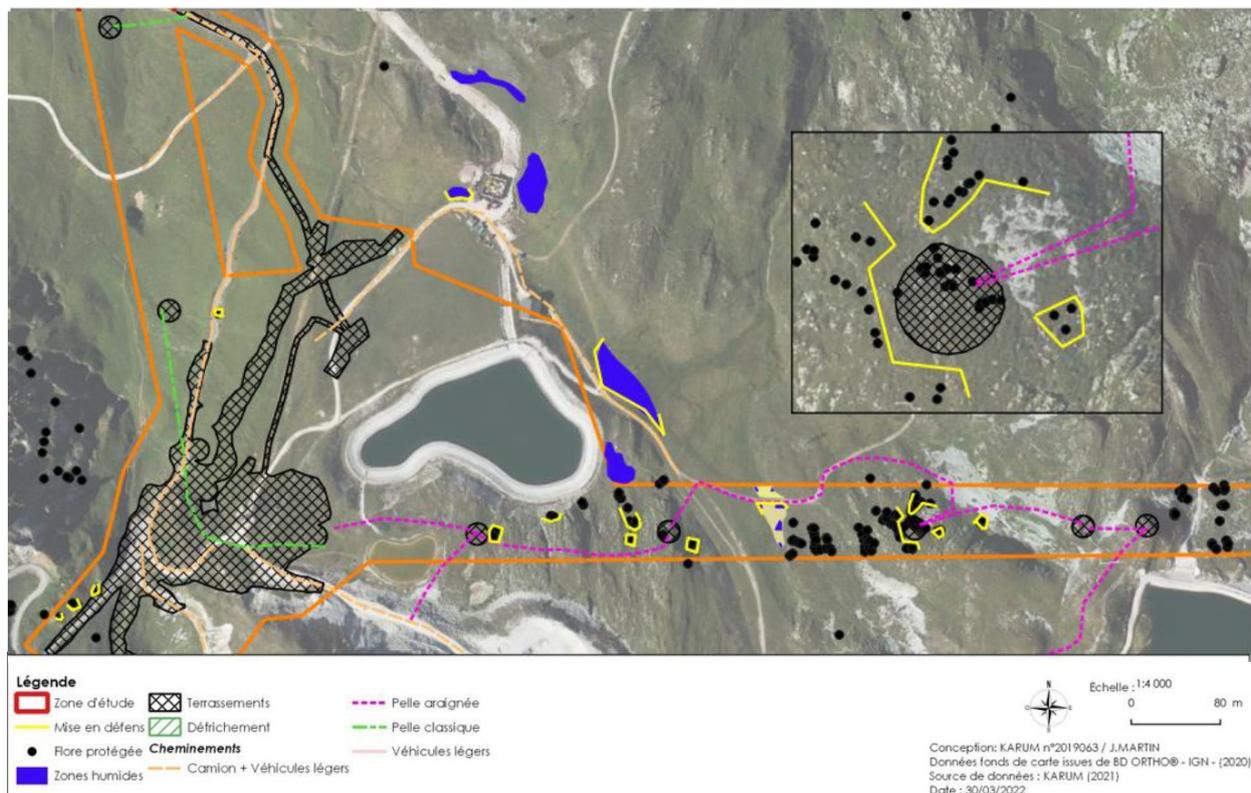
Localisation de la mesure MR2 : Mise en défens des zones sensibles et cheminement de la pelle araignée (cartographie zoom 1)



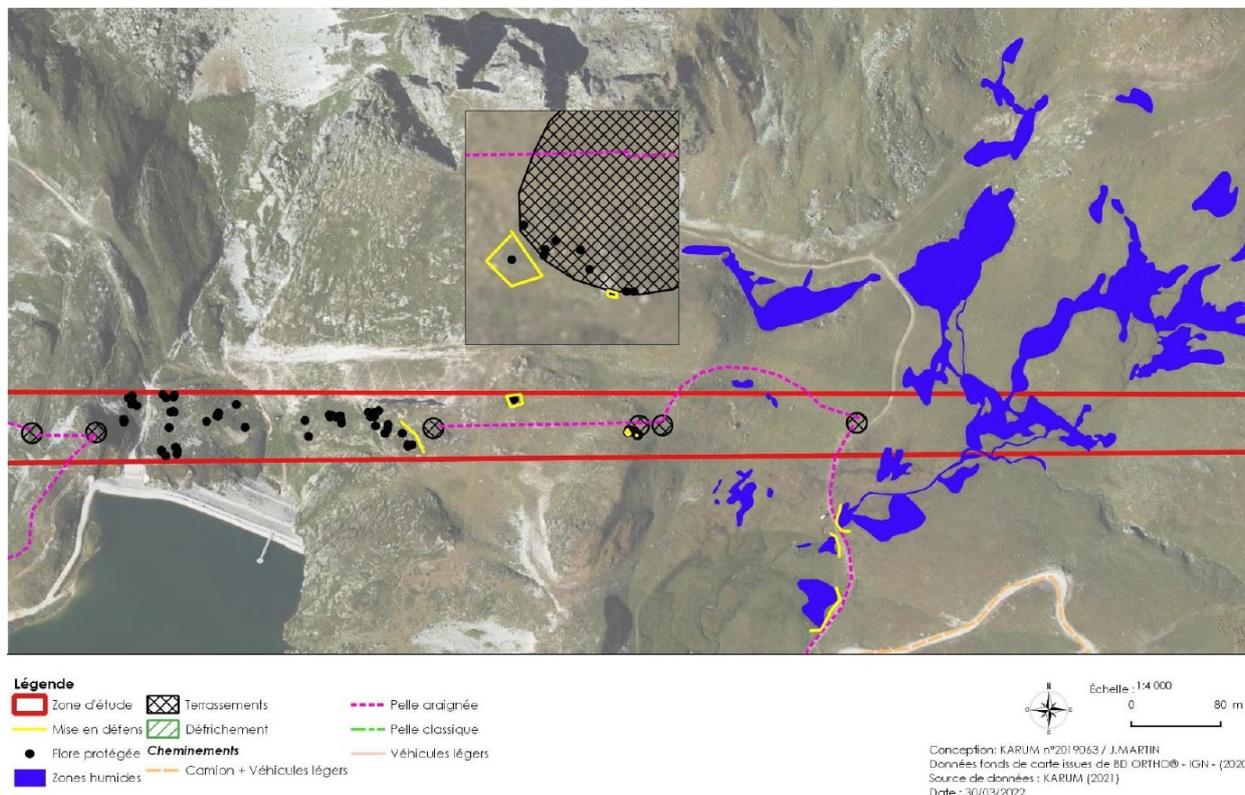
Localisation de la mesure MR2 : Mise en défens des zones sensibles et cheminement de la pelle araignée (cartographie zoom 2)



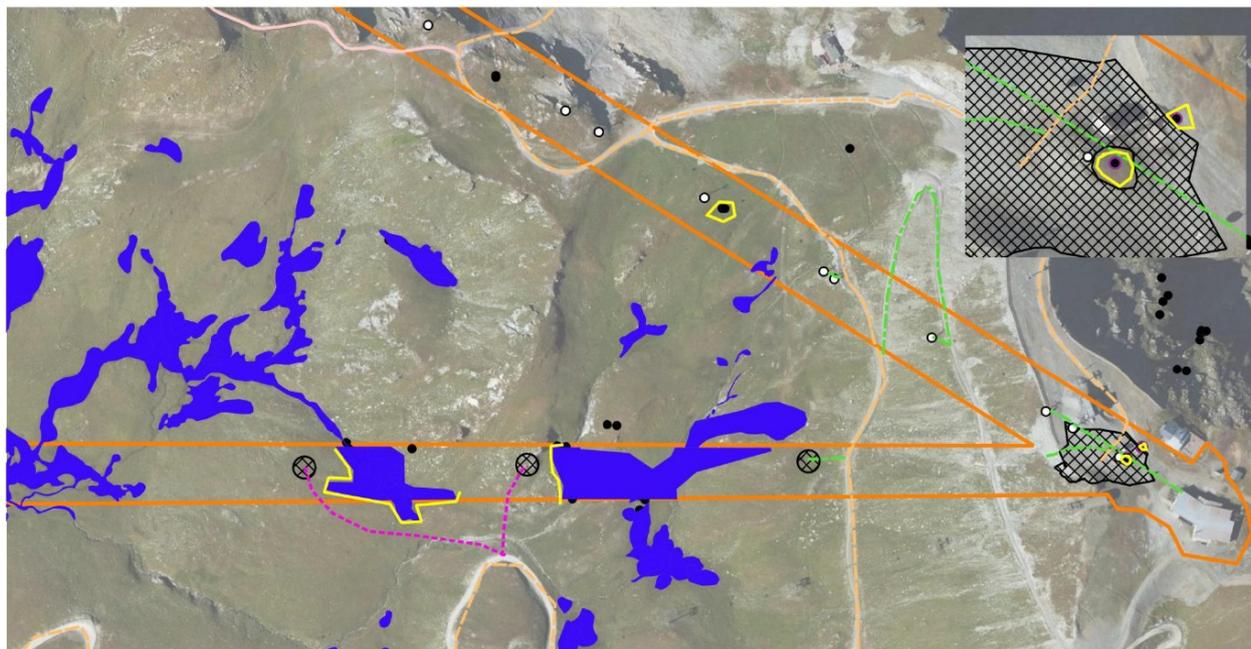
Localisation de la mesure MR2 : Mise en défens des zones sensibles et cheminement de la pelle araignée (cartographie zoom 3)



Localisation de la mesure MR2 : Mise en défens des zones sensibles et cheminement de la pelle araignée (cartographie zoom 4)



Localisation de la mesure MR2 : Mise en défens des zones sensibles et cheminement de la pelle araignée (cartographie zoom 5)

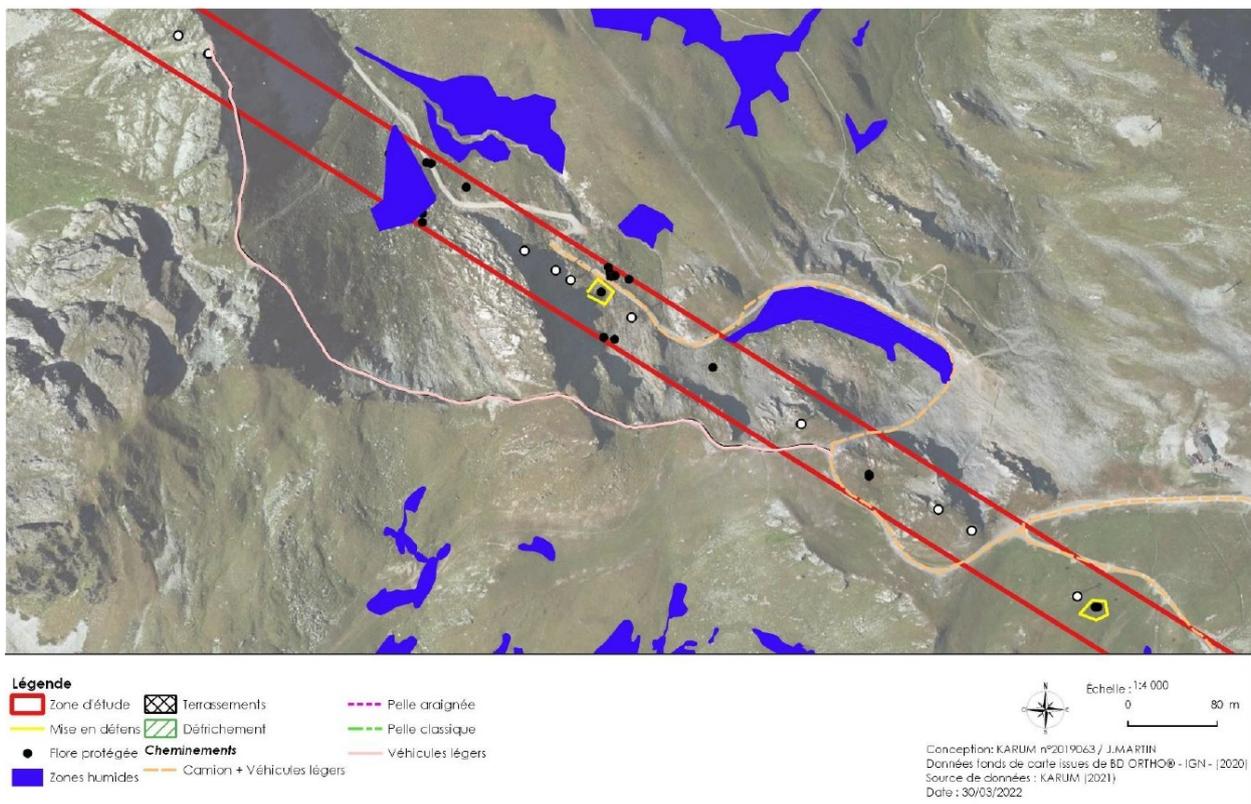


- Légende**
- Mise en défens
 - Flore protégée
 - Zones humides
 - ⊠ Terrassements
 - Chemineurs**
 - Camion + VL
 - Pelle araignée
 - Pelle classique
 - VL
 - Zone d'étude

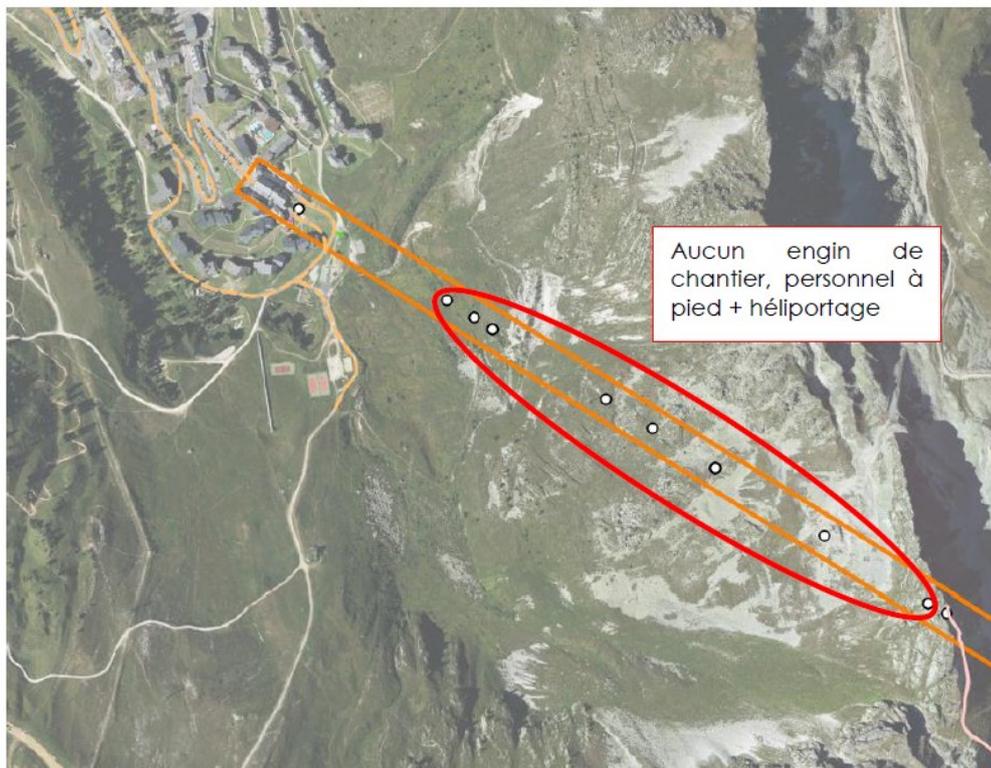
Échelle : 1:4 000
 0 80 m

Conception: KARUM n°2019063 / J.MARTIN
 Données fonds de carte issues de BD ORTHO® - IGN - (2020)
 Source de données : KARUM (2021)
 Date : 29/04/2022

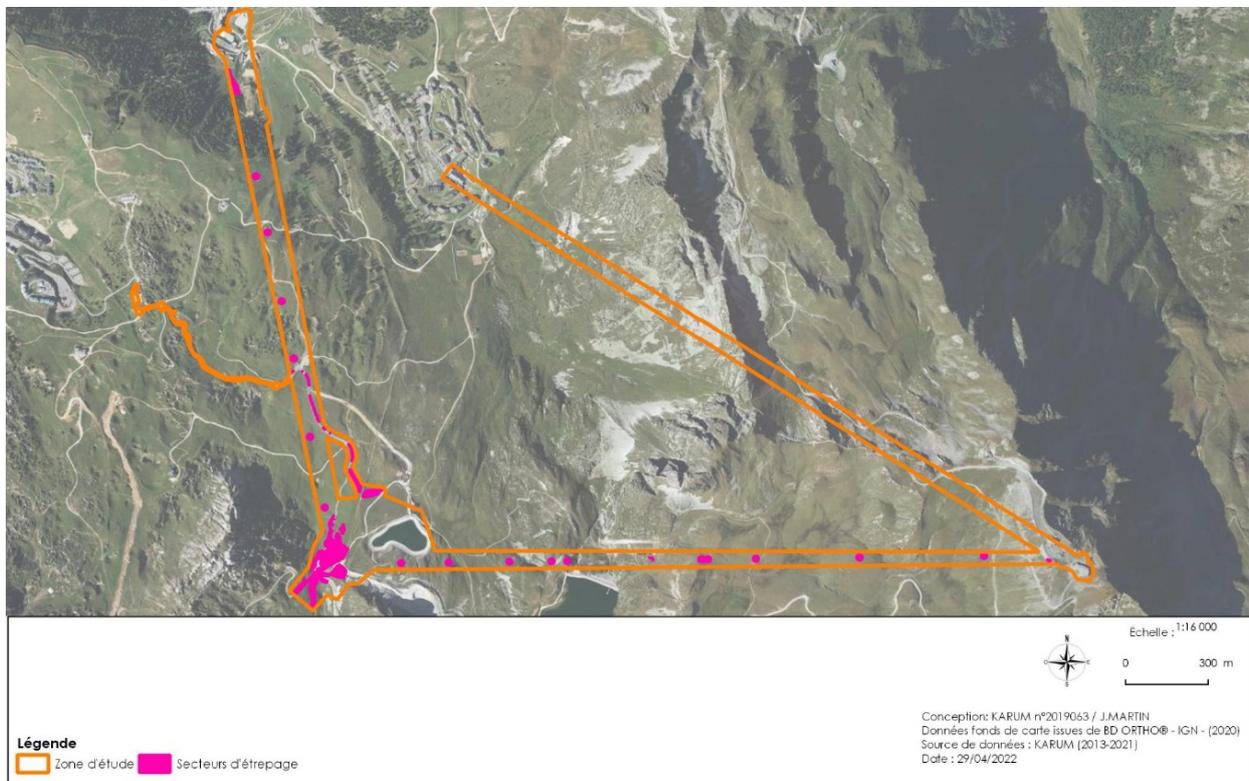
Localisation de la mesure MR2 : Mise en défens des zones sensibles et cheminement de la pelle araignée (cartographie zoom 6)



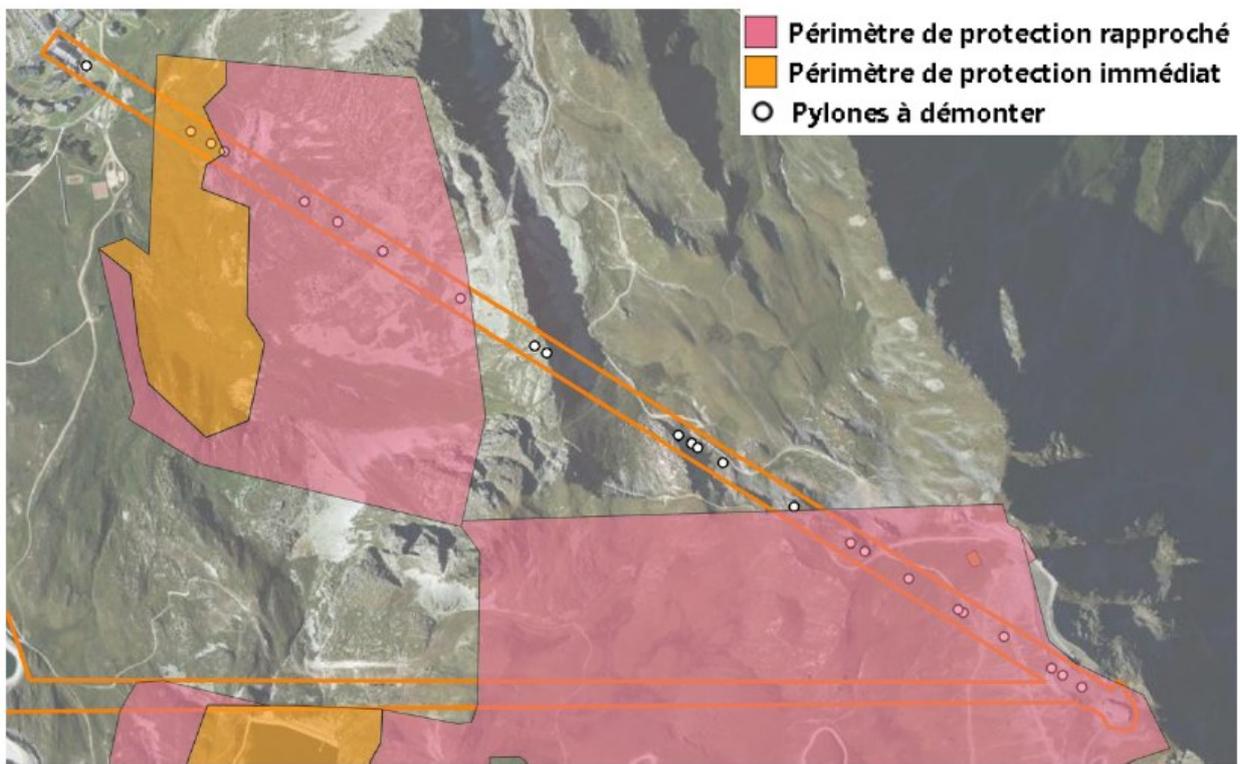
Localisation de la mesure MR2 : Mise en défens des zones sensibles et cheminement de la pelle araignée (cartographie zoom 7)



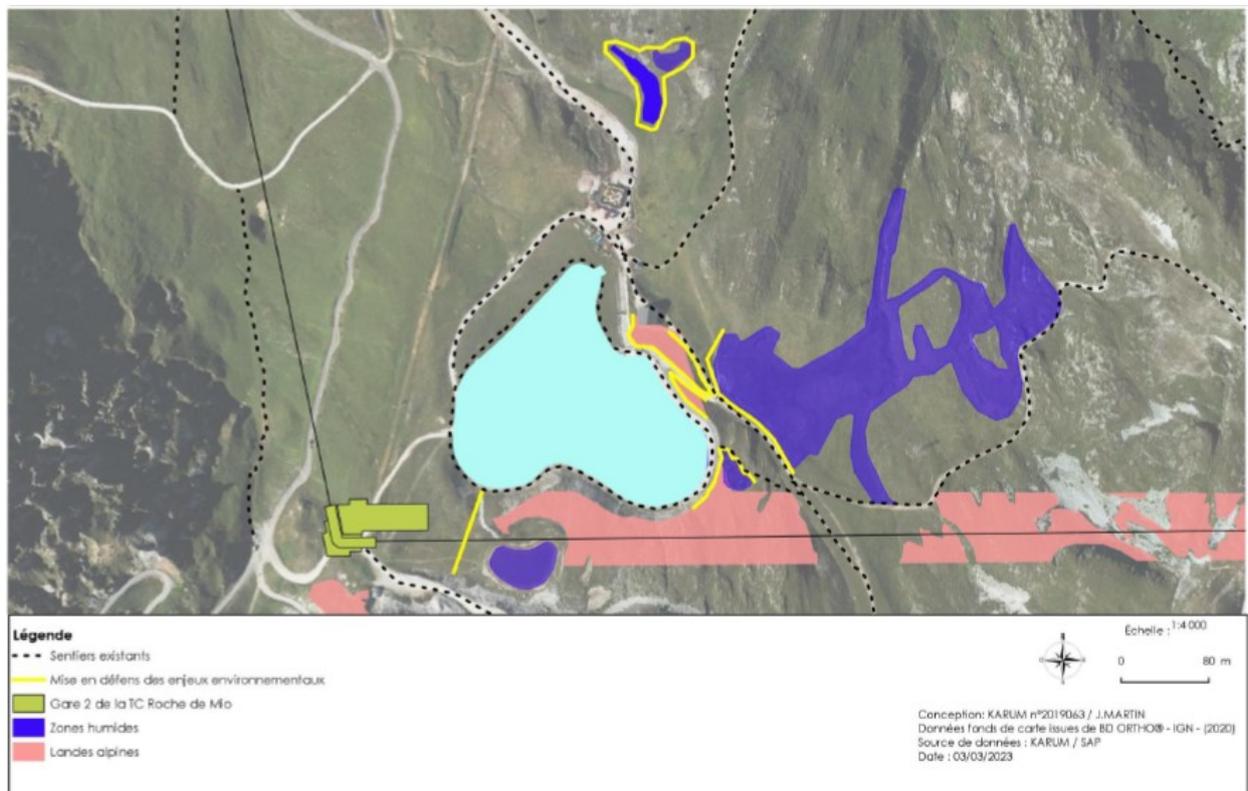
Pylône à démonter manuellement sur ce tronçon, extraction par hélicoptère_ KARUM



Localisation de la mesure MR3 : Etrépage et replaquage des mottes de pelouses alpines et de landes impactées par les travaux de terrassement

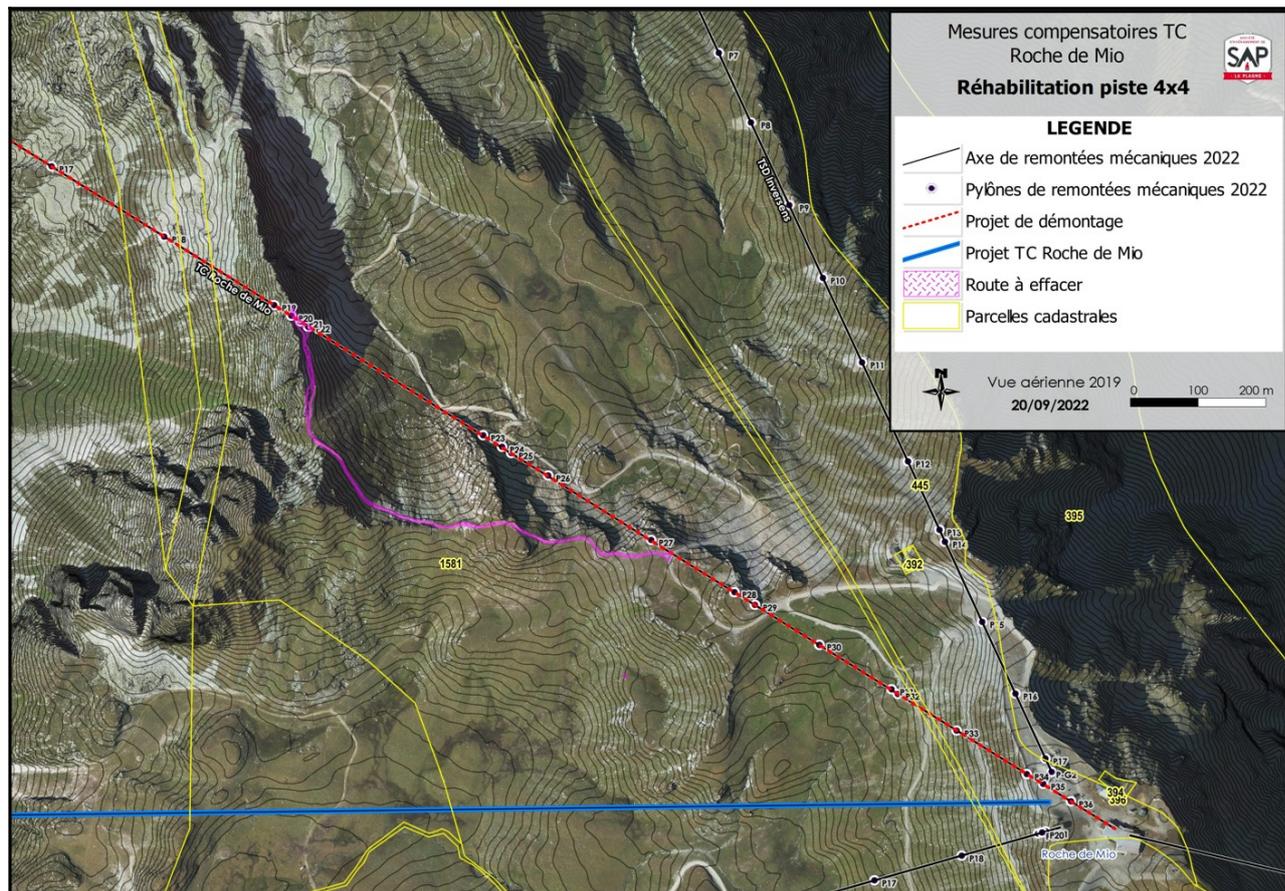


Localisation de la mesure MR5 : Réhabilitation des emprises des équipements démantelés (arasement à la surface du terrain naturel au sein des périmètres de captage d'eau potable)

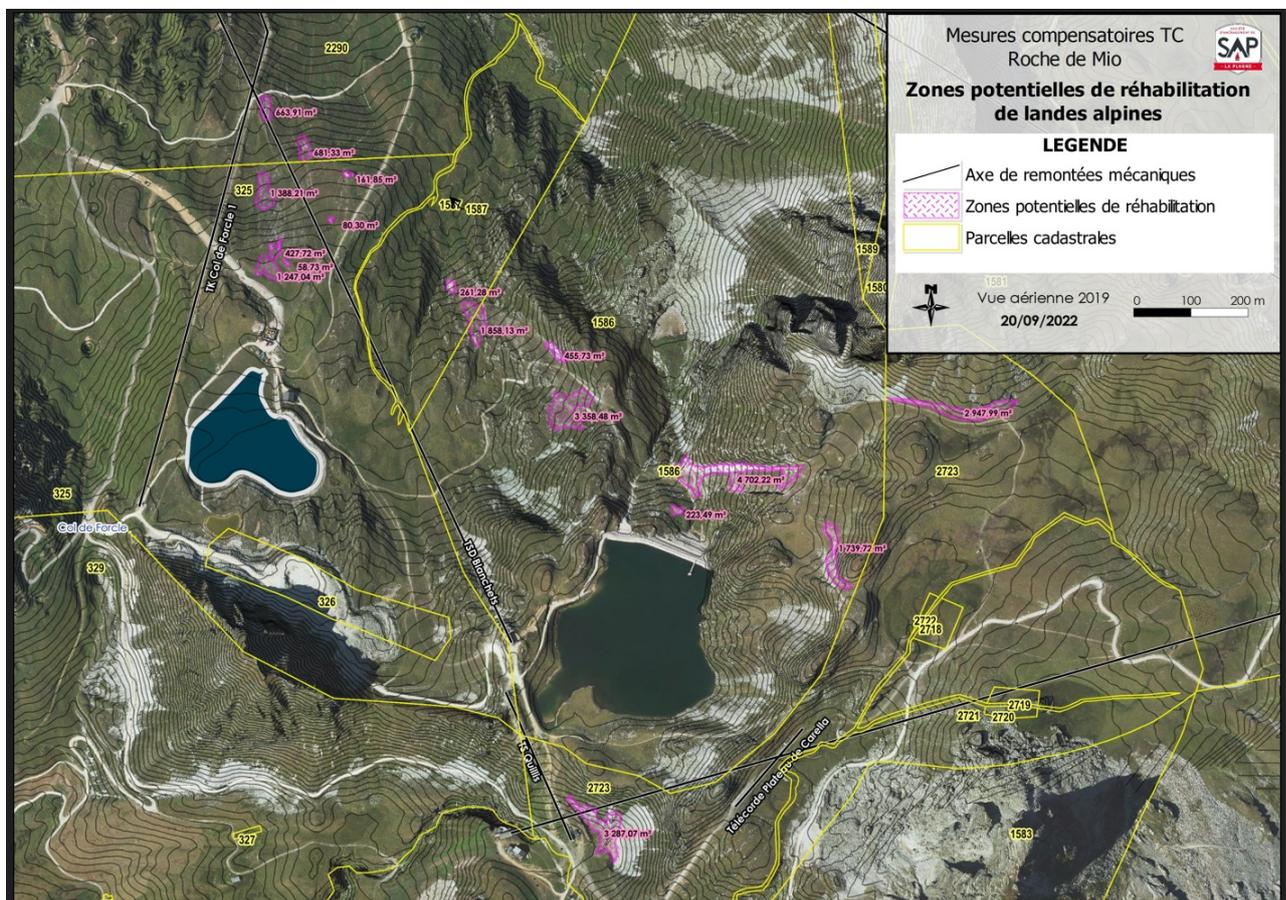


Localisation de la mesure MR10 : Lutte contre la divagation des touristes dans les milieux naturels sensibles

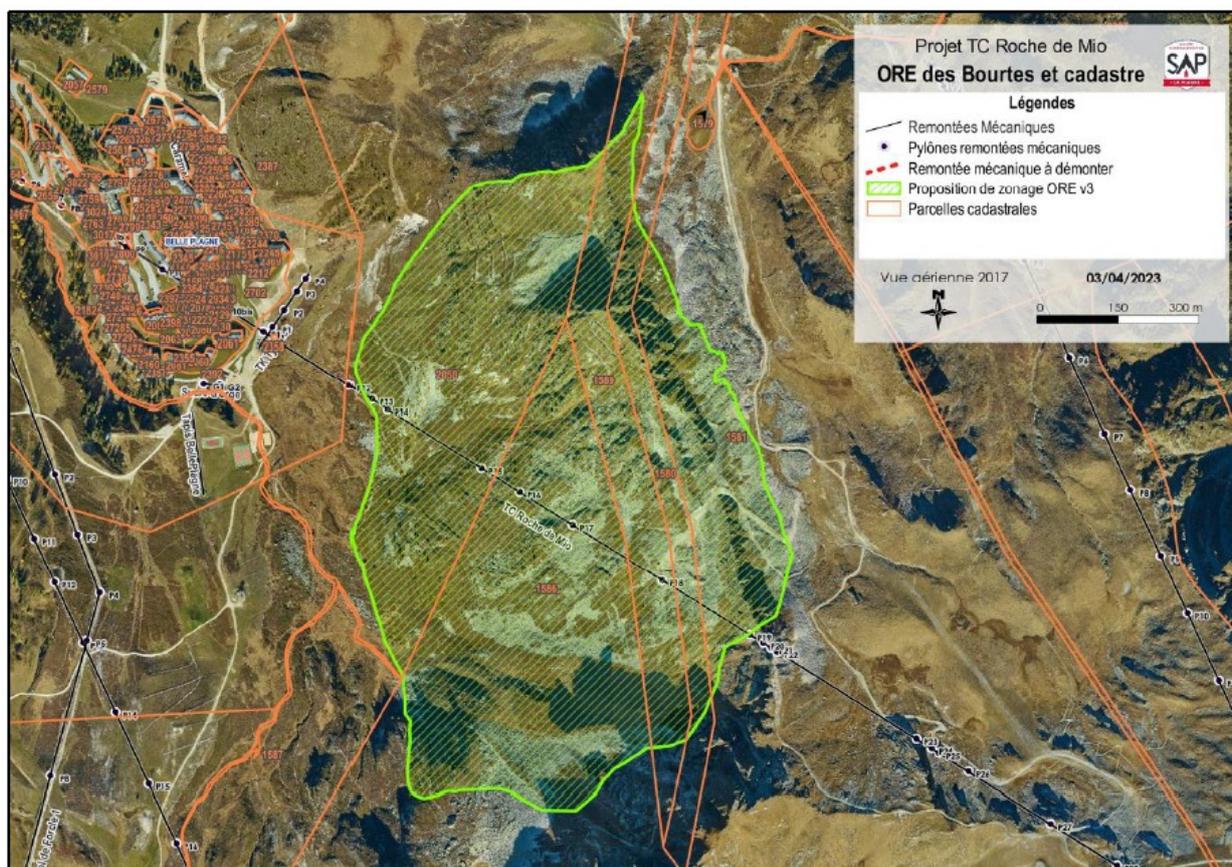
Annexe 4 : localisation des mesures compensatoires



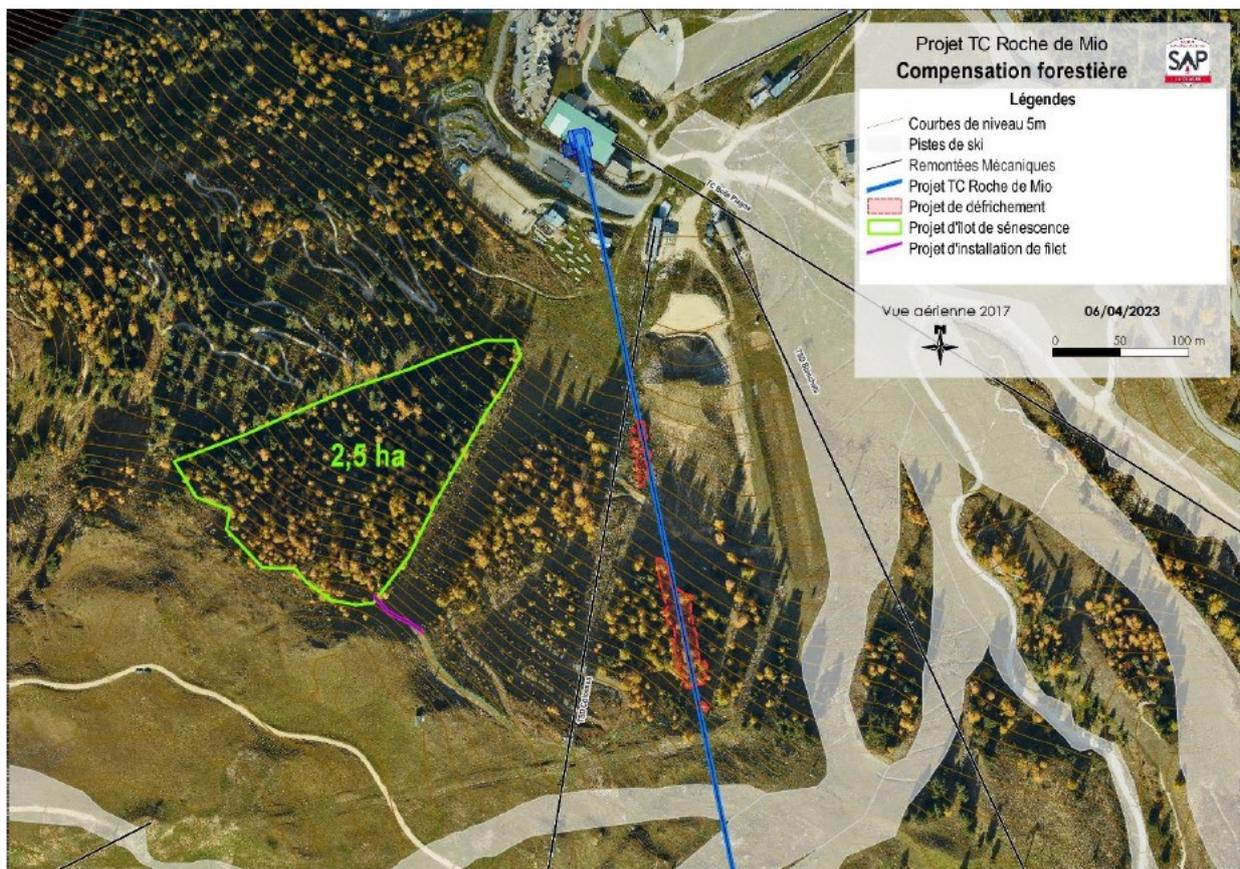
Localisation de la mesure MC1 : réhabilitation écologique d'une piste 4x4 et ses abords



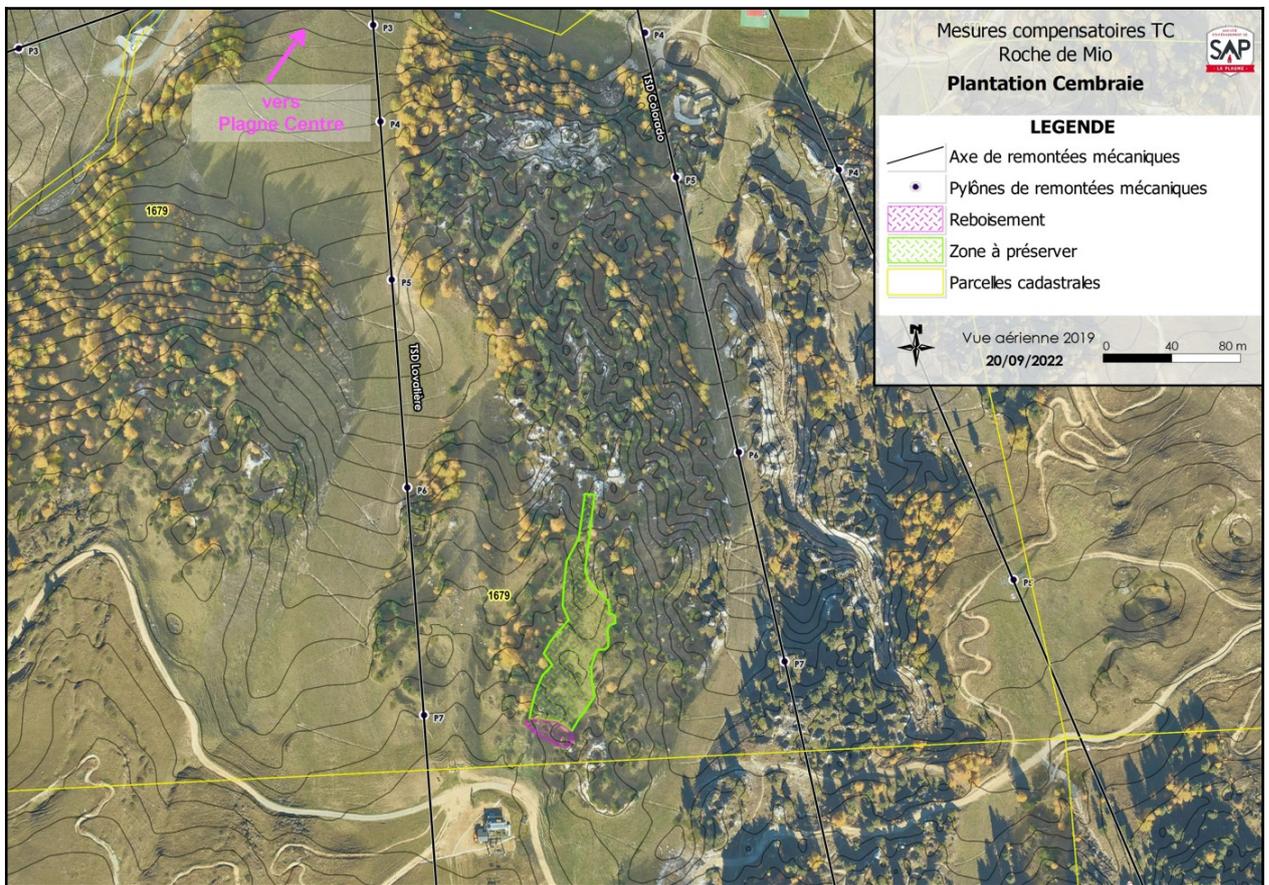
Localisation de la mesure MC2 : Réhabilitation de landes alpines sous la retenue de Forcle et sur le bas de la piste des sources (enveloppe compensatoire)



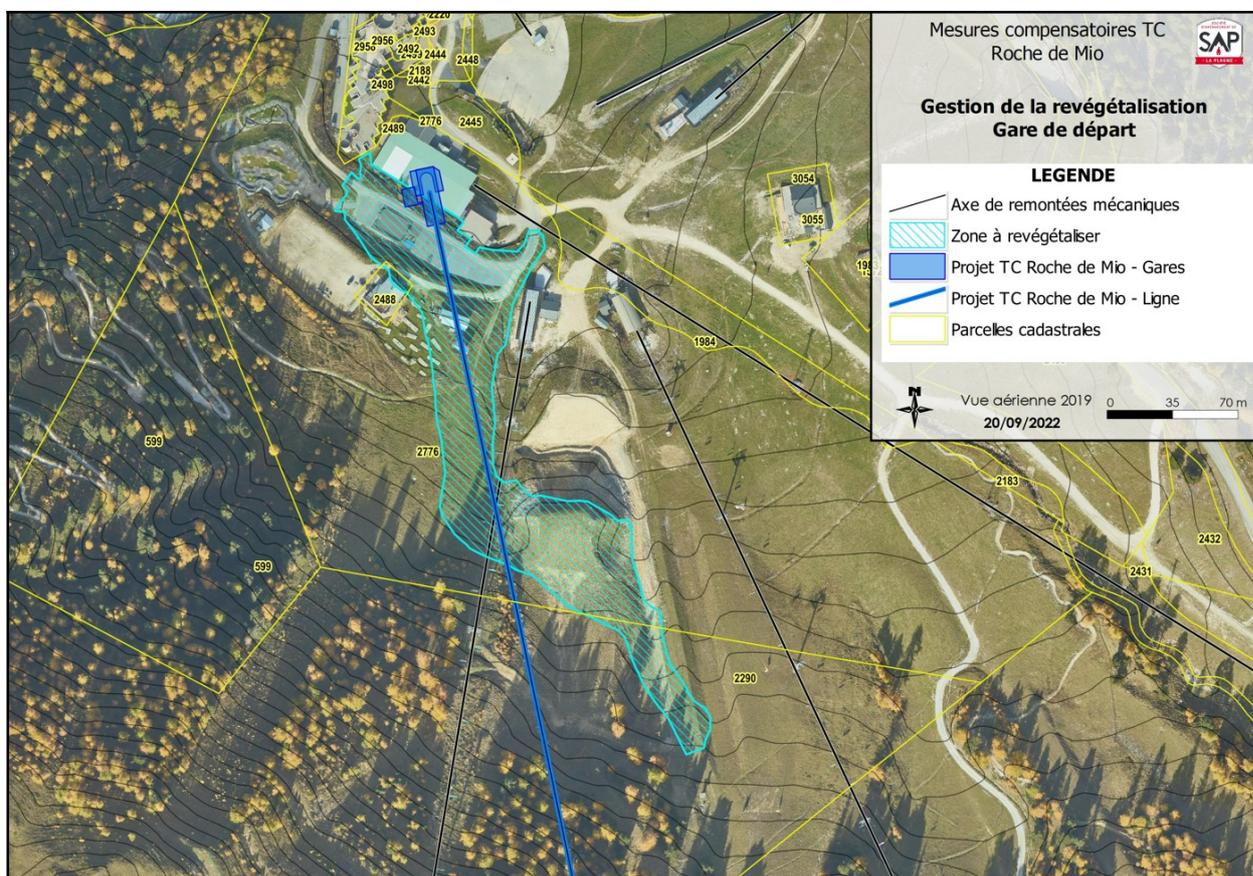
Localisation de la mesure MC3 : Abandon et renaturation de la zone des Bourtes



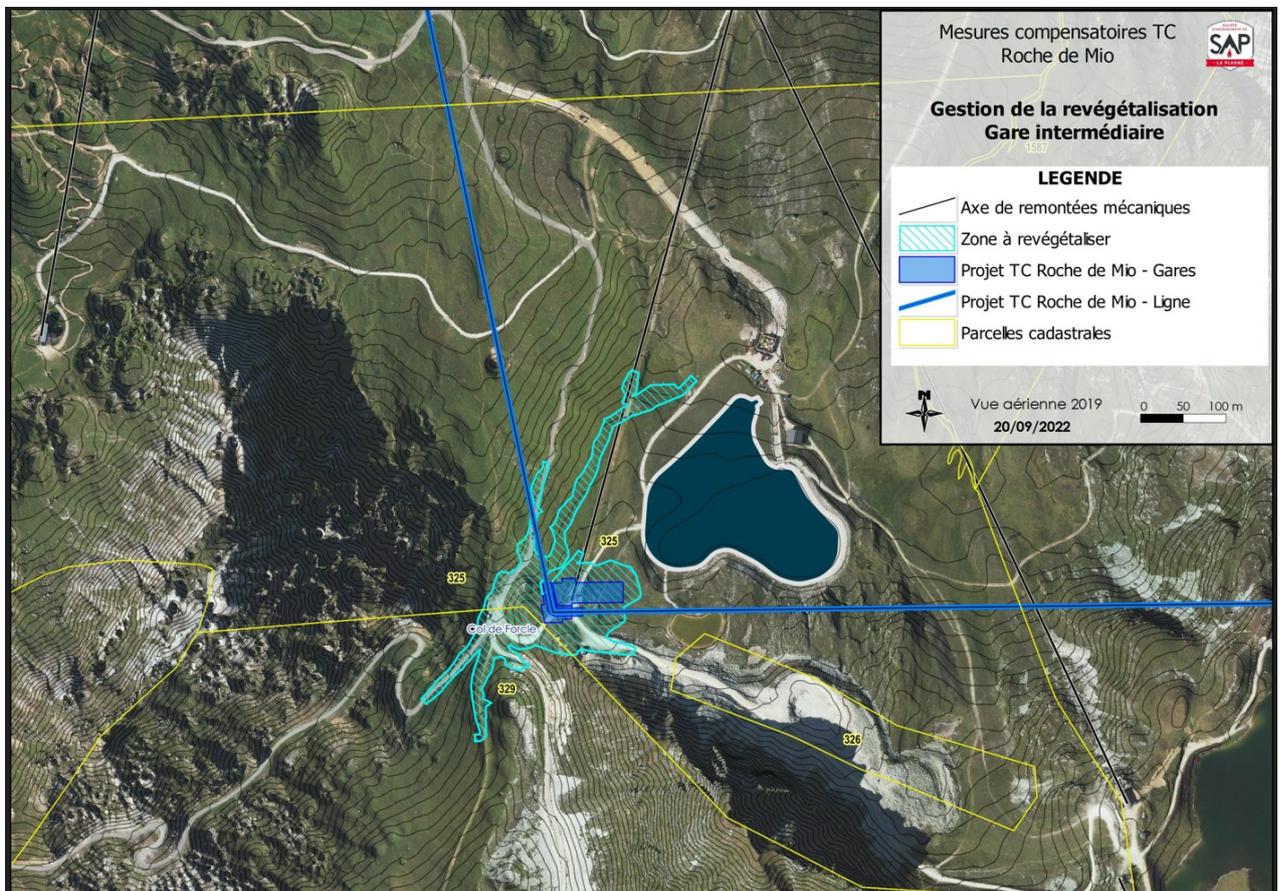
Localisation de la mesure MC4 : Mise en défens hivernale du layon lié à une ancienne piste de ski et création d'un îlot de sénescence dans le secteur de Plagne Bellecôte



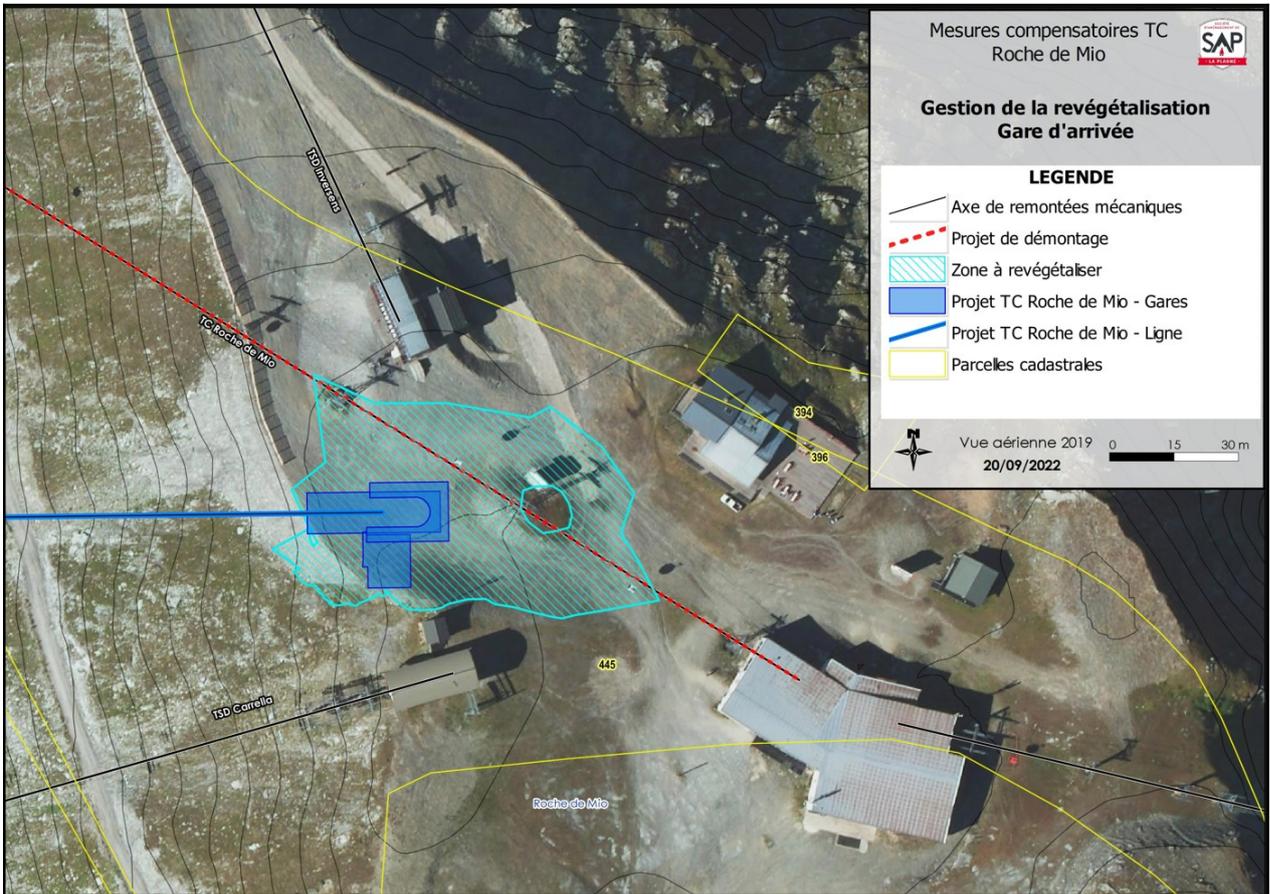
Localisation de la mesure MC5 : Installation d'étraves et plantation de Pins cembro dans la cembraie sur gypse en amont de Plagne centre



Localisation de la mesure MC6 : Réalisation d'un plan de gestion sur les zones terrassées revégétalisées (secteur gare aval)



Localisation de la mesure MC6 : Réalisation d'un plan de gestion sur les zones terrassées revégétalisées (secteur gares intermédiaires)



Localisation de la mesure MC6 : Réalisation d'un plan de gestion sur les zones terrassées revégétalisées (secteur gare amont)

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2023-07-20-00001

Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2023-17
portant nomination des membres des
commissions de contrôle chargées de la
régularité des listes électorales dans les
communes de l'arrondissement d'Albertville

Bureau de l'intercommunalité et des élections

**Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2023-17
portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des
listes électorales dans les communes de l'arrondissement d'Albertville**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier des Palmes académiques

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2020-82 du 31 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement d'Albertville ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par la présidente du tribunal judiciaire d'Albertville ;

Considérant que les membres de commissions de contrôle sont nommés pour une durée de trois ans après renouvellement général et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de réaliser le renouvellement des membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2

Madame la Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement d'Albertville, Mesdames et Messieurs les maires des communes de l'arrondissement d'Albertville sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Chambéry, le 20/07/23

Le Préfet,

Signé : François RAVIER

Ardt	DE P	COD INSEE	COMMUNE de moins de 1000 habitants (3 membres)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (suppléant)
1	73	73014	Allondaz	Mme Laëtitia ODILE (conseillère)		Mme Béatrice DERRÉ		Mme Josianne JIGUET	
1	73	73024	Les Avanchers-Valmorel	M. FOURNIER Daniel (conseiller)	Mme KHAIRY Géraldine (conseillère)	Mme Agnès BAZIN	Mme Marie-Andrée DUCLOZ	M. VORGER Gérard	M. RELIER Jean-François
1	73	73048	Bonvillard	M. Tristan PERRIER (conseiller)	M. HAM Serge (conseiller)	M. FUSIER Daniel	M. BERTHET Jean-Marc	Mme Christine CHAPOUTOT	M. Marc SIMONNET
1	73	73057	Brides-les-Bains	M. LE SOURD Dominique (conseiller)		Mme BOIX-VIVES Sylviane		M. DUMAS Gilbert	
1	73	73061	Césarches	Mme TOUTAIN Cathy (conseillère)	M. DUPRE Daniel (conseiller)	Mme GROPOSO Bernadette	M. POLLET Denis	Mme MURAZ-DULAURIER Pascale	Mme RASTELLO Véronique
1	73	73063	Cevins	Mme RIGOTTI Ginette née Falcoz (conseillère)		M. POINTET Hervé	M. PERROUX Maurice	Mme PIVIER Simone	
1	73	73071	Champagny-en-Vanoise	M. BUTHOD GARCON Tony (Conseiller)		M. DUNAND Yves	Mme RUFFIER MONET Jacqueline	Mme BARRUE Annie	M. GROS Denis
1	73	73077	Les Chapelles	M. THOMAT Stéphane (conseiller)	M. BOIREAU Yann (conseiller)	M. DUFOUR Gilbert	M. MONTMAYEUR Joël	M. FLANDIN Claude	Mme FOURNIER Odile
1	73	73086	Cléry	M. BALCAEN Stéphane (conseiller)	M. BRAISAZ Jean-Pierre (conseiller)	Mme COSTER Nadine		Mme GRASSET Georgette	Mme SIBUET Georgette
1	73	73088	Cohennoz	M. TEYPAZ Dominique (conseiller)	M. VIALIS Gérard (conseillère)	M. CUSIN-MERMET Joël		Mme DESMAZES Elisabeth	
1	73	73094	Crest-Voland	M. AINOZ Jean-Louis (conseiller)	M. BOURGEOIS-ROMAIN Florent (conseiller)	Mme DUFFET Jacqueline	M. BEURRIER Pierre	M. MARIN-CUDRAZ Joseph François	M. BOURGEOIS-ROMAIN Etienne
1	73	73110	Esserts-Blay	M. MERCIER Maurice (conseiller)		Mme Evelyne COQUELLE née GRESSIER	Mme Martine RAVIER-GARON	Mme Pascale COLOMBIER née JACQUELIN	Mme TORRE Marie-Christine née STACHETTI
1	73	73113	Feissons-sur-Salins	Mme Armelle BRUN Armelle (conseillère)		Mme Christine CAILLAUD	Mme EYNARD Marie-Claude	M. ROCHE Armand	M. PESSOZ Jean-Louis
1	73	73114	Flumet	Mme GAUTHIER Claude (conseillère)	M. RECHON-REGUET Michel	M. OUVRIER-BUFFET Pierre		M. MARIN-CUDRAZ Marcel	
1	73	73123	La Giétaz	M. BOUCHEX-BELLOMIE Olivier (conseiller)		M. Michel MAÏNI		M. GENIX Gérard	M. PICARD Alain
1	73	73131	Hautecour	M. Joël BURGOS (conseiller)		M. CLAREY Hubert		M. CHARVAZ Serge	
1	73	73132	Hauteluze	Mme BOURE Laurence (conseillère)		Mme PROVINSIAL Evelyne		M. CUVEX-COMBAZ Patrick	
1	73	73142	Landry	M. HIDALGA Christophe (conseiller)	Mme Michelle OUGIER (conseillère)	M. Patrick LEON	Mme Régine USANNAZ épouse ESTOPPEY	Mme Françoise NOZ	M. Daniel MIEDAN-PEISEY
1	73	73161	Montagny	Mme ROCHE Anne-Marie (conseillère)	M. MAITRE Vincent (conseiller)	M. BLANC Denis	M. CLERC Didier	M. BLANC Jean-Paul	M. VASSEUR Vincent
1	73	73162	Montaille	Mme PERRIER Magalie Lydie (conseillère)	M. DREVET Jonathan (conseiller)	M. GRILLET André	Mme MADELON Bernadette	M. DUBOURGEAT Roger	
1	73	73170	Monthion	M. PAPEIX Nicolas (conseiller)		M. CHEILLON Gabriel		Mme FAVRE née LEBRAUT Jacqueline	
1	73	73176	Montvalezan	M. MAITRE Dominique (conseiller)		M. MAITRE Gilles		Mme Ariette NOIR née POSSOZ	
1	73	73186	Notre-Dame-de-Bellecombe	M. OUVRIER-BUFFET Yohann (conseiller)		M. Jean-François FAVRAY		M. Jean-Noël René GARDET	
1	73	73190	Notre-Dame-du-Pré	Mme ROMANET née VIGOT Marie Aline (conseillère)		M. GOMBERT Jean-Pierre		Mme ABONDANCE Bernadette	
1	73	73196	Pallud	Mme CODECCO Florence (conseillère)		M. REVET Daniel		Mme CUSIN Danielle née BOUVET	
1	73	73197	Peisey-Nançois	Mme Céline COMBAZ (conseillère)	M. ARSAC Thierry (conseiller)	Mme MARCHANDET Michèle	Mme MARCHAND-MAILLET Suzanne	Mme Georgette NALESSO	Mme Michèle RICHERMOZ
1	73	73201	Planay	Mme LEROY Lydie (conseillère)		M. VINCENT François Cédric		Mme TATOUD Marie-Angèle	
1	73	73202	Plancherine	Mme Catherine PAYET (conseillère)	M. Christophe MERMOZ (conseiller)	M. Patrick MOCHET	M. Daniel MASSON	M. Noël DELHERCE	M. Dominique JUIN
1	73	73206	Pralognan-la-Vanoise	M. Jacquinet Gillian (conseiller)		Mme BLOSSER Marie-Thérèse	M. CHARDON Michel	Mme FAVRE Armelle	Mme TAUBES Annick
1	73	73211	Queige	M. Nicolas ALBRIEUX (conseiller)	Mme Elisabeth BORDET (conseillère)	M. BONNET-LIGEON Claude		Mme GINDRAT Edith	Mme SEVESSAND Françoise
1	73	73216	Rognaix	M. Benoît CHAMBIOT-MAITRAL (conseiller)	Mme Estelle MARTIN-BORRET (conseillère)	Mme Michèle COLLIARD née CHARVAZ	Mme Guylène GALOPIN	M. Charles AUVERT	M. Brandon BARROSO
1	73	73232	Sainte-Foy-Tarentaise	M. Daniel BOCH (conseiller)	M. Romain EUSTACHE (conseiller)	M. Yves MARMOTTAN	M. Alain CHAUDAN	Mme Céline FRAISSARD	M. Thierry RIORDA
1	73	73253	Saint-Marcel	Mme Marie-Pierre GRILLET (conseillère)	Mme Martine VEY (conseillère)	Mme Danielle GOMBERT	Mme Florence DUSSEZ	M. Philippe CALDERINI	M. Philippe DESPORT
1	73	73262	Saint-Nicolas-la-Chapelle	Mme PERNOLLET Aurélie	Mme MONGELLAZ Audrey	Mme BIBOLLET Christiane		Mme RIMBOD Nicole	
1	73	73268	Saint-Paul-sur-Isère	M. PERRIER Pierre-Yves (conseiller)	M. DEVRIEUX-PONT Robin (conseiller)	M. MUTET Maurice	Mme PATACINI Corinne	Mme PINEL Ghislaine	DURET-CANTIOULET Michaël
1	73	73283	Saint-Vital	Mme BOCQUIN Marie-Hélène (conseillère)	M. PALENI Bruno (conseiller)	M. André PULVIN	M. SATIAT Grégory	M. Thierry RICHON	M. SIBILLE Jean-Christophe
1	73	73292	Thénésol	Mme Estelle PERRIN (conseillère)		Mme DUBETTIER Annie		Mme BOZON Christine	
1	73	73297	Tournon	Mme GIANINNA Gisèle (conseillère)	M. MURAZ-DULAURIER Gilles (conseiller)	Mme GUEBEY Marinette Joséphine née AVONDO	M. CHRISTIN Michel Emile	Mme BLANCHIN Annick Marie Cécile	M. AMANN Denis
1	73	73298	Tours-en-Savoie	Mme COUBAT Odile (conseillère)	M. CHANRTRENNE Arnaud (conseiller)	M. CATTELIN Nadine	M. REGAZZONI René	Mme CLERC Annick	Mme DOUCET Michèle
1	73	73308	Venthon	M. CHAMBIOT-CLERC Cédric (conseiller)	Mme DA MOTA Laura (conseillère)	M. MASSON Jean-Luc	M. MASSON Christian	M. COMBAZ Olivier	M. PERRIER Jean-Pierre
1	73	73312	Verrens-Arvey	M. BERTHET Stéphane (conseiller)	M. CLAUDON Baptiste (conseiller)	Mme MARTINOT ép CASSARO Odile	Mme ZAPPIA Sandrine	M. GALABERT Hubert	Mme RITTENER-RUFF Jocelyne
1	73	73317	Villard-sur-Doron	Mme BEDOGNI Nathalie (conseillère)	Mme VALENTE Thérèse (conseillère)	Mme VIONNET-FUASSET Marielle	M. DUNOYER Marcel	Mme Marina COMBAZ	M. CANTON Robert
1	73	73323	Villaroger	M. DUBOS Jean-Christophe (conseiller)	Mme DI SALVO épouse LIMBARINU Nadine (conseillère)	Mme Renée BORREL Veuve VIAL	Mme Madeleine DUCHOSAL épouse ROSAT	M. Emile René DUCHOSAL	Mme SABOT Morgane

Communes nouvelles (ayant une seule liste aux dernières élections municipales ou alors ayant plus d'une liste mais n'ayant pas réussi à constituer une commission de contrôle à 5 membres) – arrondissement d'Albertville										2023 – 2026	
Ardt	DE P	COD INSEE	COMMUNE nouvelle (3 membres)	date création	nombre de liste 2020	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (suppléant)
1	73	73284	Salins-Fontaine	2016	1	Mme GUIGNONNET ROUSTAIN Colette (conseillère)	M. DESUMEUR Didier (conseiller)	M. BORLET Jean-francois	M. DELAHAYE Charles-Henri	Mme RISTAT Nicole	M. COLOMBAN Jean-Marc
1	73	73257	LES BELLEVILLE	2019	1	Mme MOISAN Brigitte (conseillère)	M. HUDRY Robert (conseiller)	M. DURANDARD Guy	Mme HUDRY GONNET Joëlle	M. BORNAND Michel	Mme LAISSUS Murielle
1	73	73003	GRAND-AIGUEBLANCHE	2019	1	M. MATHIS Marc (Conseiller)	M. MARIANI Michel (conseiller)	M. BOCHET Jean-Paul	M. Jacques GARIERI	M. DIOUF Jean-Stéphane	M. BRUA-RUZZOLO Georges

Communes de 1000 habitants et plus (ayant une seule liste aux dernières élections municipales ou alors ayant plus d'une liste mais n'ayant pas réussi à constituer une commission de contrôle à 5 membres) – arrondissement d'Albertville										2023 – 2026
Ardt	DE P	COD INSEE	COMMUNE de plus de 1000 habitants (3 membres)	nombre de liste 2020	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (suppléant)
1	73	73124	Gilly-sur-Isère	1	Mme BOUTIN Marie-France (conseillère)	M. GODMENT Christophe	M. MIANO Christian	M. TERRAZ Pierre	Mme CHAMBIOT-CLERC Marie-Christine	M. FRISON Pierre
1	73	73154	Mercury	1	M. DEVILLE-DUC Mikaël (conseiller)	M. BOISSON Vincent	M. BESSE Gilles	Mme BADIER Monique	M. JOURDAN Dominique	Mme LOMBARDI Marie-France
1	73	73188	Notre-Dame-des-Millières	1	M. CHERUY Dominique (conseiller)	M. VELAT Joël (conseiller)	M. REVIL-SIGNORAT Jean-Paul	Mme MONTALBO Gisèle née ARBEY	M. MORAND Pierre	M. BELLAVARDE Maurice
1	73	73015	Les Allues	1	Mme GIRARD Adeline (conseillère)	M. LAZARD Éric (conseiller)	M. BARONI Dany	M. CHARDONNET Claude	Mme ÉTIÉVENT Marie-Françoise épouse FALCOZ	Mme BLANC-TAILLEUR Bénédicte
1	73	73055	Bozel	1	Mme LENISA Murielle (conseillère)	M. BERGERI Paul (conseiller)	M. PAUTOT Gérard		M. PERROT Norbert	
1	73	73241	Sainte-Hélène-sur-Isère	1	Mme FAVRE Véronique (conseillère)	M. DEGLISE-FAVRE Thierry (conseiller)	M. GIROD René	Mme LORIENT Monique née GARIN	M. MILLIOZ Jean	Mme ESSELING Sophie née CALVEZ
1	73	73129	Grésy-sur-Isère	2	Mme LAVIGNE Caroline (conseillère)		M. PLOTTIER Bertrand	TASSEL Marie-France épouse DEBARGE	M. GRILLET Olivier	THEVENIN épouse SPADOTTO Marie-Odile

Communes de 1000 habitants et plus (ayant plus d'une liste aux dernières élections municipales et ayant constitué une commission de contrôle à 5 membres) – arrondissement d'Albertville															2023 – 2026	
Ardt	DEP	COD INSEE	COMMUNE de plus de 1000 habitants (5 membres)	nombre de liste 2020	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 1	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 2	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 3	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 4	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 5	Liste N°	Nom et Prénom du (ou des) conseiller municipal suppléant liste 1
1	73	73011	Albertville	4	1	M. MOCELLIN Alain (conseiller)	1	Mme CURT Josiane (conseillère)	1	Mme VOUTIER REPELLIN Pascale (conseillère)	2	Mme RUAZ Dominique (conseillère)	3	M. ERGUL Esman (conseiller)		
1	73	73032	La Bâthie	2	1	Mme Gilda STRAPPAZZON (conseillère)	1	Mme Armelle MOLINAS (conseiller)	1	M. Anthony GIRARD (conseiller)	2	M. Pascal BOUVIER (conseiller)	2	Mme Corinne PAYOT (conseillère)		
1	73	73054	Bourg-Saint-Maurice	3	1	Mme LE LANN Morgan (conseillère)	1	M. MORIN Nicolas (conseiller)	1	Mme MORILLON Josiane (conseillère)	2	Mr. PERRIER François (conseiller)	2	Mme. BERGER Audrey (conseillère)		
1	73	73121	Frontenex	3	1	M. Alain REGAUDIAT (Conseiller)	1	M. Stéphane PERRIER (conseiller)	1	M. Patrice JACQUIER (conseiller)	2	M. Laurent VERNAZ (conseiller)	2	M. Mathieu CICERI		
1	73	73153	Marthod	2	1	M. Florian GARDET (conseiller)	1	Mme. BENZONELLI Marie-Paule (conseillère)	1	Mme CHEVALLIER Elodie (conseillère)	2	Mme LOMBARDI Sandra (conseillère)	2	M. AVRILLIER Jeremy (conseiller)		
1	73	73130	Grignon	2	1	M. BINET Thierry (conseiller)	1	Mme BUSALB Corinne (conseillère)	1	M. Bernard FUMEY (conseiller)	2	M. Rémi FERRONT (conseiller)	2	Mme Valérie MATHE (conseillère)	1	M. David TORDJMANN conseiller suppléant liste n°1
1	73	73181	Moutiers	2	1	M. Jean-Charles MASSIAGO (conseiller)	1	Mme Martine LECHALARD (conseillère)	1	Mme Sandrine ROBERT (conseillère)	2	M. Serge JAY (conseiller)	2	Mme Hakima DUJARDIN (conseillère)		
1	73	73296	Tignes	3	1	M. Sébastien HUCK (conseiller)	1	Mme Frédérique JULIEN (conseillère)	1	Mme Justine FRAISSARD (conseillère)	2	Mme Odile PRIORE (conseillère)	3	Mme Julie FAVEDE (conseillère)	1 2 3	Stéphane DURAND. (conseillers) Stéphanie GUALANDI (conseillers) Martial DEBUT (conseiller) Douglas FAVRE (conseiller)
1	73	73303	Ugine	2	1	M. Mustapha HADDOU (conseiller)	1	Mme Catherine CLAVEL (conseillère)	1	M. Simon OUVRIER-BUFFET (conseiller)	2	M. Eric FUSS (conseiller)	2	M. Benjamin BONNIOT—BOUCHET		
1	73	73304	Val-d'Isère	2	1	Mme MAIRE Dominique (conseillère)	1	M. SCARAFFIOTTI Mathieu (conseiller)	1	Mme MARTIN Lucie (conseillère)	2	Mme BONNEVIE Denise (conseillère)	2	Mme THOLMER Ingrid (conseillère)	1 2	- Mme Anne COPIN – M. Frédéric MONNERET (conseillers) - M. Gérard MATTIS
1	73	73285	Séiez	2	1	M Joël ARPIN (conseiller)	1	Mme Christelle BRIU (conseillère)	1	Mme Joëlle CAMPERS (conseillère)	2	Mme Christine CLEMENT (conseillère)	2	Mme Michèle FERRARIS (conseillère)		
1	73	73034	Beaufort	2	1	Mme MAURIN Eliane (conseillère)	1	M. VINCENZI Walter (conseiller)	1	Mme ROUX-NOUVEL Florence (conseillère)	2	Mme CRESSENS Annick (conseillère)	2	Mme VIARD-GAUDIN Eilette (conseillère)	1 2	BURDET Nelly (conseillers) HORNECKER Justine (conseillers) PALLUEL-BLANC Célia (conseillers) BLANC Nicolas (conseiller)

Ardt	DE P	COD INSEE	COMMUNE nouvelle (5 membres)	date création	nombre de liste 2020	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 1	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 2	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 3	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 4	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 5	Liste N°	Nom et Prénom du (ou des) conseiller municipal suppléant
1	73	73150	La Plagne Tarentaise	2016	2	1	M. OUGIER Pierre (conseiller)	1	Mme DE MISCAULT Isabelle (conseillère)	1	M. VIBERT Christian (conseiller)	2	M. PELLICIER Guy (conseiller)	2	M. ASTIER Robert (conseiller)	1 2	GOSTOLI Michel, VILLIEN Michelle (conseillers) BROCHE Richard, GIROD-GEDDA Isabelle (conseillers)
1	73	73006	Aime-la-Plagne	2016	2	1	M. Guy DUCOGNON (conseiller)	1	M. Georges BOUTY (conseiller)	1	Mme Laetitia RIGONNET	2	Mme Marie-Pierre REBRASSE	2	M. Jacques DUC (conseiller)	1 2	Camille Dutilly (conseiller) Franck Chenal (conseiller)
1	73	73227	Couchevel	2016	3	1	Mme Marie-Noëlle PERRIER (conseillère)	1	M. Jean-Luc RUFFIER-LANCHE (conseiller)	1	M. David DEREANI (conseiller)	2	Mme Isabelle MONSENEGO (conseillère)	3	M. Jean-Marc BELLEVILLE (conseiller)		
1	73	73187	LA LÉCHERE	2019	2	1	Mme REY Danièle (conseillère)	1	M. AMATI Daniel (conseiller)	1	Mme JAY Anne-Sophie (conseillère)	2	Mme MORARD Ghislaine (conseillère)	2	Mme MARQUES MARTINS Sylvie (conseillère)	1 2	JUGAND Sylvain (Conseiller) MARGUERETTÁZ Karine (Conseillère)

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2023-07-20-00003

Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2023-18
portant nomination des membres des
commissions de contrôle chargées de la
régularité des listes électorales dans les
communes de l'arrondissement de
Saint-Jean-de-Maurienne

Bureau de l'intercommunalité et des élections

**Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2023-18
portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des
listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint Jean-de-Maurienne**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier des Palmes académiques

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2020-84 du 31 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par la présidente du tribunal judiciaire d'Albertville ;

Considérant que les membres de commissions de contrôle sont nommés pour une durée de trois ans après renouvellement général et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de réaliser le renouvellement des membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2

Madame la Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint Jean-de-Maurienne, Mesdames et Messieurs les maires des communes de l'arrondissement de Saint Jean-de-Maurienne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Chambéry, le 20/07/23

Le Préfet,

Signé : François RAVIER

Annexe 1 – Commission de contrôle à 3 membres – arrondissement de Saint Jean de Maurienne

Communes de moins de 1000 habitants – arrondissement de Saint Jean de Maurienne								2023 – 2026	
Ardt	DE P	COD INSEE	COMMUNE de moins de 1000 habitants (3 membres)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal de Grande Instance, membre de la commission de contrôle (suppléant)
3	73	73012	Albiez-le-Jeune	M. Olivier DUQUESNOIS (conseiller)	M. Xavier GORRE (conseiller)	M. QUEZEL Thierry		M. OLIVIER André	
3	73	73013	Albiez-Montrond	Mme Emmanuelle CHAIX (conseiller)	Mme Corinne CHAUMAZ (conseiller)	M. VIAL Pierrick	M. BRUN Michel	M. DUFRENEY Jean-Charles	Mme DIDER Evelyne
3	73	73019	Argentine	M. FALCOZ Philippe (conseiller)		Mme TIBY Nadine		Mme PERRIER Catherine	
3	73	73023	Aussois	Mme PAYERNE-BACCARD Claudette (conseillère)	M. RATEL Hervé (conseiller municipal)	Mme COLLY Isabelle	Mme RATEL née PRUDENT Monique	M. LAVERIE Michel	Mme FRESSARD née DAMEVIN Monique
3	73	73026	Avrieux	M. GUEHO Cédric (conseiller)	Mme GUIGUET Mellissa (conseillère)	M. Philippe ORSO MANZONETTA		Mme Joëlle LAVILLETTE	
3	73	73040	Bessans	M. PERSONNAZ Alexis (conseiller)	M. LE BOURG Fabien (conseiller)	M. Daniel PERSONNAZ	Mme CIMAZ Agnès	M. Frédéric TRACQ	Mme BERNARD Alexiane
3	73	73047	Bonneval-sur-Arc	M. CHARRIER Henri (conseiller)		M. ANSELMET Daniel		M. Sébastien VEILLE	
3	73	73049	Bonvillaret	Mme CORDEL Françoise (conseillère)		M. D'ANGELI Dominique	M. CHEVALIER Laurent	M. BONA Jean Noël	Mme ROY Marie Noëlle
3	73	73074	La Chapelle	Mme MAURICE Michèle (conseillère)	Mme NOYEL Marie-Geneviève	Mme COHENDET Brigitte		Mme GIRAUD Monique	
3	73	73083	Les Chavannes-en-Maurienne	M. Yves ANDRE (conseiller)	M. Cédric DARMEZIN (conseiller)	Mme DEVILLIER Stéphanie née PEPIN	M. DARMEZIN Fabrice	M. VILLEMIN Bruno	Mme CHAPPE Marine née LACOURARIE
3	73	73109	Epièrre	Mme BENHAIM Sandra	M. MARTINEZ Jackie (conseiller)	M. COMBET Jean-Paul	M. MELLAN Antoine Aimé	M. JUGLAIR Claude	
3	73	73116	Fontcouverte-la-Toussuire	Mme Aimie PASCHAL (conseillère)		Mme Martine PHILIPPE épouse LACOMBLEZ		Mme Amélie ROUX épouse CHAPPELLAZ	
3	73	73117	Fourneaux	Mme BIBOLLET Mélanie (conseillère)		Mme COUVERT Josiane		Mme URANKAR Nadia	
3	73	73119	Freney	M. WEIGERT Paul (conseiller)		M. CHOMAZ Guy		M. FELTESSE Guy	
3	73	73138	Jarrier	M. JULLIARD Denis (conseiller)	Mme DURAND Marie-Hélène (conseillère)	Mme BRAU Anaïs		Mme JULLIARD Mireille	
3	73	73168	Montgilbert	M. Hervé DAVID-TRACCAZ (conseiller)	M. FOURNIER Gilles (conseiller)	Mme GIEZ Marguerite	M. DAVID Marc	Mme BUET Hélène	Mme GAY Isabelle
3	73	73173	Montricher-Albanne	Mme COUSYN Alicia (conseillère)	M. TETAZ Michel (conseiller)	M. PASQUIER Etienne		Mme VERNEY Evelyne née FROMENTIN	
3	73	73175	Montsapey	Mme MOLLIEUX Catherine (conseillère)	LOUBET camille	M. VIAL Maurice	M. POMMIER Marcel	M. ROBERT Christophe	M. CHICHIGNOUD Christian
3	73	73177	Montvernier	M. SZYMONIAK Romain (conseiller)		Mme DURIEUX Annick		Mme MONGELLI CROSAZ Corinne	
3	73	73189	Notre-Dame-du-Cruet	Mr PITHOUD Guy (conseiller)	Mme VARI Marie-Thérèse (conseillère)	Mme TEXIER épouse SABOURIN Isabelle	Mr LANGLET Philippe	M. MANQUEST Jacques	Mme FAVIER épouse COHENDET Michèle
3	73	73194	Orelle	M. EHLIG Christian (conseiller)	M. PERRET Thierry (conseiller)	Mme Laurence RAYMOND	Mme Ghislaine FONTAINE	M. Gilles EXOFFON	Mme Marie-Agnès CHAMBEROD
3	73	73220	Saint-Alban-des-Hurtières	M. PASQUET Claude (conseiller)	M. BERGER Pierre (conseiller)	M. Daniel CRETET		M. Philippe LUDDENS	
3	73	73221	Saint-Alban-des-Villards	Mme BORDAS Annie (conseillère)		M. Patrick CARTIER-LANGE		Mme Christine MARTIN-COCHER	
3	73	73223	Saint-André	Mme BORREL Isabelle (conseillère)	M. COOL Xavier (conseiller)	Mme SRNKA Farida née ATTIA	Mme GOSETTO Marie-Christine née BLAS	Mme LERARIO Jacqueline née GILBERT	M. TEILLOT David
3	73	73224	Saint-Avre	M. LACROIX Noël (conseiller)	M. DIERNAZ Max (conseiller)	M. Joseph Marius ANDRE	Mme Claudine GUALANDRIS	M. René RAVOIRE	M. Guy GIRARD
3	73	73230	Saint-Colomban-des-Villards	M. EMIEUX Cédric (conseiller)	Mme FAVRE-TEYLAZ Valérie (conseillère)	M. EMIEUX Guy		M. EMIEUX Gilbert	
3	73	73237	Saint-Georges-des-Hurtières	M. BOUVIER Daniel (conseiller)	Mme. BUET Sandrine (conseillère)	Mme Julie DECORTE	M. Fabien TEXIER	M. Alain BOUVIER	Mme Roselyne BRUNET
3	73	73242	Saint-Jean-d'Arves	Mr GEMIN Clément (conseiller)		Mme VIAL Marie-Rose		M. DURAND Jean-François	
3	73	73252	Saint-Léger	M. CHAMPIOT Éric (conseiller)	Mme VERVIN Marion (conseillère)	M. DUFOUR François	Mme Marie-Chantal LOIRAT ép. DALDOSSO	Mme Sandrine CLARAZ-BONNEL ép. VILARD	Mme Maëva LE RUYET ép. PASQUIER
3	73	73255	Sainte-Marie-de-Cuines	Mme BOZON-VAILLE Françoise (conseillère)		M. COLONEL BERTRAND Franck		M. ROUGE René	
3	73	73256	Saint-Martin-d'Arc	Mme SCARDANZAN Amandine (conseillère)		Mme BOCHU Céline		M. MARTIN Jean-Jacques	
3	73	73258	Saint-Martin-de-la-Porte	M. GAVROY Jacques (conseiller)		Mme TRAYNARD née JACOB Marie Thérèse		M. RAVIER Séraphin	
3	73	73259	Saint-Martin-sur-la-Chambre	Mme Annie BONNIVARD (conseillère)	Mme Marianne DIERNAZ (conseillère)	M. Claude GONTHIER	M. Claude ANDRE	M. FAVIER Christophe	M. Jean-Claude RUCCHIONE
3	73	73267	Saint-Pancrace	M. Jean-Michel MESCAM (conseiller)	M. Benoit TRUCHET (conseiller)	M. Jean-Pierre TRUCHET	M. Noël CHAMPIER	M. Jean-Louis RAYMOND	M. Rémy DOMPNIER
3	73	73272	Saint-Pierre-de-Belleville	M. VILLARD Dominique (conseiller)	M. SAMSON Julien (conseiller)	M. BERLIOZ Thierry	Mme FONTANE épouse VERBECK Martine	Mme BERLIOZ épouse BELLOT Christiane	
3	73	73280	Saint-Sorlin-d'Arves	M. BOUVET Jean-Yves (conseiller)	Mme JOSSERAND Clara (conseillère)	M. GAILLARD Maurice	M. MISANDEAU Olivier	M. BAUDRAY Jean-Luc	Mme ROCHE Christine
3	73	73307	Valmeinier	M. CHARDON Jonathan (conseiller)	Mme JOET Christiane (conseillère)	M. Patrick ALBRIEUX	M. Denis NORAZ	M. Guillaume BAUDIN	Mme Caroline NEYRET
3	73	73318	Villarembert	M. TROCHET Guillaume (conseiller)	Mme Florence PEYRUT (conseillère)	M. Christophe BRUYERE	M. Christophe DAMBREVILLE	M. Frédéric DOMPNIER	Mme Amel ELKHAL
3	73	73320	Villargondran	Mme Aurore ASSIER (conseillère)	M. Gregory LAVARDA (conseiller)	M. GAULON Marcel		Mme COLLET Colette	
3	73	73322	Villarodin-Bourget	Mme BUISSON Alexandra (conseillère)		Mme CHARVOZ Antoinette épouse MARGUERON	M. BUISSON Thierry	M. CHARVOZ Valentin	Mme ROSSET Nicole épouse PETIT

Annexe 1 – Commission de contrôle à 3 membres – arrondissement de Saint Jean de Maurienne

Communes de 1000 habitants et plus (ayant une seule liste aux dernières élections municipales ou alors ayant plus d'une liste mais n'ayant pas réussi à constituer une commission de contrôle à 5 membres) – arrondissement de Saint Jean de Maurienne										2023 – 2026	
Ardt	DEP	COD INSEE	COMMUNE de plus de 1000 habitants (3 membres)	nombre de listes 2020	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal de Grande Instance, membre de la commission de contrôle (suppléant)	
3	73	73157	Modane	1	Mme Christa BALZER (conseillère)		M. TOURT Alain		M. CHOMAZ Marcel		
3	73	73007	Aiton	1	Mme GUILLOT Fabienne (conseillère)	Mme PITTON Céline (conseillère)	M. ETELLIN Paul	Mme DAUDIN Claudine	M. SAINT-GERMAIN Georges	M. RATTAIÉ Gérard	
3	73	73278	Saint-Rémy-de-Maurienne	1	M. Jean-Marc MARTINATO (conseiller)		Mme LO BASSO née METRAL Sylvaine		M. GROS Jean		

Communes nouvelles (de moins de 1000 habitants ou alors de 1000 habitants et plus ayant une seule liste aux dernières élections municipales ou ayant plus d'une liste mais n'ayant pas réussi à constituer une commission de contrôle à 5 membres) – arrondissement de Saint Jean de Maurienne										2023 – 2026	
Ardt	DE P	COD INSEE	COMMUNE nouvelle (3 membres)	date de création	nombre de listes 2020	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal de Grande Instance, membre de la commission de contrôle (suppléant)
3	73	73235	Saint François Longchamp	2016	0	M. Jean-Marc PELLISSIER (conseiller)	M. CHABERT Patrick (conseiller)	M. PITHOUD Jean-Louis	M. COHENDET Maurice	Mme FAUCHER née LESOMMER Nicole	Mme CECILLE née BLANC Mireille
3	73	73135	LA TOUR-EN-MAURIENNE	2019	1	Mme Martine POLTRON (conseillère)	Mme Elisabeth DEFUNTI (conseillère)	Mme Véronique VALET	Mme Anne-Lise POLLET	M. Pascal BOIS	M. François ANDRE
3	73	73212	VAL d'ARC	2019	1	Monsieur José RICO-PEREZ (conseiller)	Mme Carole MASSUTTI (conseillère)	Monsieur Jean FIORESE	Monsieur Joël-Patrick OUDINET	Madame Marie CHAMBEROD	Madame Denise PERNET

Annexe 1 – Commission de contrôle à 5 membres – arrondissement de Saint Jean de Maurienne

Communes de 1000 habitants et plus (ayant plus d'une liste aux dernières élections municipales et ayant constitué une commission de contrôle à 5 membres) – arrondissement de Saint Jean de Maurienne

2023 – 2026

Ardt	DE P	COD INSEE	COMMUNE de plus de 1000 habitants (5 membres)	bre de listes 202	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 1	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 2	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 3	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 4	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 5	Liste N°	Nom et Prénom du (ou des) conseiller municipal suppléant
3	73	73067	La Chambre	2	1	Mme Valérie BENEDETTO (conseillère)	1	Mme BRAUN Nathalie (conseillère)	1	M. MILLERET Yannick (conseiller)	2	M. LE ROUX Yannick (conseiller)	2	Mme DIERNAZ Laurence (conseillère)		
3	73	73248	Saint-Jean-de-Maurienne	3	1	M. OBITZ Patrick (Conseiller)	1	Mme ROULET Frédérique (Conseillère)	1	Mme GRANGE Marie-Paule (Conseillère)	2	M. BONARD Michel (conseiller)	3	M. GUICHARD Frédéric (Conseiller)	1 2 3	M. FAUJOUR Eric (Conseiller) M. MANGANO Mario (Conseiller) Mme DAUCHY Marie (Conseillère)
3	73	73250	Saint-Julien-Mont-Denis	2	1	M. Thomas BILLON-PIERON (conseiller)	1	Mme Muriel BARD (conseillère)	1	M. Alexandre THOMAS (conseiller)	2	M. Franck LEFEVRE (conseiller)	2	Mme Corinne COLLOMBET (conseiller)		
3	73	73261	Saint-Michel-de-Maurienne	3	1	M. NORAZ Michel (conseiller)	1	M. BETEMPS Yves (conseiller)	1	Mme LACOSTE Joëlle (conseillère)	2	M. EXARTIER Jean-Pierre (conseiller)	3	M. ROSSERO Gabriel (conseiller)		
3	73	73306	Valloire	2	1	Mme MAGNIN Carine (conseillère)	1	M. GRANGE Guy (conseiller)	1	M. RAMBAUD Marie-Pierre (conseillère)	2	M. GRANGE Christian (conseiller)	2	Mme RETORNAZ Lénaïck (conseillère)		
3	73	73231	Saint-Etienne-de-Cuines	2	1	M. Yves CLAPPIER (Conseiller)	1	Mme Véronique CURCIO (Conseillère)	1	Mme Jocelyne DEJEAN (Conseillère)	2	Mme LEMAIRE-LEVY Florence (conseillère)	2	Mme Aurélie GOYET (conseillère)		

Annexe 1 – Commission de contrôle à 5 membres – arrondissement de Saint Jean de Maurienne

Communes nouvelles de 1000 habitants et plus (ayant plus d'une liste aux dernières élections municipales et ayant constitué une commission de contrôle à 5 membres) – arrondissement Saint Jean de Maurienne

2023 – 2026

Ardt	DE P	COD INSEE	COMMUNE nouvelle (3 membres)	date de création	nombre de liste 2020	List e N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 1	List e N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 2	List e N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 3	List e N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 4	List e N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 5	List e N°	Nom et Prénom du (ou des) conseiller municipal suppléant
3	73	73290	Val Cenis	2016	3	1	Mme GRAND Nadine (conseillère)	1	M. FAVRE Désiré (conseiller)	1	Mme GAGNIERE Sophie (conseillère)	2	Mme ARMAND Caroline (conseillère)	3	M. DINEZ Bernard (conseiller)		

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2023-07-20-00002

Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2023-19
portant nomination des membres des
commissions de contrôle chargées de la
régularité des listes électorales dans les
communes de l'arrondissement de Chambéry

Bureau de l'intercommunalité et des élections

**Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2023-19
portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des
listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Chambéry**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier des Palmes académiques

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2020-83 du 31 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Chambéry ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par la présidente du tribunal judiciaire de Chambéry ;

Considérant que les membres de commissions de contrôle sont nommés pour une durée de trois ans après renouvellement général et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de réaliser le renouvellement des membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2

Madame la Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, Mesdames et Messieurs les maires des communes de l'arrondissement de Chambéry sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Chambéry, le 20/07/23

Le Préfet,

Signé : François RAVIER

Communes de moins de 1000 habitants – arrondissement de Chambéry									2023 – 2026
Ardt	DE P	COD INSEE	COMMUNE de moins de 1000 habitants (3 membres)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président judiciaire, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (suppléant)
2	73	73001	Aiguebelette-le-Lac	Mme DENIMAL Sylvie (conseillère)	M. ROZEL Guy (conseiller)	M. Philippe CLARET	M. Yves MERCIER	Mme Véronique GUICHERD	M. Nicolas LE FLEM
2	73	73004	Aillon-le-Jeune	Mme Amandine PAGET (conseillère)	M. Mathieu SCIASCIA (Conseiller)	Mme ANDREYON Emmanuelle	M. GAUCHE Philippe	Mme LABRUNE Claude	M. DUFLOT Serge
2	73	73005	Aillon-le-Vieux	M. MAGNIEZ Thierry (conseiller)	Mme MIGUET Sylvaine (conseillère)	Mme NICOUZ Brigitte	M. GARNIER Thierry	M. PETIT BARAT Michel	Mme ROUX Marie-Claire
2	73	73018	Arbin	M. NARDELLI Emmanuel (conseiller)	Mme BRUN Corinne (Conseillère)	M. DRAHI Jean-Claude	M. PEJOAN Charles	M. TOME Denis	M. GAVILLET Jean-Louis
2	73	73020	Arith	M. MORAND Guillaume (conseiller)		Mme Joëlle MOUCHET	M. Michel MORAND	M. Jacques LYONNAZ PERROUX	Mme Lucille TURMEAU
2	73	73021	Arvillard	Mme JEANNOLIN (née ZAMBONI) Rose-Marie (conseillère)	M. OFFREDI Florian (conseiller)	Mme DOMEIGNOZ née BRECHET Yvonne	Mme BUCH Pascale	Mme SELVA (née VINCENDON) Martine	M. DUPUIS Daniel
2	73	73022	Attignat-Oncin	Mme Catherine LENOEL (conseillère)		M. GIRARD Lucien		M. BERLIOZ Gérard	
2	73	73025	Avressieux	M. André MENUUEL (conseiller)	Mme Claudia FAUCHEUX (conseillère)	M. Robert GUICHERD	Mme Nicole BORGEY	Mme Marie-Claire PERMEZEL	Mme Agnès MANGEOLLE
2	73	73027	Ayn	M. Jean-Charles MARCEL (conseiller)	M. Jean-Luc BAUDRY (conseiller)	Mme Maryse GUICHERD ép. OLIVANI	Mme Marie-Noëlle MICHELLIER vve BORRELLY	Mme Martine BELLEMIN-NOËL ép. RIVAL	M. Alain GUICHERD
2	73	73028	La Balme	M. MALOD Robert (conseiller)		M. MALOD Jean-Michel	Mme BUZIO Monique	M. GIRAUD Jean-François	M. LEVET Jean-Paul
2	73	73033	La Bauche	Mme Karine ROBERT (conseillère)		M. Franck DELPHIN	M. Alain LECLERCG	M. Roger VILLIEN	Mme Christine GÉRARDIN
2	73	73036	Bellecombe-en-Bauges	M. SION Christian (conseiller)	M. Franck HAUGOU (conseiller)	M. Fernand BOUVIER	M. DAVID Jean-Louis	M. François DUSSOLLIER	M. BOUVIER-ROLLAND Gérard
2	73	73039	Belmont-Tramonet	M. MARTIN Pascal (conseiller)		Mme GUINET Simone épouse GENTIL-PERRET	M. PIONCHON Marcel	M. BRET-VITTOZ Michel	M. BOURBON Bernard
2	73	73041	Betton-Bettonet	M. BERTHIER François (conseiller)	M. ARELLA Giacomo (conseiller)	Mme VULLIEN Denise	Mme Béatrice GEOFFROY	Mme Magalie ROCHETTE	M. Jean-Luc BERTHIER
2	73	73042	Billième	M. DULLIN Benoît (conseiller)	Mme JUSTIN Emmanuelle (Conseillère)	M. RICARD René		M. BERLION Bernard	
2	73	73050	Bourdeau	Mme Chantal RYON (conseillère)		M. Bernard CHEVELARD	Mme Agnès VINCEDEAU	Mme Isabelle BILLARD	Mme Catherine CANTENS
2	73	73052	Bourget-en-Huile	Mme PALLARES-Morel Céline (conseillère)	Mme NOWOTNY Dominique (conseillère)	Mme Sabine DONJON	M. Joël MERMOZ	Mme Patricia DONJON	M. Paul DONJON
2	73	73053	Bourgneuf	Mme PLOTTIER Sylvie (conseillère)	Mme BECU Dominique (conseillère)	M GAUDIN René	Mme FRANCIOLI Patricia	M. GUSTIN Guy	Mme Josette TARDY
2	73	73068	Chamousset	M. MEYNIAL Fabrice (conseiller)	M. CAMUS Patrick (conseiller)	Mme BERTIN Pascale	M. LAURENT Gérard	M. ROYER Claude	Mme MICHEL Henriette
2	73	73069	Chamoux-sur-Gelon	M. Stéphane AGUETTAZ (conseiller)	Madame Sarah PINOT (conseillère)	Mme DURUISSEAU née TISSAY Marilène	Mme CHEVOLEAU née ROUMEAU Miryam	Mme BLEUSE née GANDON Jacqueline	M. MAITRE Michel
2	73	73070	Champagneux	Monsieur Alain ROCHE (conseiller municipal)	Mme Christine VALETTE (conseillère)	Mme Monique VEREL	M Alain LAVAL	Mme Christine DUTHOIT	Mme Sonia BARBOTIN
2	73	73072	Champlarent	M. DE TAVERNIER Julien		Mme POULET Christelle		M. MEUGNIER Denis	
2	73	73073	Chanaz	M. Jean-François ASTORGA (conseiller)	Mme Justine PEGAZ (conseillère)	Mme MILLE Corinne		M. IMBERT Claude	
2	73	73075	La Chapelle-Blanche	Mme Monique PENICHON (conseillère)	M. Nathanaël GUAZZONI (conseiller)	Mme Dominique DROGE	M. Jean-François RUZAND	M. CHIARI Marc	M. Rodolphe SORARUFF
2	73	73076	La Chapelle-du-Mont-du-Chat	M. Jean-Baptiste NARDOT (Conseiller)	M. Jean-François MILLION-BRODAZ (Conseiller)	M. REVERDY André		Mme Nathalie ROBIN	
2	73	73078	La Chapelle-Saint-Martin	Mme Christine GACHE (conseillère)		Mme DUNOYER épouse DURET Fanny	Mme BOURGEON épouse ARNAUD Josette	M. SAUCAZ Henri	Mme GIROD ép BLANCHIN Pascale
2	73	73079	Châteauneuf	M. TISSOT Julien (conseiller)	Mme BARRAZ Pauline (conseillère)	Mme VIGNAL ép DUISIT Floriane	Mme BOUDRINGHIN épouse FOULON Martine	M. RAFFIN Jean-Pierre	M. CARREL Henri
2	73	73081	Le Châtelard	Mme FILLIARD Christine (conseillère)	Mme GONTHIER Frédérique (conseillère)	M. TRAVERS Georges		Mme BOUVIER ép ZONDA Marie-Claire	
2	73	73082	La Chavanne	Mme SCOLARI Sarah (conseillère)	Mme FEIGE Sylvie	M. MILESI Alain	Mme DESCHAMPS-BERGER Laure	M. BENOIT Laurent	Mme DUVAL Brigitte
2	73	73084	Chignin	M. CHAILLOU Bruno (conseiller)		M. ANTELLO Sylvain		M. QUENARD Michel	
2	73	73090	La Compôte	Mme PERRIER Héléne (conseillère)	Mme LE BELLEC Séverine (conseillère)	M. Bernard CARRET	Mme Anne Gaëlle GACCIO	M. FRESSOZ Bruno	M. PERRIER Christian
2	73	73091	Conjux	M. BEFFY Dominique (conseiller)	M. CANALE Pierre (conseiller)	M. PRESSE Jean-Louis	Mme BOUCLIER Geneviève	Mme FAUCHEUX Sylvia	Mme Françoise HYVRARD
2	73	73092	Corbel	M. Eric PUTOT (conseiller)	Mme Nelly PARIS (conseillère)	M. Aimé LOPEZ	Mme Nelly ROBERT	M. Jean-Michel FERTIER	Mme Monica DELLO RUSSO
2	73	73095	La Croix-de-la-Rochette	M. SALLES Dominique (conseiller)	Mme Audrey ROMANET (conseillère)	Mme MEYNIER Ghislaine	Mme MESTRALLET Gisèle	M. DUPEPET Raymond	M. USSEGLIO Denis
2	73	73097	Curienne	M. Benjamin NARETTO (conseiller)		Mme Pascale COUPEAU		Mme Roselyne COUDURIER épouse CLARET	
2	73	73098	Les Déserts	M. COULOMME Jean-François (conseiller)		M. DUBOIS Michel		M. Paul BERTHAUD	
2	73	73099	Détrier	M. BRUN Michel		M SIBUE Albert		Mme BOIS Valérie	
2	73	73101	Doucy-en-Bauges	Mme Bénédicte DAMBUYANT (conseillère)		M. LAPLACE Maxime		M. PERRIER Jacques	
2	73	73104	Dullin	Mme Sylvie PAQUET (conseillère)	Mme Mireille GOUMAS (conseillère)	Mme ABBA Lorène	M. Sylvain VEYRON	Mme NOIRAY Pascale	Mme Coralie BOIS
2	73	73106	Ecole	Mme DARVEY Martine ép LAVIGNE (conseillère)	M. TRAVERS Sylvain (conseiller)	Mme REY Bernadette	M. CARRET Robert	Mme BURGOD-DERRIER Patricia, épouse CARRET	M. MICHEL Serge
2	73	73107	Entremont-le-Vieux	Mme CURIALLET Laura (conseillère)		M. CLARET Jean-Paul		Mme PIN Marie-Thérèse	
2	73	73120	Fréterive	Mme Nadine VACHET (conseillère)	Mme Vincenza Di Masullo (conseillère)	M. Bernard TRUSCELLO	Mme Lara Hopfner	Mme Aline Aznag	
2	73	73122	Gerbaix	M. DEMEURE Pierre (Conseiller)	Mme ANGELINO Nathalie (Conseillère)	M. Fernand MILLET	Mme ALONSO Mireille	Mme Gabrielle DESVERNES épouse BICHARD	M. Philippe DEMEURE
2	73	73133	Hauteville	M. RIVOLLY Julien (conseiller)	Mme VIGUET-CARRIN Sandrine (conseillère)	Mme Marie-Jo CHEBARDY	Mme Catherine FOURNIER	M. Jean-Marie GELLON	M. Gilbert CHARPIN
2	73	73139	Jarsy	Mme Nadine THOMAIN-DJERIDI (conseillère)	Mme CLERC-PITHON Danielle (conseillère)	M. Denis GONTHIER	Mme Agnès FORET	Mme Emmanuelle CHAUVEL	
2	73	73140	Jongieux	M. JACQUIN Steven (Conseiller)		M. DUPASQUIER Guy		M. BARLET Didier	
2	73	73141	Laissaud	M. ARBRUN Sébastien (conseiller)		M. CHASSANDRE Bernard	Mme CHAUTEMPS Liliane	M. BERARD André	Mme LETELLIER ép VOINOT Valérie
2	73	73145	Lépin-le-Lac	Mme GIRARD Alice (conseillère)	M. GIRARD Philippe (conseiller)	Mme DEVILLE-CAVELLIN (SEINE) Patricia		M. MOUGENOT Silvére	
2	73	73146	Lescheraines	Mme PIERRE DIT MERY Mathilde (conseillère)	Mr BADEL Adrien (conseiller)	Mme CATTIN née MOUCHET Marie-Claire	Mme VERGAIN née DELESTRE Marie-Françoise	Mme MEGOZ née CODOUREY Anna	Mme BRUN née PONCIER Agnès
2	73	73147	Loisieux	Mme MIGUET Corinne (conseillère)	M. BONASSI Stéphane (conseiller)	M. DUCRUET Gilbert	M. BERTHET Raymond	Mme REVERDY Nicole	M. REVOL Gilbert
2	73	73149	Lucey	Mme VITALLY Christine (conseillère)		Mme MARTIN Danièle		M. Michel ROUX	
2	73	73152	Marcieux	M. EYNARD-VERRAT Guy (conseiller)	Mme COUX Fabienne (conseillère)	Mme Renée Suzanne REY (née GALLAY)	Mme Elodie BANQUETEL	M. Michel BLANCHET	M. DELEAS Paul
2	73	73156	Meyrieux-Trouet	Mme Gisèle MACHET (conseillère)	M. Eric NAVETTE (conseiller)	Mme Nicole PADEY	M. Robert PERCEVEAUX	Mme Martine DESSIER	M. Jean-Pierre LAGRANGE
2	73	73159	Les Mollettes	M. Frédéric SALOMON (conseiller)		M. Daniel CARRON		M. Thierry DEUMIER	
2	73	73164	Montcel	M. DURAND Cyril (conseiller)	M. Joseph BRACCO	M. Gabriel MERMOZ	M. Philippe AUSSEDTAT	M. Emmanuel SIBUT	Mme Flavie ALIX
2	73	73160	Montagnole	M. RATEL Jacques	Mme PILLAT Carine (conseillère)	Mme CHABORD Odile		M. BLAMPEY André	
2	73	73166	Montendry	Mme Agnès AGUETTAZ ép VALET (conseillère)		M. Vadim DAUFRENE	M. Jean-Louis DESESSART	Mme Annick DESESSART	Mme COLLIN Odette
2	73	73178	La Motte-en-Bauges	M. MOTTA Claude (conseiller)	M. GARNIER Gérard (conseiller)	M. Roger DALPHIN	M. Gérard GUIBOUD-RIBAUD	M. Raymond André MAZIN	M. Bernard MARTIN
2	73	73180	Motz	M. LALOY Vincent (Conseiller)		M. THEVENET Jean	M. DEJEY Laurent	M. RENDU Gérard	Mme DESSERVETTAZ Bernadette
2	73	73184	Nances	Mme Nathalie GIOVANNACCI (conseillère)		M. Daniel CURTAUD	M. Frédéric JAY	Mme Nathalie MAILLARD née MOREL	Mme Laëtitia CANADAS née LEMYRE
2	73	73192	Le Noyer	Mme MANOUSSAKIS Odile (conseillère)		Mme Lyne MAGNIER née ABRAHAM	M. Yves JOGUET-LAURENT	Mme Rose-Marie ASSANTE (née GAMIER)	Mme Héléne DEGRANGE (née AVELINE)
2	73	73193	Ontex	M. RIGAUD MODELIN Romain (conseiller)	M. STAIGER Antoine (conseiller)	Mme SAGI Jocelyne	Mme KUDELOVA Zuzana	M. BRUN Jerome	Mme MEILLAT Dominique
2	73	73200	Planaise	M. PEROT Ludovic (conseiller)	M. PERRIN Xavier (conseiller)	M. JEUNIER Jean-Baptiste	Mme Bernadette JOUTY	Mme Bernadette BRUN (née MAURICE)	M. ROSAZ Philippe
2	73	73205	Le Pontet	M. Daniel PILLET (conseiller)		Mme ROSSET Marie-Thérèse		M. ROSSET Régis	
2	73	73207	Presle	M. PESENTI Maurice (conseiller)		M. BOUCLIER Michel		M. BELLOT Patrick	

Ardt	DE P	COD INSEE	COMMUNE de moins de 1000 habitants (3 membres)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président judiciaire, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (suppléant)
2	73	73208	Pugny-Chatenod	M. GUILLOU Fabrice (conseiller)	MME DEFONTAINE Annick (Conseillère Municipale)	M. DAUVERNE Benoît	M.MORAND Nicolas	M.BARATTO Daniel	Mme GUILLEN Mélanie
2	73	73210	Puygros	M. GACHET Laurent (conseiller)	Mme REGOTTAZ Françoise (Conseillère)	Mme ARIZIO Evelyne	M TARDY Michel	Mme GACHET Annie	M. Nicolas CHATELAIN
2	73	73214	Rochefort	M. Jean-Pierre GIROD (conseiller)		Mme Marie-Christiane DURANTET		M. Gérard BIBET	
2	73	73217	Rotherens	M. BRECHET Gérard (conseiller)		Mme DELCROIX Sandra	Mme BRECHET Corinne	Mme TURPAULT Rqia	Mme CORNE née BISCARAT Isabelle
2	73	73218	Ruffieux	Mme BURDET Patricia (conseillère)		M. DUCRUET Bernard	Mme Brigitte VIRIEUX	M. BURDET André	Mme SALA Brigitte

Ardt	DE P	COD INSEE	COMMUNE de moins de 1000 habitants (3 membres)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président judiciaire, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (suppléant)
2	73	73219	Saint-Alban-de-Montbel	M. LALLEMENT Etienne (conseiller)		M. MERMET Michel		M. NEYRET GIGOT Christian	
2	73	73228	Saint-Cassin	M. Cédric LOUIS (conseiller)	M. Jean-François DUBONNET (conseiller)	Mme Marie-Claude COUX		M. PILLET Georges	
2	73	73229	Saint-Christophe-La-Grotte	Mme CHAVAND Christelle (conseillère)	M. PEYLIN Thomas (conseiller)	M. MONNIN Bernard	M. BAFFERT Emmanuel	M. TIRARD André	M. ZURDO Jean-Pierre
2	73	73233	Saint-Franc	Mme Aline COMBAZ (née LARGUET) (conseillère)	M. Jean-Claude ARNOLD (conseiller)	Mme JEANTET Marylène	M. CURTET Denis	Mme PICHON MARTIN Christianne	Mme DESCOTESGENON épouse BOVET Geneviève
2	73	73234	Saint-François-de-Sales	M. MAYEUR Jean-Gabriel (conseiller)	Mme Caroline FABRE (conseillère)	M. BERTIN Stéphane	M. PORRAL Michel	Mme PORRAL (ép. GROBERT) Christiane	M. BOULANGER Michel
2	73	73240	Sainte-Hélène-du-Lac	M. VUAGNOUX Philippe (conseiller)	M. FEITH Jérôme (conseiller)	M. BERTHET Jean-Louis	Mme Annick BERTHET-RAMBAUD	Mme VULLIERME Annie	M. PACHOUD Marcel
2	73	73245	Saint-Jean-de-Chevelu	Mme PITICCO Jeanne (conseillère)		M. JANIN Jean-Luc		Mme Héléne PRAVAZ	Mme GODINEAU-CHAUMON Colette
2	73	73246	Saint-Jean-de-Couz	Mme L'HERITIER DIT GARELLAZ Sylvie (conseillère)	Mme COMBAZ Marion (conseillère)	M. GARIN Alfred	M. LORIDON Christian	Mme BRUN Gisèle	Mme VOIRON Anne
2	73	73247	Saint-Jean-de-la-Porte	Mme BELLEMIN LAPONNAZ Anne (conseillère)	M. BROCC Jérôme (conseiller)	Mme BONBETEMPS Josiane	Mme GANZER Nicole	M. NANTET Marc	Mme CAILLET Brigitte
2	73	73254	Sainte-Marie-d'Alvey	GOSSET Yann (conseiller)	VINCENT Denis (conseiller)	Mme BLESSEMILLE Thérèse	Mme BERGER Juliette	M. BIBET Pascal	Mme PARIGOT Chantal
2	73	73265	Saint-Ours	Mme METIVIER Marie (conseillère)	M. MATHIEUX Patrick (conseiller)	M. MONTAGNAT-RENTIER Damien		Mme BENZIANE Héléne	
2	73	73269	Saint-Paul sur Yenne	Mme Eve GERMAIN (conseillère)	M. Daniel DAVIER (conseiller)	Mme PIN Andrée née RICHOSZ	M. PASSET Georges	Mme PERRIAND Christiane épouse GENIN	Mme DONATI Eliane née DUCRUET
2	73	73271	Saint-Pierre-d'Alvey	Mme Marie-Agnès BOISTARD (conseillère)		Mme DULLIN Chantal		M. MOULAS Patrick	
2	73	73273	Saint-Pierre-de-Curtille	Mme BERNADET Laurence (conseillère)	M. BIFARELLA Philippe (conseiller)	M. BOCQUIN Frédéric	M. GILBERT Cédric	Mme PERRET Magali	M. PERRET Michel
2	73	73274	Saint-Pierre-d'Entremont	M. REY Fabien (conseiller)	Mme Eveline KREZANIK	Mme Annie PYTHON		Mme Véronique ARPIN	
2	73	73275	Saint-Pierre-de-Genebroz	Mr Patrick MARRET (conseiller)	Mr Dominique MONTAGNAT-RENTIER (conseiller)	M. Jean-Michel JUGLARET	Mme Chantal BROTTTEL-PATIENCE née GARON-GUINAUD	Mme Marie DUVAL née SORREL	Mme Nicole BOURCIER née JOULIA
2	73	73276	Saint-Pierre-de-Soucy	Mme GIRAUD Marthe (conseillère)	Mme VELTRI Nadine (conseillère)	Mme BOUVIER Anne-Marie	M. FINAS Jean-Paul	M. BARRAZ Patrick	Mme VUILLERME Agnès
2	73	73277	Sainte-Reine	Mme VIBERT Annie (conseillère)		M. MICHEL François		M. BERTIN Pierre	
2	73	73281	Saint-Sulpice	Raphaël MARTIN (Conseiller)		Mr Philippe BERTHET-RAMBAUD		Mme Florence CHÉNÉ	
2	73	73289	La Table	Mme PERRAZ Chantal (conseillère)	M. Geoffrey THOMAS (conseiller)	M. Hervé VICHÉRY	M. Jean-Claude MOREAU	M. MOUTARD Jacky	Mme DUCHATEAU Alice épouse COPIN
2	73	73293	Thoiry	Mme Yveline ALLELY (conseillère)	M. Alexis DACQUIN (Conseiller)	Mme Marie-Claude PACHOUD	M. Joseph CALLET	Mme Adèle MOLLARD	
2	73	73294	La Thuile	M. CAILLET Benjamin (conseiller)		M. REGOTTAZ Robert	M. MONNET Frederic	M. BATAILLE Renaud	Mme DOMENECH Noelle
2	73	73299	Traize	M. BESSON Bernadette (conseillère)	M. DUMOLLARD Philippe (conseiller)	M. VACHOD Guy	M. CMBET-PETIT-JEAN Patrice	M. CURTELIN Gérard	M. NOIRAY François
2	73	73301	Tréviggin	M. Eric MOREAU (conseiller)		Mme LHEUREUX Marie-France	Mme CLAPIER Pascale	Mme WILLIGENS-PEJU Géraldine	
2	73	73302	La Trinité	Mme Emilie FONTENILLE (Conseillère)	Mme Aurélie BORTOT (Conseillère)	M. Gérard RENOUX	Mme VEROLLET née HYVRARD Geneviève	Mme BORTOT née VIAL Suzanne	M. FAJOU Jean-Luc
2	73	73309	Verel-de-Montbel	M. DAMOUR Didier (conseiller)		M. BERTHIER Paul	Mme GRANDJEAN Claire épouse PERA	M. PHILIPPON Michel	Mme PEPIN Sylvie épouse PLANCHE
2	73	73310	Verel-Pragondran	M. RETICA Robert (conseiller)		Mme DUPUY Madeleine	Mme CANALE Héléne	Mme LAURENT Danièle	
2	73	73311	Le Verneil	M. Gilles HOUPEAU (conseiller)		M. Patrick CHAPPELET	Mme Véronique VIGUET-CARRIN	Mme Marie-Claude BARBIER	M. Alain MARTINET
2	73	73313	Verthemex	M. Jacques perreton (conseiller)		M. Laurent PEYSIEUX		M. Ludovic DUSSAULX	
2	73	73314	Villard-d'Héry	Mme FLAMMIER Gisèle (conseillère)		M. Alain RUBEAU	M. Alain BEURDELEY	Mme Sylviane JEANDET	M. Yvette MICALLEF
2	73	73315	Villard-Léger	M. MONIN Florent (conseiller)	M. VEROLLET Sébastien (conseiller)	M. AGUETTAZ Jean-Pierre	Mme GUCHER Marlène	Mme CATTANEO Monique	M. ROSAZ Joël
2	73	73316	Villard-Sallet	Mme Caroline GUCHER (conseillère)		M. Nicolas GUCHER	M. Pierre VALLIN	Mme Eliane VÉROLLET née ARNAUD-GODDET	
2	73	73324	Villaroux	Mme AUDER Marie-Line (conseillère)	Mme BLANCHARD Véronique (conseillère)	M. MARTIN Michel	Mme CHAMEL épouse BORIC Françoise	Mme Jacqueline VALLINO	Mme Anna LASCOMBE
2	73	73327	Vions	M. PERRILLAT Jacques (conseiller)		M. FONTAINE Christian		Mme TRANCHINO Catherine	Mme MASIN Marie-Rose

Communes nouvelles (ayant une seule liste aux dernières élections municipales ou alors ayant plus d'une liste mais n'ayant pas réussi à constituer une commission de contrôle à 5 membres) – arrondissement de Chambéry											2023 – 2026
Ardt	DE P	COD INSEE	COMMUNE nouvelle (3 membres)	date création	nombre de listes 2020	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (Titulaire)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (suppléant)
2	73	73236	SAINT-GENIX-LES-VILLAGES	2019	1	M. GROS Gilbert	M. CORDIER Alain	M. Christian DECULTIEUX	Mme Colette BERGEY épouse CARLET	M. André ARNOLDI	M. Luc REVEL

Communes de 1000 habitants et plus (ayant une seule liste aux dernières élections municipales ou alors ayant plus d'une liste mais n'ayant pas réussi à constituer une commission de contrôle à 5 membres) – arrondissement de Chambéry										
										2023 – 2026
Ard	DE P	COD INSEE	COMMUNE de plus de 1000 habitants (3 membres)	nombre de listes 2020	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du conseiller municipal membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué de l'administration représentant du Préfet de la Savoie, membre de la commission de contrôle (suppléant)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (titulaire)	Nom et Prénom du délégué représentant le Président du Tribunal judiciaire, membre de la commission de contrôle (suppléant)
2	73	73017	Apremont	1	Mme RAVIER Anne-Sophie (conseillère)	Mr RAYNAUD Georges (conseiller)	Mme Christiane PIN (née BERNARD)	M. MARECHAL Jean-François	M. Bernard FRANCONY	Mme MASSON Marie-Noëlle (Née ALLEGRETTA)
2	73	73030	Barby	1	Mme Catherine DEBAISIEUX (conseillère)	Cécile BEGARD (conseillère)	Monsieur Guy VERRYSEYER	Mme Alexandra FOURNIER	Mme Martine BOISSIN	Mme Bernadette PIENNE
2	73	73064	Challes-les-Eaux	1	M. VERTHUY Jean-Michel (conseiller)	Mme GOUILLON Marie-Christine (conseillère)	Mme GRUNENWALD Ginette		M. DUISIT Charles	
2	73	73085	Chindrieux	1	M. Michel MANSO (conseiller)	Mme Michèle VERMEULEN (conseillère)	M. Jean-Michel THONET	M. Joseph RIVET	Mme Marie Christine RIVET	M. Gilbert BERLIOZ
2	73	73096	Cruet	1	M. CARIS Jean-Michel (conseiller)		M. RUGIANO Alphonse		Mme LARCHIER Elisabeth	
2	73	73100	Domessin	1	Mme DUFFOURD Alexandrine (Conseillère)	Madame MICCICHE Virginie (conseillère)	M. PERRET DOMINIQUE		M. LABBE LAVIGNE André	
2	73	73105	Les Echelles	1	Mme DUMOULIN Marine (conseillère)	Madame GAVIOT Ingrid (conseillère)	Mme HOSTACHE Stéphanie	Mme BRISON Jeanine	M. BERTELONE Didier	Mme FLANDINA Simone
2	73	73128	Grésy-sur-Aix	1	Mme JALABERT Laurence (conseillère)		Mme. GILLET Colette		Mme MOREL Marie-Jeanne	
2	73	73155	Méry	1	Mme Pascale GLOUANNEC (conseillère)	M. Yvan BESSON (conseiller)	M. Claude TORNICELLI	Sandra MICHOT	Stéphane CASTRUCCIO	Marcel BONNEFOY-CUDRAZ
2	73	73171	Montmélian	1	Mme COMPOIS Sylvie (conseillère)		M. NAJAR Gilbert		Mme DESMARTIN Annie	
2	73	73179	La Motte-Servolex	1	M. CALLEWAERT Denis (conseiller)		M. LAFOY Claude	Mme DUCRUEZ Josette	M. BELTRAMI Alviano	
2	73	73243	Saint-Jean-d'Arvey	2	Mme Dominique MORAIN (conseillère)	M. Catherine ALLERA (conseillère)	M. Francis BOUYSSIERES	M. Alain CHEVRE	Mme Muguette LYS	Mme Evelyne GRANGEAT
2	73	73249	Saint-Jeoire-Prieuré	1	M SAISSY François (conseiller)	Mme RIGAUD-MINET Isabelle (conseillère)	M. ORTOLLAND Bernard	M. DELEGLISE Michel	Mme JACQUEMIN Sandrine	M ARNAUD Philippe
2	73	73282	Saint-Thibaud-de-Couz	1	M. Jacky BERNARD (conseiller)	M. Esther GIMAT (conseiller)	Mme DUPRAZ Elisabeth	M. CECCHINEL Denis	M. DIZIN François	Mme VERDUN Denise
2	73	73270	Saint-Pierre-d'Albigny	1	Mme Sonia BERTONCELLI	Mme Nadine HOARAU	Mme Monique PERRIER	M. Claude GENOULAZ	M. James CORRIDOR	M. Laurent SENECHAL
2	73	73286	Serrières-en-Chautagne	1	M. MERLE Alexandre (conseiller)	M. PIEDVACHE Gaëtan	M. TRUCHE Bernard	Mme GIRARDY Christelle née LACRAZ	M. GOYAT Jean-Michel	M. HARO Richard
2	73	73288	Sonnaz	1	M. OGEZ Pierre (conseiller)	M. ROUSSEAU Olivier (conseiller)	M. DANGE Gérard	M. DIDIER André	M. MAUREL Olivier	Mme EXPOSITO Françoise
2	73	73326	Vimines	1	Mme Sandrine BERLIOZ (conseillère)		M. BARTHELEMY Jacky		M. CARRAZ Jean-Paul	
2	73	73328	Viviers-du-Lac	1	M. ANDREYS Stéphane (conseiller)		Mme AMBLARD Brigitte		Mme GARDIEN Marie	
2	73	73329	Voglans	1	M. Alain GOUJON (conseiller)	Mme Floriane PALUMBO (conseillère)	M. Jean-Pierre VINCENT		Mme Denise NOIRAY-HAURE	

Communes de 1000 habitants et plus (ayant plus d'une liste aux dernières élections municipales et ayant constitué une commission de contrôle à 5 membres) – arrondissement de Chambéry																2023 – 2026	
Ardt	DE P	COD INSEE	COMMUNE de plus de 1000 habitants (5 membres)	nombre de listes 2020	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 1	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 2	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 3	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 4	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 5	Liste N°	Nom et Prénom du (ou des) conseiller municipal suppléant	
2	73	73008	Aix-les-Bains	4	1	M. Philippe OBISSIER (conseiller)	1	M. André GRANGER (conseiller)	1	Mme Marietou CAMPANELLA (conseillère)	2	M. Christian PELLETIER (conseiller)	3	Mme Martine PEGAZ-HECTOR (conseillère)	1	Mme Nicole MONTANT (conseillère)	
2	73	73029	Barberaz	3	1	M. Pascal DUPUIS (conseiller)	1	Mme Marie-France PICHAT (conseillère)	1	M. Jacky PEROT (conseiller)	2	Mme Yvette FÉTAZ (conseillère)	3	Mme Nathalie LAUMONNIER (conseillère)	1	M. Yvan ROTA-BULO (conseiller) Mme Karine MAUVILLY-GRATON (conseillère) M. Noé LAURENT (conseiller)	
2	73	73031	Bassens	2	1	M. CALLE Jean (conseiller)	1	Mme FOURNIER Marie-Françoise (conseillère)	1	M. GAJA Pierre (conseiller)	2	Mme RIGOLETTI Christine (conseillère)	2	Mme CECCON Rose-Marie (conseillère)			
2	73	73051	Le Bourget-du-Lac	3	1	M. MOMMESSIN Michel (conseiller)	1	M. AUBERT Bernard (conseiller)	1	Mme Julie BOBIN (conseillère)	2	M. Thierry COUDURIER (conseiller)	2	M. Franck GUISSANT (conseiller)			
2	73	73043	La Biolle	2	1	M. DE SANTIS Jean-Paul (conseiller)	1	Mme MOCELLIN Claire (conseillère)	1	M. BADIN Benoît (conseiller)	2	M. PITILLI Christophe (conseiller)	2	Mme BOINON Véronique (conseillère)			
2	73	73059	Brisson-Saint-Innocent	2	1	M. DELACOURT Hervé (conseiller)	1	Mme COLAS Marie-Claire (conseillère)	1	M. BORNAND Jean-Marc (conseiller)	2	M. CHEVALIER René (conseiller)	2	Mme MATARIN-BESSIRON Anne-Marie (conseillère)	1	ADTE Audrey (conseillère)	
2	73	73058	La Bridoire	2	1	M. BOVAGNET-PASCAL Roger (conseiller)	1	Mme LASHERME Colette (conseillère)	1	BRIFOTAU Jean-François (conseiller)	2	M. TOMPA Olivier (conseiller)	2	Mme SZPECHT Céline (conseillère)			
2	73	73065	Chambéry	2	1	Mme MYARD-DALMAIS Micheline (conseillère)	1	M. CAMOZ Michel (conseiller)	1	M. CERINO Jean-Benoît (conseiller)	2	Mme TURNAR Alexandra (conseillère)	2	M. CHASSOT Aloïs (conseiller)			
2	73	73087	Cognin	2	1	M. VALLIER Claude (conseiller)	1	Mme VALLIN-BALAS Florence (conseillère)	1	M. GAUTIER Jean-François (conseiller)	2	Mme MARECHAL Sylvie (conseillère)	2	M. SERENO Jean-Luc (conseiller)			
2	73	73089	Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier	2	1	Mme COMBET Nadine (conseillère)	1	Mme TONDA-ROCH Marie-Pierre (conseillère)	1	M. FARICELLI Andrea (conseiller)	2	M. PORRAZ Jean-François (conseiller)	2	Mme PLASSIARD Delphine (conseillère)			
2	73	73103	Drumettaz-Clarafond	2	1	Mme CICERO Marie-Thérèse (conseillère)	1	M. JARGOT Michel (conseiller)	1	Mme QUAY-THEVENON Flore (conseillère)	2	M. ESTIEU Philippe (conseiller)	2	M. DI GIORGIO Rudolph (conseiller)			
2	73	73137	Jacob-Bellecombette	2	1	M. Thierry DUBOIS (conseiller)	1	Mme Isabelle DAILLE-JACQUETIN (conseillère)	1	Mme Berthe-Ange LAUDET (conseillère)	2	M. Luis-Michel RODRIGUEZ (conseiller)	2	M. Antoine FATIGA (conseiller)			
2	73	73182	Mouxy	2	1	M. BAUDOUIN Jean Pierre (conseiller)	1	M. CHOJNOWSKI Julien (conseiller)	1	M. EXERTIER DIT MONNARD Philippe (conseiller)	2	M. CATTIE Serge (conseiller)	2	M. MORET Jean-Paul (conseiller)	1	Mme VERMEERBERGEN Véronique (conseillère)	
2	73	73183	Myans	2	1	M. GRIMONT Daniel (conseiller)	1	M. FELTER Serge (conseiller)	1	Mme AUBERT Christine (conseillère)	2	M. PORTAZ Jacques (conseiller)	2	M. Missak TANILIAN (conseiller)			
2	73	73191	Novalaise	2	1	M. PLOUZEAU Alain (conseiller municipal)	1	Mme PERRIER Lysiane (conseillère municipale)	1	M. GROS Gilles (Conseiller Municipal)	2	M. Daniel TAIN (conseiller)	2	Madame Catherine GARDET (conseillère)			
2	73	73204	Le Pont-de-Beauvoisin	2	1	Mme LABARRE Annie (conseillère)	1	Mme BELAGGOUNE Louisa (conseillère)	1	Mme Sandie HACHICHIGUSMAN (conseillère)	2	Mme Geneviève VILLETON (conseillère)	2	Mme Catherine FERRARI (conseillère)			
2	73	73213	La Ravoire	3	1	M. Xavier TROSSET (conseiller)	1	M. Jean-Yves ROUIT (conseiller)	1	Mme Cécile RYBAKOWSKI (conseillère)	2	Mme CHABERT Isabelle (conseillère)	3	Mme COQUILLAUD Viviane (conseillère)	1 1 2	Mme Sandrine MAZZUCA (conseillère) Lorena TROTTO (conseillère) M. BARBAZENI Jacques (conseiller) Mme DURAND Nicole (conseillère) Monique CHAPPERON (conseillère) M. FRAPPA Robert (conseiller)	
2	73	73222	Saint-Alban-Laysse	2	1	Mme FENESTRAZ Elisabeth (conseillère)	1	M. MARREC Hervé (conseiller)	1	M. BASSET Patrick (conseiller)	2	M. SAUREL Alain (conseiller)	2	Mme BERTHET-ZOTTINO Christine (conseillère)	2		
2	73	73225	Saint-Baldoph	2	1	Mme GUIBOUD-RIBAUD Chantal (conseillère)	1	Mme DHERBEYS Evelyne (conseillère)	1	M. NONET Jean-Luc (conseiller)	2	Mme GRUMEL Odile (conseillère)	2	Mme MASSON Mireille (conseillère)			
2	73	73226	Saint-Béron	2	1	M. ARBRUN Yves (conseiller)	1	Mme GOBBO Yolande (conseillère)	1	Mme RAPOSO Virginie (conseillère)	2	M. Marc BALLATORE (conseiller)	2	M. MORO Jean-Paul (conseiller)			
2	73	73300	Tresserve	2	1	M. CALLOUD Dominique (conseiller)	1	M. PANTIN Olivier (conseiller)	1	M. AIMONE Franck (conseiller)	2	Mme FIARD Marie-Christine (conseillère)	2	Mme JEGOU Bénédicte (conseillère)	1 2	DE SAINT LEGER Sophie (conseillère) ROUSSEL Christian (conseiller)	
2	73	73330	Yenne	2	1	M. Sandy LACROIX (conseiller)	1	M. Cédric MOLLARD (conseiller)	1	M. Cédric VIGNE (conseiller)	2	Mme Claudine BOLLIET (conseillère)	2	M. Robert LEGRAND (conseiller)	1	Anaïs GIBELLO (conseillère) Florian DEREYMEZ (conseiller) Florian LAVAUD (conseiller) Annabelle GARIN (conseillère)	

Communes nouvelles de 1000 habitants et plus (ayant plus d'une liste aux dernières élections municipales et ayant constitué une commission de contrôle à 5 membres) – arrondissement de Chambéry																	
2023 – 2026																	
Ardt	DE P	COD INSEE	COMMUNE nouvelle (3 membres)	date création	nombre de listes 2020	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 1	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 2	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 3	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 4	Liste N°	Nom et Prénom du conseiller municipal 5	Liste N°	Nom et Prénom du (ou des) conseiller municipal suppléant
2	73	73010	Entrelacs	2016	3	1	Mme MESSAGEOT Michelle (conseillère)	1	Mme BIENFAIT Monique (conseillère)	1	M. Pierre BERLIOZ (conseiller)	2	Mme DAGAND Laurence	2	M. PIGNIER-TRACOL Sébastien	1 2	GUIGUE Jean-Marc (conseiller) TOUSSAINT Frédéric (conseiller)
2	73	73263	Saint-Offenge	2015	2	1	M. TERRIER Robert (conseiller)	1	Mme CHAVANNE Claire (conseillère)	1	Mme FRANCOZ Gisèle (conseillère)	2	Mme LACOSTE Sylvaine (conseillère)	2	M. LOOS Christian (conseiller)	1 2	FRANCOZ Thierry, DELOCHE Serge, GELLOZ Béatrice (conseillers) LEONARDI Bernard (conseiller)
2	73	73151	PORTE-DE-SAVOIE	2019	2	1	M. GALLET Daniel (conseiller)	1	Mme BERARD Annie (conseillère)	1	M. VIBOUD André (conseiller)	2	M. PLAGNOL Jean-Luc (conseiller)	2	Mme BORDON Francine	1 2	Mme CARREL Christine M CORDEL Lionel M L ABORET Daniel
2	73	73215	VALGELON-LA ROCHETTE	2019	3	1	Marcel TRANCHANT	1	Florence YSARD-JACOB	1	Gilles GLAREY	2	Jean-Claude BENGRIBA	2	Annie GONTARD		

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2023-07-20-00004

Arrêté préfectoral SCPP n° 47-2023 portant
délégation de signature à Mme Florence
BEAUME, directrice des archives
départementales de la Savoie



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination
des politiques publiques (SCPP)**

Chambéry, le 20 juillet 2023

**Arrêté préfectoral SCPP n° 47-2023 portant délégation de signature à Mme
Florence BEAUME, directrice des archives départementales de la Savoie**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

Vu le code du patrimoine, ensemble les décrets d'application n° 79-1037, n° 79-1038, n° 79-1039 et n° 79-1040 du 3 décembre 1979,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.1421-1 à R.1421-16,

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43, 44 et 45,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER en qualité de préfet de la Savoie, à compter du 23 août 2022 ; ensemble le procès-verbal du 23 août 2022 portant installation de M. François RAVIER à la préfecture de la Savoie,

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Délégation est donnée à **Mme Florence BEAUME**, conservatrice générale du patrimoine, directrice du service départemental d'archives de la Savoie, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes correspondances, rapports, visas et décisions relatifs aux matières énumérées ci-dessous :

a) gestion du service départemental d'archives :

- correspondances relatives à la gestion du personnel de l'État mis à disposition auprès du Conseil départemental pour exercer ses fonctions dans le service départemental d'archives,

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27
Mél : prefecture@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

- engagement de dépenses pour les crédits de l'État dont il assure la gestion.

b) contrôle scientifique et technique sur les archives publiques :

- correspondances, rapports et avis relatifs à l'exercice du contrôle scientifique et technique de l'État sur les conditions de gestion des archives publiques (collecte, conservation, classement, inventaire, traitement, communication et diffusion), à l'exclusion des décisions et mises en demeure concernant le dépôt d'office des archives des communes au service départemental d'archives,
- visas préalables à l'élimination d'archives publiques,
- avis sur les projets de construction, extension et réaménagement des bâtiments à usage d'archives des collectivités territoriales (à l'exclusion du département) et de leurs groupements.

c) contrôle scientifique et technique sur les archives privées classées comme archives historiques :

- documents liés à la protection du patrimoine archivistique privé,
- autorisations de destruction d'archives privées classées comme archives historiques prévues à l'article L. 212-27 du code du patrimoine dans la limite de leur circonscription géographique.

d) coordination de l'activité des services d'archives dans les limites du département :

- correspondances et rapports.

e) instruction des demandes d'accès anticipé à des archives publiques non librement communicables :

- autorisations de consultation de documents d'archives publiques accordées en application du I de l'article L. 213-3 du code du patrimoine pour les documents détenus par son service ou par une autorité qui a vocation à y verser ses archives.

Article 2 : Sont exclus de la délégation ainsi prévue :

- les arrêtés,
- la signature des correspondances adressées :
 - à l'ensemble des chefs de service de l'État,
 - aux parlementaires,
 - au président du conseil régional,
 - au président du conseil départemental,
 - aux maires,
 - aux administrations centrales.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Florence BEAUME**, directrice des archives départementales de la Savoie, la délégation conférée à l'article 1^{er} du présent arrêté,

sera exercée par **Mme Fabienne CHABERT**, à l'exclusion de la délégation relative à la gestion du service départemental d'archives (paragraphe a de l'article 1er) et des actes visés à l'article 2 du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet le lendemain du jour de sa publication.

Article 5 : L'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 79-2022 portant délégation de signature à **Mme Florence BEAUME**, directrice des archives départementales de la Savoie est abrogé.

Article 6 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie et la directrice des archives départementales de la Savoie sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Le préfet,
Signé : François RAVIER

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2023-07-24-00001

Arrêté préfectoral portant modification des
statuts de la communauté de communes Cœur
de Maurienne Arvan (3CMA)



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture
de Saint-Jean-de-Maurienne

Saint-Jean-de-Maurienne, le 24 juillet 2023

**Arrêté préfectoral
portant modification des statuts de la Communauté de communes Cœur de Maurienne
Arvan (3CMA)**

Le préfet de la Savoie,
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-1 à L. 5211-20 et L. 5214-1 à L. 5214-29 ;

VU l'arrêté préfectoral SCPP n°26-2023 du 22 mai 2023 portant délégation de signature à M. Kevin POVEDA, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne pour autoriser les modifications statutaires de toute nature des établissements de coopération intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral SCPP n°44-2023 du 3 juillet 2023 relatif à la suppléance des membres du corps préfectoral ;

VU la délibération du 23 mars 2023 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes Cœur de Maurienne-Arvan (3CMA) s'est prononcé en faveur de la modification de ses statuts ;

VU les délibérations favorables des conseils municipaux des communes de Fontcouverte-la Toussuire (le 6 avril 2023), Montvernier (le 7 avril 2023), Saint-Pancrace (le 11 avril 2023), Villarembert (le 12 avril 2023), Saint-Sorlin-d'Arves (le 12 avril 2023), Albiez-Montrond (le 28 avril 2023), Saint-Jean-de-Maurienne (le 3 mai 2023), La-Tour-en-Maurienne (le 4 mai 2023), Saint-Julien-Montdenis (le 10 mai 2023), Saint-Jean-d'Arves (le 23 mai 2023), Jarrier (le 12 juin 2023) et Villargondran (le 20 juin 2023) ;

VU l'absence de délibération des conseils municipaux des communes d'Albiez-le-Jeune et de Montricher-Albanne, valant avis favorable ;

CONSIDÉRANT que les conditions de majorité prescrites par l'article L. 5211-17 du CGCT pour permettre cette modification statutaire sont réunies ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les statuts de la communauté de communes Cœur de Maurienne-Arvan, modifiés sur le plan de la compétence « Eau », tels qu'annexés au présent arrêté, sont modifiés.

Article 2:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun - BP 1135 - 38022 GRENOBLE CEDEX), dans le délai de deux mois suivant sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 3 :

Le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, le président de la communauté de communes Cœur de Maurienne-Arvan, les maires des communes membres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie et dont copie sera transmise au directeur départemental des finances publiques.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne absent,
Le sous-préfet d'Albertville,

Signé :Christophe HERIARD

Vu pour être annexé à

l'arrêté préfectoral du 4 JUIL. 2023

Le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne absent,

Le sous-préfet d'Albertville,

C. HERSIARD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN

STATUTS

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan est née de la fusion de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne et de la Communauté de Communes de l'Arvan depuis le 1^{er} janvier 2017.

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan couvre le territoire de l'ensemble des communes membres des deux EPCI fusionnés.

La Communauté de Communes est composée des communes suivantes : Albiez-Le-Jeune, Albiez-Montrond, Fontcouverte-La Toussuire, Jarrier, La Tour-en-Maurienne, Montricher-Albanne, Montvernier, Saint-Jean-d'Arves, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien-Montdenis, Saint-Pancrace, Saint-Sorlin-d'Arves, Villarembert-Le Corbier et Villargondran.

Elle prend le nom de « Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan » (3CMA).

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à la Maison de l'Intercommunalité, 125, avenue d'Italie, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne.

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan est instituée pour une durée illimitée.

OBJET ET COMPETENCES

La Communauté de Communes a pour objet d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Elle exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ; SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ET SCHEMA DE SECTEUR ; PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE ;
- ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L.4251-17 ; CREATION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DE ZONES D'ACTIVITES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES, TERTIAIRES, ARTISANALES, TOURISTIQUES, PORTUAIRES OU AEROPORTUAIRES ; POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ; PROMOTION DU TOURISME, DONT LA CREATION D'OFFICES DE TOURISME ;
- GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS, DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ;
- AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET DES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS DEFINIS AUX 1° A 3° DU II DE L'ARTICLE 1^{ER} DE LA LOI N° 2000-614 DU 5 JUILLET 2000 RELATIVE A L'ACCUEIL ET A L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE ;
- COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES.

COMPETENCES FACULTATIVES ET SUPPLEMENTAIRES SUIVANTES

La Communauté de Communes exerce en lieu et place des communes pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire les compétences suivantes :

- **PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ECHEANT DANS LE CADRE DE SCHEMAS DEPARTEMENTAUX ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE ;**
- **POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE ;**
- **CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRE-ELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE D'INTERET COMMUNAUTAIRE ;**
- **ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE.**
En application de l'article L 123-4 du code de l'Action Sociale et des Familles, la Communauté de Communes pourra confier, sur délibération de son conseil communautaire, la mise en œuvre de tout ou partie de la compétence « Action Sociale » à un Centre Intercommunal d'Action Sociale.
- **LE CAPTAGE, L'ADDUCTION ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE, PAR L'EQUIPEMENT ET L'EXPLOITATION DES SITES, OUVRAGES ET EQUIPEMENTS DETAILLES EN ANNEXE. POUR CE FAIRE, ELLE ADHERE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA SOURCE DES LOYES POUR LE TERRITOIRE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS, ET AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION ET AMENAGEMENT DES EAUX DE LA MOYENNE MAURIENNE.**
- ***PARTICIPATION A UNE CONVENTION FRANCE SERVICES ET DEFINITION DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC Y AFFERENTES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 27-2 DE LA LOI N° 2000-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX DROITS DES CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS.***
- **FOURNITURE D'ACCES AUX RESEAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE, FOURNITURE ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES (HORS CONSOMMABLES) DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES ET CONVENTIONNEES ET DES ESPACES PUBLICS NUMERIQUES.**
- **CREATION, EXTENSION ET GESTION DE RESEAUX DE COMMUNICATION A TRES HAUT DEBIT. CETTE COMPETENCE POURRA S'OUVRIRE A TOUTES LES NOUVELLES TECHNOLOGIES. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POURRA PARTICIPER AU CAPITAL DE TOUTE STRUCTURE PRIVEE OU PUBLIQUE AYANT LE MEME OBJET.**
- **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
CONTROLE DE LA CONFORMITE, DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ENTRETIEN DE TOUTES LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.**
- **MOBILITE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PEUT ETRE DELEGATAIRE DE TOUT OU PARTIE DE LA COMPETENCE « MOBILITE » DE LA PART DE LA REGION OU DE TOUTE AUTRE COLLECTIVITE PUBLIQUE.**
A compter du 30 juin 2021, elle sera délégataire :
 - de services réguliers de transport public de personnes, à l'exception des services saisonniers de transports touristiques intra et inter stations de sports d'hiver,
 - de services à la demande de transport public de personnes,
 - de services de mobilités actives, partagés et solidaires.
- **ABATTOIR ET FILIERE VIANDE.**
- **CONSULTATION CADASTRALE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MET EN PLACE ET GERE UN SYSTEME DE NUMERISATION ET DE CONSULTATION DU CADASTRE.**

- **CREATION, GESTION ET ENTRETIEN DE LA CHAINE MAURIENNE TV.**
- **FOURRIERE ANIMALE**
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EST COMPETENTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT, L'ENTRETIEN ET LA GESTION DE LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE.
- **INVESTISSEMENT, FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN D'UN SYSTEME DE TELE ALERTE.**
- **CONSULTANCE ARCHITECTURALE**
EN VUE DE DEVELOPPER LA PRATIQUE DU CONSEIL, L'INFORMATION, LA PEDAGOGIE ET L'AIDE A LA DECISION EN MATIERE D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EST COMPETENTE POUR LA MISE EN PLACE ET LA GESTION D'UNE CONSULTANCE ARCHITECTURALE DANS LE BUT DE CONSEILLER EN AMONT TOUT PROJET DE CONSTRUCTION, D'AMENAGEMENT ET DE RESTAURATION. CE SERVICE DE CONSULTANCE EST ANIME PAR LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SAVOIE (CAUE).
- **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EST COMPETENTE POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE LOCATION ET DES PRESTATIONS DE SERVICES S'Y RATTACHANT (DRAPS, WIFI, BADGE...) POUR LE LOGEMENT DES GENDARMES MOBILES SAISONNIERS EN RENFORT HIVERNAL.**
- **ANIMATION DE LA GEMAPI**
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EST HABILITEE A REALISER DES MISSIONS D'INTERET GENERAL, EN COMPLEMENT DE LA COMPETENCE OBLIGATOIRE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS, DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT », POUR LE COMPTE DE SES MEMBRES ET SUR SON PERIMETRE D'INTERVENTION, POUR LES MISSIONS SUIVANTES: ELABORATION, COORDINATION, CONCERTATION ET ANIMATION DANS LES DOMAINES DE LA GESTION GLOBALE ET CONCERTEE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS. A CE TITRE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PEUT ASSURER DES ETUDES GLOBALES PRESENTANT UN INTERET A L'ECHELLE DE SON PERIMETRE OU D'UNE PARTIE DE SON PERIMETRE, ET DES ACTIONS D'INFORMATION, DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION A L'INTERIEUR DU BASSIN VERSANT.
- **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FINANCE EN LIEU ET PLACE DES COMMUNES LA CONTRIBUTION AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS).**

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

En application de l'article L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes peut adhérer à tous syndicats mixtes et à divers organismes sur simple délibération du conseil communautaire.

Les fonctions de receveur seront exercées par le Trésorier du canton de Saint-Jean-de-Maurienne.

Un règlement intérieur est élaboré et en vigueur.

Le bureau de la Communauté de Communes est composé d'un président, d'un nombre de vice-présidents fixé dans la limite des dispositions en vigueur, et d'autres membres tel que prévu par le règlement intérieur.

Fait à Saint Jean de Maurienne, le 29 mars 2023
Le Président, Jean-Philippe GUERON



Patrimoine de l'eau potable de la 3CMA

Ressources en eau

Territoire Régie

Ressource et implantation	Nature	Autorisation de prélèvement (débits nominaux)
ALBIEZ-LE-JEUNE <i>GOTET/LART/CLARE</i> <i>T</i>	Sources	Régularisation en cours
ALBIEZ MONTROND <i>EMY</i>	Source	260 m ³ /j
ALBIEZ MONTROND <i>LA PRAZ</i>	Source	518 m ³ /j
ALBIEZ MONTROND <i>PLAN MORTAN / FONTAINE</i> <i>DE L'ANE / FONTAINE SEULE</i> <i>1&2</i>	Sources	Autorisé à prélever la totalité des sources
JARRIER <i>BALMETTES / FONTAINE</i> <i>FLAMMIER</i>	Sources	Autorisé à prélever la totalité des sources
JARRIER <i>TUVIERE / CHENAVIERE</i> <i>POUR CHEF LIEU</i>	Sources	Tuvière : 1 l/s et 15 000 m ³ /an Chenavière : 2,4 l/s et 25 000 m ³ /an
SAINT SORLIN D'ARVES VIGNETTE	Source	8,7 l/s et 120 000 m ³ /an
SAINT JULIEN MONTDENIS DU REVET	Source	-

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le



ID : 073-200070464-20230323-20230323_27-DE

Territoire DSP

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Autorisation de prélèvement (débits nominaux)
LAC BRAMANT (ST COLOMBAN DES VILLARDS)	Lac	Eau potable : 1 280 000 m ³ /an Neige de culture : 540 000 m ³ /an
CAPTAGE DES GORGES (FONTCOUVERTE LA TOUSSUIRE)	Sources	47 304 m ³ /an
CAPTAGE DES TRIOS (FONTCOUVERTE LA TOUSSUIRE)	Sources	31 536 m ³ /an
CAPTAGE VALLEE PERDUE (FONTCOUVERTE LA TOUSSUIRE)	Sources	47 304 m ³ /an
CAPTAGE DE VERDETTE (FONTCOUVERTE LA TOUSSUIRE)	Sources	63 072 m ³ /an

Réservoirs en service

Territoire Régie

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 073-200070464-20230323-20230323_27-DE



Commune	Réservoir	Volume (m ³)
ALBIEZ LE JEUNE	MOLLARD-GEVOUL	231
ALBIEZ MONTROND	MOLLARD	538
ALBIEZ MONTROND	COCHETTE	68
ALBIEZ MONTROND	CHALMIEU 250M ³	216
ALBIEZ MONTROND	CHALMIEU 50 M ³	50
ALBIEZ MONTROND	LA VILLE	50
JARRIER	PIERRE BRUNE HAUT	158
JARRIER	PIERRE BRUNE BAS	450
JARRIER	HEROUILS	224
SAINT PANCRACE	ANCIEN CHEF-LIEU	109
SAINT PANCRACE	NOUVEAU CHEF-LIEU	320
SAINT PANCRACE	BOTTIERES (CHARMETTE)	324
SAINT SORLIN D'ARVES	VIGNETTE 1	500
SAINT SORLIN D'ARVES	VIGNETTE 2	575
SAINT JULIEN MONTDENIS	CHAMP BATTOIR	300
SAINT JULIEN MONTDENIS	CLARET	150
SAINT JULIEN MONTDENIS	REVET	60
SAINT JULIEN MONTDENIS	GRENIS	150



Territoire DSP

Commune	Réservoir	Volume (m3)
FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE	RESERVOIR ALPETTAZ	66
FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE	RESERVOIR COMBORCIERES	1 040
FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE	RESERVOIR DE CHARVIN	10
FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE	RESERVOIR DE LA BISE	76
FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE	RESERVOIR DE LA ROCHETTE	540
FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE	RESERVOIR DE PIERRE PIN	74
FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE	RESERVOIR DU SUEL	42
FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE	RESERVOIR VERDETTE	1 074
SAINT-JEAN-D'ARVES	RESERVOIR DE LA CHAL	770
SAINT-JEAN-D'ARVES	RESERVOIR DE PLANCHAMP	200
SAINT-JEAN-D'ARVES	RESERVOIR DES TOURS	10
SAINT-JEAN-D'ARVES	RESERVOIR DU POINGT	50
VILLAREMBERT	RESERVOIR CORBIER 500M3	500
VILLAREMBERT	RESERVOIR CORBIER 800M3	800
VILLAREMBERT	RESERVOIR DES CREVASSES	200

Linéaire de réseaux de desserte hors branchements

Territoire Régie

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le 
ID : 073-200070464-20230323-20230323_27-DE

Longueur du réseau adduction et distribution(ml)	
COMMUNES D'ALBIEZ LE JEUNE, ALBIEZ MONTROND, JARRIER, SAINT PANCRACE ET SAINT SORLIN D'ARVES	77 020
COMMUNES DE SAINT JULIEN MONTDENIS	25700

Territoire DSP

Longueur du réseau adduction et distribution(ml)	
CONDUITE GRAVITAIRE	28 708
COMMUNES DE FONTCOUVERTE, VILLAREMBERT ET SAINT JEAN D'ARVES	62 219